



RAPPORT D'ACTIVITÉS

Organisme de Gestion des Foyers Amitié

OGFA | 2021

Toi
Pour
demain
OGFA
ORGANISME DE GESTION DES FOYERS AMITIÉ

RAPPORT MORAL

Après une année 2020 qualifiée d'exceptionnelle, 2021 marque un certain retour à la normale.

Effectivement, comment commencer ce rapport moral sans parler de la pandémie, qui a beaucoup occupé nos esprits. Certes, le personnel a été épargné, mais il a dû s'adapter aux mesures imposées.

Ce rapport moral aura une toile de fond particulière, puisque des membres du personnel de l'OGFA (CADA) ont été la cible cette année de menaces de mort, dans un contexte marqué par l'assassinat d'un confrère.

Les équipes ont été très affectées. Avec le soutien des services de l'Etat, des mesures de sûreté ont été mises en place ou renforcées.

En outre, 2021 est marquée par la création d'OGFA INSERTION. Cette association, porteuse d'un Atelier Chantier d'Insertion, a nécessité un travail très important. Cette association va compléter le trinôme au sein du Groupe Les Foyers Amitié.

Par ailleurs, bon nombre de travaux ont mobilisé toute notre réflexion.

En 2021 :

- L'OGFA a été sollicité pour reprendre la gestion des dispositifs d'hébergement d'urgence et IML sur Oloron, auparavant portés par le Centre Social LÀ-HAUT. Ainsi, notre implantation dans cette ville s'en trouve renforcée.
- L'OGFA a également mené une réflexion au niveau du bâti, que ce soit pour la Halte avec DOMO France, pour OGFA Insertion avec LA COLAS et l'AFA et, pour le Pôle Handicap Psychique avec l'AFA.
- Après une année 2020 particulièrement difficile sur le plan financier, notre association est revenue à l'équilibre cette année 2021. Toutefois, nous devons continuer à assainir et stabiliser notre situation financière.
- Cette année, nous avons eu la chance d'accueillir 6 nouveaux administrateurs, ce qui prouve tout l'intérêt suscité par notre association.

En conclusion, je tiens à souligner combien l'OGFA par son activité et sa réactivité, montre qu'elle garde intact son ADN.

La place importante donnée à l'humain, année après année, irrigue tout son fonctionnement.

Que tous les salariés et bénévoles soient ici félicités et remerciés !



Denis DUPONT
Président de l'OGFA

Sommaire

- 02 | Le rapport moral
- 03 | Le sommaire
- 04 | L'OGFA en quelques mots
- 05 | Les chiffres clés
- 06 | Organigramme
- 07 | Nos domaines d'action
- 08 | Nos services gestionnaires
 - 09 | Le pôle Veille Sociale
 - 19 | Le pôle Enfance | Famille
 - 33 | Le pôle Personnes Isolées
 - 57 | Le pôle Handicap Psychique
 - 69 | Le pôle Migrants
 - 79 | Le Service Insertion et Egalité des Chances

82 | Nos services transversaux

- 84 | Ressources Humaines
- 85 | Qualité, gestion des risques et formations
- 88 | Achats - Logements
- 89 | Comptabilité
- 90 | Informatique

- 92 | Cellule Innovation Sociale et Partenariats

93 | Remerciements

- 94 | Notes

L'OGFA EN QUELQUES MOTS

L'Organisme de Gestion des Foyers Amitié (OGFA) est une association créée en 1951. Elle assure le fonctionnement d'une quarantaine de services et d'établissements sociaux et médico-sociaux. Ces services sont regroupés en 6 pôles : un Pôle Veille sociale et Hébergement d'urgence, un Pôle Enfance-famille, un Pôle Personnes isolées, un Pôle Handicap psychique, un Pôle Migrants et un Pôle Insertion.

L'OGFA a pour mission d'être à l'écoute des problématiques de précarité et d'exclusion sociale. Elle exerce une fonction d'alerte par rapport à leur émergence et une fonction de réflexion en ce qui concerne les réponses à leur apporter.

L'OGFA agit selon deux principes : celui de l'inconditionnalité de l'accueil et celui de l'autonomisation. Il s'agit d'accueillir les personnes telles qu'elles sont, là où elles en sont, sans complaisance, mais avec bienveillance et compassion. Il s'agit aussi d'offrir à ces personnes une ouverture vers un avenir.

CONTACTEZ-NOUS

34 Avenue Henri IV

64110 Jurançon

Tél : 05 59 06 15 32

RETROUVEZ-NOUS ÉGALEMENT SUR

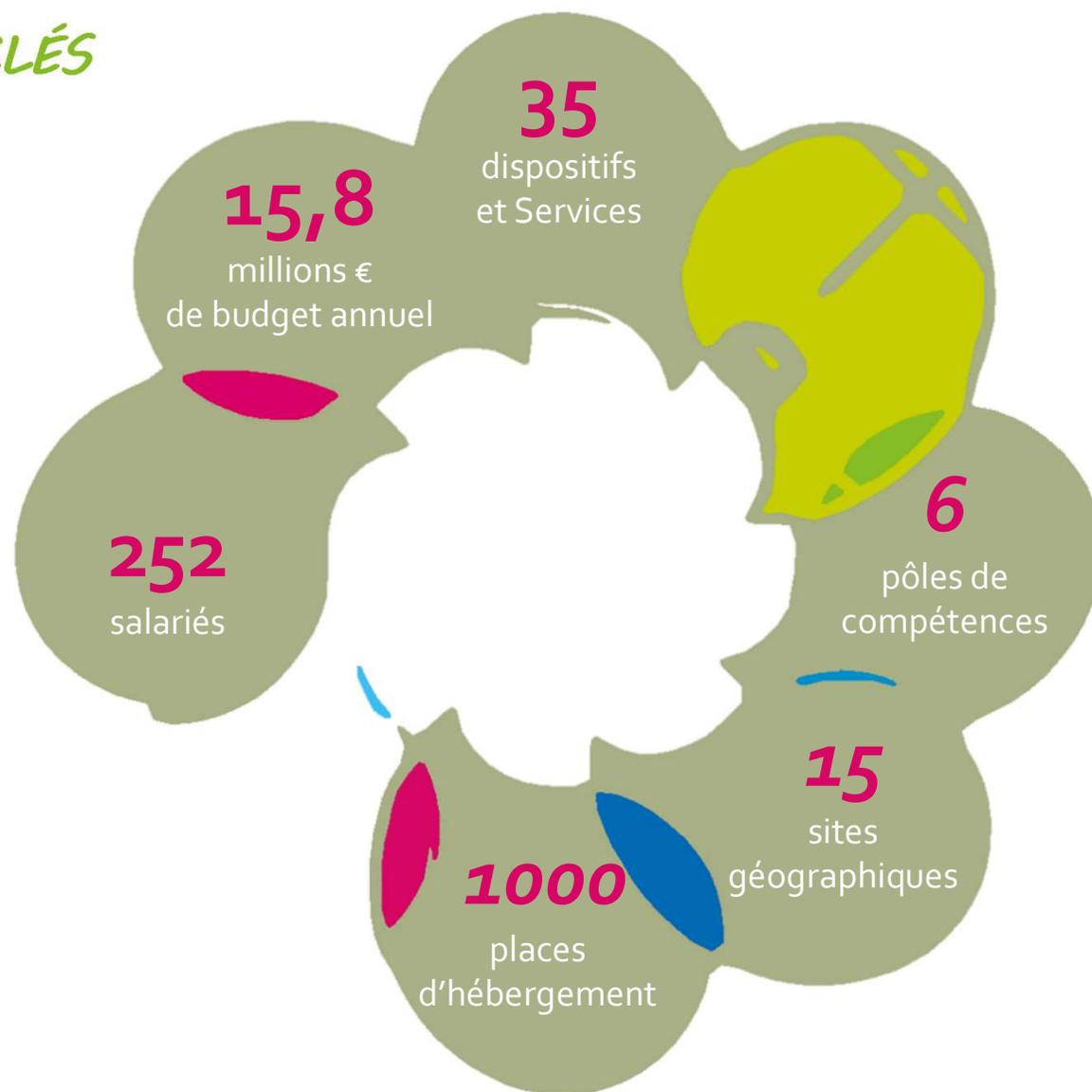


www.ogfa.net

LinkedIn

OGFA Foyers Amitié

LES CHIFFRES CLÉS





CONSEIL D'ADMINISTRATION

PRÉSIDENT : DENIS DUPONT

DIRECTION GÉNÉRALE

DG : CYRIL BAZALGETTE
DGA : CÉLINE MERZI

FONCTIONS SUPPORTS

POLES GESTIONNAIRES

SECRÉTARIAT DE DIRECTION

JEAN-PHILIPPE LIMOGÈ

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

ISABELLE COSQUER

DIRECTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

FLORENT DUQUEROIE

QUALITÉ ET GESTION DES RISQUES

DAMNA LANNE-PETIT

PARTENARIATS / BÉNÉVOLAT / MÉCÉNAT

MARLÈNE PETIT

COMPTABILITÉ

STÉPHANE JAULIN

ACHATS / LOGEMENT

CELLULE IMMOBILIÈRE
MAINTENANCE ROMAIN LABORDE
ENTRETIEN VÉRONIQUE MARESTIN

INFORMATIQUE

NICOLAS GOULON

PÔLE MIGRANTS

CONSTANCE DESLOIRE

DEMANDE D'ASILE (CADA PAU)

FRANÇOISE MARQUES

DEMANDE D'ASILE (HUDA ET CADA OLRON)

SOPHIE ROBLIN

RÉFUGIÉS (CPH) ET CADA ORTHEZ

INGRID BARONIO

PÔLE ENFANCE FAMILLE

SITE CASTILLA

EMMANUELLE WAGNER

CRÈCHE 1, 2, 3 SOLEIL

ANNIE BORDENAVE

MNA - JEAE

AURORE LASSIS

PÔLE PERSONNES ISOLÉES

OPHÉLIE SAINT PIERRE

SITE SAINT JOSEPH

LAURIE DANIEL

SITE NOVAE

CORINE RIQUELME

UN CHEZ SOI D'ABORD

CLAIRE COMBALBERT

PÔLE HANDICAP PSYCHIQUE

VINCENT BOUCHARD

RÉSIDENCES ACCUEIL / GEM

MARIE POTTIER

SAMSAH

MARIE CASTY-RIGAL

PÔLE VEILLE SOCIALE ET HÉBERGEMENT D'URGENCE

MAÏDER GON

VEILLE SOCIALE

HÉBERGEMENT D'URGENCE HALTE

LOIS PUJOL

PÔLE INSERTION

ANNE-LAURE SANCHEZ

AAVA / MOBILISATION JEUNES

BRUNO LAGARESTE

MIS À JOUR EN MARS 2022

NOS DOMAINES D'ACTION



Hébergement
d'urgence



Accompagnement
à la vie quotidienne



Accompagnement
social



Logement



Accompagnement
médical



Multi-accueil



Hébergement
d'insertion



Accompagnement
psychique



Insertion
professionnelle



Accompagnement
à l'habité



Accompagnement
à la parentalité



Poney-club et
Médiation animale



NOS SERVICES GESTIONNAIRES

PÔLE VEILLE SOCIALE

L'OGFA gère un dispositif de veille sociale et d'hébergement d'urgence, qui accueille, informe et oriente les personnes sans abri ou en détresse.

Ce dispositif est basé sur 4 services : la plateforme téléphonique du 115, qui permet la mise à l'abri ponctuelle sur le département des Pyrénées-Atlantiques, le SIAO, qui coordonne le parcours des personnes vers le logement, la plateforme Point d'Eau, qui répond à la détresse des personnes sans domicile et/ ou en situation de grande précarité, en proposant une palette d'accompagnements socio-sanitaires, et un dispositif d'hébergement d'urgence qui accueille temporairement les personnes sans solution d'hébergement.

Ce pôle a pour ambition de proposer un accompagnement et une orientation à toute personne, où qu'elle se trouve dans son parcours d'hébergement-logement.

A noter que tout au long de l'année 2021, c'est à ce pôle qu'a été rattachée la Cellule Territoriale d'Appui à l'Isolement (CTAI) dans le cadre du COVID 19.

10 | 115

12 | SIAO

14 | Point d'eau

16 | Hébergement d'urgence HALTE

18 | Cellule Territoriale d'Appui
à l'Isolement

La plateforme téléphonique « 115 »

Le numéro d'urgence pour les personnes sans solution d'hébergement

MISSION DU SERVICE

Le 115 est le numéro de l'urgence sociale. Il permet de venir en aide aux personnes sans abri et/ ou en grande difficulté sociale. Il permet aussi aux personnes de signaler une situation de détresse. Il est gratuit et fonctionne depuis un fixe ou un portable tous les jours de l'année. Sa mission, basée sur l'écoute, consiste à établir un premier diagnostic et à apporter une réponse de proximité, en indiquant notamment l'établissement ou le service dans lequel la personne ou la famille peut être accueillie et ce, sur l'ensemble du département.

Il joue un rôle de régulation en recueillant et en diffusant quotidiennement les informations relatives aux places d'hébergement disponibles.

Le 115 fait partie des dispositifs de veille sociale, il permet de constater les besoins, en termes de places d'hébergement d'urgence et en termes de prestations (alimentation, vestiaire, etc.). Le 115 utilise le logiciel SI SIAO, qui permet de mettre en lien l'ensemble des professionnels intervenant dans le parcours des personnes.

Le service travaille en lien étroit et régulier avec la Croix Rouge Française, qui assure les maraudes sur le département.

INDICATEURS D'ACTIVITÉ

Nombre d'appels : 26 623, soit 73 appels/jours (962 de plus qu'en 2020)

Nombre d'appels polluants : 301

Nombre de prestations : 1 017

Nombre d'appels partenaires : 2 046

Nombre d'appels de citoyens pour un signalement : 36

Nombre de nuitées : 64 604, dont 17 724 à l'hôtel

177 personnes mises à l'abri chaque nuit



Année d'ouverture : 1995
Nombre de salariés : 4,75, dont 0,25 de chef de service
Echelle territoriale : Département 64

PROFIL DES DEMANDES POUR LE BÉARN

HOMME SEUL : 2 665

FEMME SEULE AVEC ENFANT : 875

FEMME SEULE : 812

FAMILLE : 603

ENFANT/ JEUNE SE REVENDIQUANT MINEUR

ISOLE : 546

GROUPE D'ADULTES : 308

COUPLE SANS ENFANT : 208

HOMME SEUL AVEC ENFANT : 9

PROFIL DES DEMANDES POUR LE PAYS BASQUE

HOMME SEUL : 4 099

FEMME SEULE AVEC ENFANT : 104

FEMME SEULE : 587

FAMILLE : 164

ENFANT/ JEUNE SE REVENDIQUANT MINEUR ISOLE : 21

GROUPE D'ADULTES : 756

COUPLE SANS ENFANT : 101

HOMME SEUL AVEC ENFANT : 5

Chaque jour, sur l'ensemble du département nous recevons environ 5 demandes de mise à l'abri pour des femmes. Il s'agit bien de demandes, c'est-à-dire que la même personne peut faire une demande tous les jours. Cela explique le nombre élevé de femmes seules recensé ci-dessus.

Les « enfants/ jeunes se revendiquant mineurs isolés » demandeurs d'hébergement sont pour la plupart des jeunes migrants en attente de reconnaissance de minorité. Le 115 n'héberge pas les personnes de moins de 18 ans.

| Les nuitées par structure d'hébergement

Le département 64 est doté de différents dispositifs d'hébergement, afin de répondre de façon la plus satisfaisante possible aux besoins des personnes. On trouve de l'hébergement collectif, de l'hébergement individuel, de l'hébergement pour familles, des lieux d'accueil pour ceux qui ont des animaux, et, enfin, des places destinées uniquement à l'accueil des femmes.

| Les nuitées pour les femmes victimes de violences conjugales

La mise à l'abri des femmes victimes de violence conjugales reste en 2021, une priorité pour l'Etat. **156 femmes ont pu bénéficier d'une prise en charge.** Dans ce cadre, le 115 propose automatiquement une solution de mise à l'abri. Depuis le mois de novembre, une chambre est réservée à ce titre à la HALTE AMITIE. Ainsi, une femme qui décide de quitter son domicile pourra être accueillie sur un site collectif, sécurisé notamment par la présence d'un veilleur.

| Les nuitées pour les jeunes non reconnus mineurs

Cette année 2021 a été marquée par la présence importante des jeunes étrangers non reconnus mineurs, sortant du dispositif de l'Aide Sociale à l'Enfance. **Ils représentaient 567 demandes.**

| Les demandes pourvues et non pourvues

Les places dédiées à la mise à l'abri sont importantes et augmentent durant la période hivernale (à savoir du 1^{er} novembre au 31 mars). Malgré cela, des personnes restent sans solution d'hébergement.

Le logiciel SI-SIAO nous permet aujourd'hui d'identifier de catégoriser les demandes pourvues et non pourvues en fonction de 2 critères : la personne refuse la solution proposée ou la structure refuse la personne.

Sur 22 792 demandes (comptabilisé comme demandeur principal, soit une personne isolée = 1 demande et une famille = 1 demande), qui ont sollicité le 115 pour une mise à l'abri, sur l'ensemble de notre département, **16 137 ont pu être accueillies.** Environ 5.000 demandes n'ont pas reçu de proposition d'hébergement par manque de places ; et 1.000 autres pour les raisons suivantes :

- **La personne refuse la solution proposée** car elle ne correspond pas à ses attentes : **725 demandes ;**
- **La structure refuse la personne** pour des problèmes de comportement : **363 demandes.**

EVÈNEMENTS MAJEURS

| En 2021, comme le signalent les chiffres, l'activité du 115 n'a pas diminué. L'ouverture de places pérennes de mise à l'abri en chambre double a demandé une évaluation fine de la situation, dès la réception de l'appel.

| Le logiciel Etat, maintenant opérationnel, permet à l'écouter d'identifier la personne qui appelle. Son dossier s'affiche, ainsi que l'historique de sa prise en charge et de ses appels. Cela vient faciliter le travail de l'écouter, puisque durant l'hiver ce sont souvent les mêmes personnes qui demandent de l'aide.

Ce logiciel permet également de suivre le parcours de la personne sur le plan national et ainsi de pouvoir réorienter des personnes bénéficiant déjà d'une prise en charge vers leur lieu d'origine.

| Le 115 tente de proposer une solution de repli pour chaque situation. Ainsi, afin de pouvoir accueillir le maximum de personnes, notamment les hommes seuls, un délai de carence de 24 heures est mis en place entre deux prises en charge. Cette période parfois mal comprise reste importante et permet un partage équitable des places d'hébergement. Néanmoins, s'il reste des places et que la personne recontacte le 115 en soirée, elle pourra être à nouveau accueillie.

| Enfin, dès lors qu'une personne peut justifier d'un emploi ou d'un contrat intérimaire, la période de carence peut être levée le temps de l'obtention du 1^{er} salaire .

CONCLUSION

Durant toute l'année 2021, les écoutants 115 ont fait preuve d'une grande disponibilité. Tout au long de leurs journées ou nuits de travail, ils tentent d'apporter une réponse sur un simple appel. Ils sont amenés à réaliser une évaluation de la situation pour prioriser les réponses en et mettre à l'abri les plus vulnérables. **Ici, le temps prend une autre dimension : celle du traitement de l'urgence, dans l'urgence.**

Le Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation (SIAO)

Un dispositif coordonnant l'accès à l'hébergement et au logement

MISSION DU SERVICE

Les circulaires des 8 avril et du 7 juillet 2010 relatives au SIAO, le définissent comme un élément structurant du service public de l'hébergement et de l'accès au logement. Il est la plateforme qui permet, sur le territoire Béarn et Soule, de mettre en relation la demande et l'offre d'hébergement et d'apporter à chaque demande, la réponse la plus adaptée, que celle-ci relève de l'hébergement, du logement adapté ou du logement ordinaire.

Le SIAO a 4 objectifs :

- Simplifier les démarches d'accès à l'hébergement et au logement ;
- Traiter avec équité les demandes reçues en s'appuyant sur sa connaissance des disponibilités de l'offre existante ;
- Coordonner les différents acteurs de la veille sociale ;
- Participer à la constitution d'un observatoire local.

Le SIAO utilise le logiciel national SI SIAO, pour renseigner l'activité du service. Après quelques années de pratique et de mise en service, le logiciel est maintenant opérationnel sur la gestion des hébergements et la saisie des demandes. Il reste toutefois quelques dysfonctionnements sur les parties statistiques et exportations des données.

INDICATEURS D'ACTIVITÉ

Nombre de demandes : 998 pour 1 269 personnes, soit 83 demandes par mois
Nombre de personnes accueillies : 188
Nombre de personnes en liste d'attente : 150
Sur 1 269 personnes 407 sont des femmes
61 demandes concernent des femmes victimes de violences conjugales
365 demandes sont réalisées par la SDSEI
152 demandes par le CCAS



Année d'ouverture : 2010
Nombre de salariés : 4,5 ETP, dont 0,25 de chef de service
Echelle territoriale : Béarn et Soule

Le SIAO est basé sur 3 principes fondamentaux :

- La continuité de la prise en charge des personnes ;
- L'égalité face au service rendu ;
- L'adaptabilité des prestations aux besoins des personnes.

Ce dispositif a pour finalité l'amélioration de la prise en charge des personnes sans abri ou qui risquent de l'être.

Le SIAO dispose donc des 2 volets, l'URGENCE et l'INSERTION, qui sont indissociables.

| Une équipe de professionnels à l'écoute des partenaires

Le SIAO participe à de nombreux temps de travail avec les différents professionnels des structures de 1^{er} accueil et des structures d'hébergement et/ ou de logement. L'équipe participe régulièrement à différentes instances comme :

- la Commission de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions (CCAPEX) : cette commission peut être saisie, lorsqu'un risque d'expulsion existe. Elle formule alors des recommandations sur le logement ou l'hébergement du locataire.
- La COMED, Commission de Médiation : elle examine les recours amiables et désigne au Préfet les demandeurs qu'elle reconnaît comme prioritaires pour le logement ;
- Les Commissions Pluridisciplinaires Uniques (CPU), ayant pour objectif de faciliter la réinsertion des personnes détenues dès leur sortie d'incarcération ;
- Les commissions d'admission Maisons relais/ Résidences Accueil.

Ces participations permettent de travailler plus efficacement sur la notion de parcours des personnes.

| Une équipe de professionnels à l'écoute des besoins des personnes

Grâce à une connaissance fine de l'ensemble des dispositifs de notre territoire, les travailleurs sociaux du SIAO sont en mesure d'orienter vers la solution la plus adaptée.

| Une variété de dispositifs

Le secteur Béarn et Soule est doté d'environ 704 places réparties entre du CHRS, des mesures d'IML, des Maisons Relais, des Résidences Accueil, le Chez soi d'abord, des places d'hébergement d'urgence et du Logement adapté.

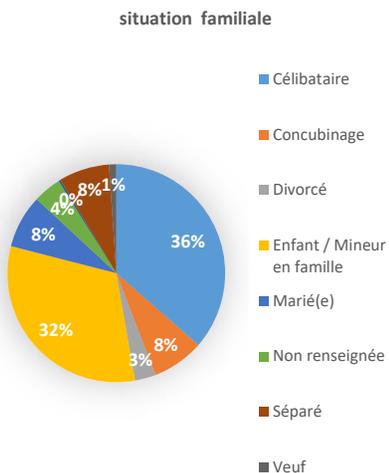
| Un focus sur la configuration des ménages et le motif de la demande

Cette année 2021 est marquée par une augmentation du nombre de demandes pour familles et personnes seules avec enfants.

402 personnes ont moins de 18 ans, cela représente 32 % des demandes. Il s'agit d'enfants en famille ou accompagnés d'un parent.

Les violences familiales et conjugales représentent plus de 15,6 % des demandes

Au moment de la demande, 16,2 % des personnes sont hébergées par des amis et 9,5 % sont au domicile conjugal.



EVÈNEMENTS MAJEURS

| En 2021, nous observons encore l'impact, tant économique que social, de la crise sanitaire sur le service. En effet, le SIAO a enregistré 436 demandes de plus qu'en 2020, il s'agit là très certainement de l'effet déconfinement, beaucoup de personnes n'ont plus bénéficié de l'entraide familiale ou amicale comme elles l'avaient pu en 2020.

Plus de 14 % des personnes ayant sollicité le service ont pu être accueillies dans une structure.

| Pour traiter l'ensemble de ces demandes et raccourcir les délais de traitement, **le SIAO a vu son équipe s'agrandir à compter du dernier trimestre 2021. Un travailleur social à mi temps a rejoint le service et, dès le mois de novembre, un technicien informatique à temps plein est venu consolider l'équipe en place.**

Le technicien informatique a pour mission d'accompagner l'ensemble des professionnels utilisateurs du logiciel SI SIAO sur l'ensemble du département. Il organisera, à compter de janvier 2022, des rencontres régulières avec les partenaires, ainsi que des formations pour les utilisateurs 1^{er} accueil et du soutien aux hébergeurs.

L'arrivée des nouveaux collègues a permis de redynamiser le travail d'équipe, de revoir les pratiques et de favoriser les temps d'échange avec les partenaires.

Depuis, cette fin d'année 2021, l'ensemble des demandes arrive maintenant dans le service de façon dématérialisée, via le logiciel SI SIAO. Aujourd'hui, chaque demande **non actualisée** durant une période de trois mois est directement archivée. Le demandeur devra alors constituer un nouveau dossier avec le travailleur social de droit commun référent.

CONCLUSION

Durant cette année 2021, les salariés du SIAO se sont investis dans leurs missions respectives. La création et le développement de nouveaux dispositifs, tel que le Un Chez Soi D'abord et la Maison Relais familles à ORTHEZ, pour ne citer qu'eux, sont venus enrichir l'offre de logement. Ils ont permis l'accueil de personnes qui étaient auparavant marginalisées. Néanmoins, le délai d'attente reste important : une attente de 7 mois est nécessaire entre le moment de l'enregistrement de la demande et l'admission de la personne vers l'orientation préconisée.

La prise en main du logiciel SI SIAO est maintenant efficiente. Elle devrait nous prouver son efficacité dans les mois à venir.

Le Point D'Eau

Une plateforme socio-sanitaire multi partenariale pour les personnes sans domicile fixe et/ou en grande précarité

MISSION DU SERVICE

Le Point d'Eau a pour mission d'offrir un abri, ainsi que des prestations sanitaires, sociales et matérielles en journée pour les personnes sans domicile fixe. C'est un lieu d'accueil inconditionnel, qui a pour objectif d'accueillir les adultes les plus marginalisés et, notamment, les plus réticents à fréquenter les structures de droit commun. La particularité de ce site est d'être une véritable plateforme socio-sanitaire, qui s'inscrit dans le dispositif territorial de veille sociale et sanitaire.

On y trouve des travailleurs sociaux, des infirmiers et des intervenants extérieurs, grâce aux différents partenariats formalisés. Régulièrement, des bénévoles participent à l'animation de ce lieu, ils facilitent le fonctionnement quotidien sur l'accueil et la prestation café, notamment.

Le Point d'Eau est reconnu comme lieu ressource pour les personnes en situation de grande précarité et/ ou d'exclusion. **Il représente pour beaucoup, le seul « point de chute » pour se réchauffer, s'abriter, s'alimenter, se laver, se soigner et tenter de redémarrer un projet.**

INDICATEURS D'ACTIVITÉ

Nombre de personnes accueillies par jour : 57 personnes

Nombres de personnes : 310, dont 205 nouvelles

- Hommes : 270, dont 179 nouveaux
- Femmes : 40, dont 26 nouvelles

Moyenne d'âge : 37 ans

Les jeunes non reconnus mineurs représentent plus de 30 % de notre file active.



Accueil
Mise à l'abri
Espace Hygiène
Bagagerie
Collation
Point informatique
Charge téléphonique
Ecoute/soutien
Orientation



Année d'ouverture : 2007
Nombre de salariés : 4,5 ETP + 0,5 chef de service
Nombre de bénévoles: 1 à 2 personnes par demi-journée

Le POINT D'EAU c'est aussi de
« l'aller vers »
58 maraudes en 2021 (dont 4 suite à un signalement)
195 entretiens
pour 168 hommes et 32 femmes.



ÉLÉMENTS DE FONCTIONNEMENT CRISE SANITAIRE

Le Point d'Eau est resté ouvert durant toute l'année 2021. L'équipe a su adapter les obligations sanitaires aux spécificités du lieu. Plusieurs modifications ont pu être réalisées, afin de protéger l'ensemble des personnes. Les prestations ont pu être maintenues tout au long de l'année. Les obligations liées à la crise sanitaire ont toutefois eu une incidence sur l'accueil inconditionnel (fréquentation du lieu soumise à des jauges) et modifié les pratiques. Aujourd'hui, les personnes sonnent pour entrer, donnent leur identité et indiquent la raison de leur venue.

| Une plateforme socio-sanitaire

- Les professionnels de l'Equipe Mobile Psychiatrie Précarité/ Permanence d'Accès aux Soins de Santé (EMPP/PASS) proposent une permanence qui s'adresse aux adultes présentant des troubles réels et avérés ou une simple souffrance psychique.
- Les jeudis matins, un médecin de l'hôpital général assure des consultations.
- 4 demi-journées/ semaine, des soins dentaires sont proposés avec Médecins du Monde et le CEID Béarn Addictions.
- 2 fois/ semaine les travailleurs sociaux de Association Addictions France et d'AIDES proposent une écoute et un soutien à ceux qui ont besoin de parler de leurs addictions.
- Le mercredi après-midi, une pédicure/ podologue bénévole propose des soins.



| Le partenariat au service des usagers et des professionnels

En 2021, l'équipe a développé son réseau de partenaires. Ainsi, **une convention signée avec la CAF et la CPAM** permet aujourd'hui aux travailleurs sociaux d'être en contact direct avec un agent. En outre, **des animations sportives avec SIEL BLEU**, le vendredi, favorisent le lien social grâce aux échanges avec les bénévoles, garantissent des moments de détente, des temps occupationnels et la pratique d'une activité physique.

| Une permanence d'accès aux droits liés à l'habitat

Depuis le mois de novembre 2021, une juriste assure des permanences 3 demi-journées/ semaine et permet aux personnes qui fréquentent le lieu d'activer leurs droits et, plus spécifiquement, les droits sociaux liés à l'habitat, afin de lutter contre le non recours et de favoriser l'inclusion sociale. **30 personnes ont pris rendez-vous et ont débuté des démarches.** Elle a réalisé 2 ateliers collectifs sur la thématique « Être locataire : droits et devoirs ».

| Les maraudes

3 fois par semaine, des salariés, travailleurs sociaux et infirmiers, sont détachés de leurs postes pour aller dans la rue à la rencontre des personnes sans abris pour apporter de l'aide ou simplement partager un moment, avec pour objectif de les ramener vers le droit commun. Les maraudes se déroulent généralement à dates et horaires fixes, et sur des parcours identiques.

EVÈNEMENTS MAJEURS

| En 2021, l'équipe a dû faire face à une recrudescence importante de la violence. Suite à un passage à l'acte, le site a été fermé durant 3 jours, afin de permettre aux professionnels de prendre du recul et de retrouver de la sérénité, mais également pour montrer aux bénéficiaires du Point d'Eau que de tels actes sont inacceptables.

Les professionnels constatent une évolution des publics en situation de précarité. Le fonctionnement et les prestations offertes doivent souvent s'adapter à un mode de vie caractérisé par l'instantanéité et les exigences individuelles. Ainsi, la crainte de l'incident modifie le travail d'équipe. Un audit sûreté, réalisé durant le printemps 2021, a permis de débiter un travail de sécurisation du lieu (caméra et porte d'évacuation, notamment).

De façon contrastée, l'arrivée importante d'un public de jeunes migrants non reconnus majeur est venu modifier considérablement la tonalité du lieu. Ces derniers ont démontré une approche plus compliant et un investissement plus paisible du Point d'Eau.

| Nous avons obtenu des réponses positives à deux appels à projet portant sur la rénovation du Point d'Eau, la réfection de la bagagerie et la mise en place d'une permanence d'accès aux droits. Un groupe de travail avec les usagers et les professionnels a permis de connaître les nouveaux besoins, comme des casiers fermés pour la bagagerie, l'installation de bornes de recharge électrique, ainsi que la création d'un espace détente. Les travaux devraient démarrer au second semestre 2022.

CONCLUSION

L'année 2021 a été une année marquée par une volonté de changement et de renouveau. Les défis pour 2022 restent importants, nous aurons à adapter notre pratique et notre fonctionnement pour garantir le bon déroulement des travaux d'une part et assurer un accueil de qualité pour tous les utilisateurs du lieu, d'autre part.

Le Centre d'Hébergement d'Urgence Halte Amitié

Accueil, Hébergement, sécurisation et réorientation des personnes se retrouvant sans hébergement

MISSION DU SERVICE

La Halte Amitié **est une structure dédiée à l'hébergement d'urgence**. Elle accueille des familles primo arrivantes ou déboutées du droit d'asile mais maintenues sur le territoire français, des femmes isolées, des femmes victimes de violences conjugales et des femmes avec enfant(s). Les orientations sont réalisées par **le 115 et le SIAO**.

Ce lieu sécurisé garantit à toutes les personnes accueillies, protection et intimité. Une veille est ainsi assurée 24h/24.

L'établissement se compose de chambres individuelles, avec sanitaires, et d'espaces communs. Une mise à l'abri temporaire est proposée, elle permet une première évaluation sociale et sanitaire de la situation, en lien avec les travailleurs sociaux du droit commun.

La Halte offre une **alternative au système hôtelier**, plus adaptée aux besoins des personnes.

Une partie de l'établissement clairement identifiée et séparée du reste de la structure est destinée à l'accueil en chambres doubles, d'hommes seuls orientés par le 115 dans le cadre de la mise à l'abri pour des séjours de 4 nuitées.

INDICATEURS D'ACTIVITÉ

Durée moyenne des séjours : 2 mois

Nombre de résidents accueillis : 167 personnes

- 90 femmes dont 20 femmes FVVC
- 14 hommes
- 63 enfants dont 24 enfants de - de 3 ans



Année d'ouverture : 2019

Nombre de salariés : 16 + 1 chef de services

Nombre de places : 78

Nombre de personnes accueillies en 2021 : 167

La Mise à l'abri a accueilli **166 personnes** différentes entre le 17/05/21 et le 31/12/2021. Nous avons également accueilli 1 personne avec un financement ASE sur ce dispositif.

Accompagnement vers l'emploi : 12 personnes

Nombre de départ : **162 personnes**

Les situations à la sortie sont :

- Demande d'asile
- Prévention/ Protection de l'Enfance
- AHI
- Autres

EQUIPE DE LA HALTE AMITIÉ

- Durant l'année 2021, la Halte Amitié s'est dotée de deux professionnels supplémentaires une Monitrice Éducatrice et un Moniteur Éducateur ont intégré l'équipe, Ainsi qu'un ETP de veilleur de Nuit supplémentaire et 2 ETP Agent d'entretien.
- Modification des emplois en temps dû à la mise en place du dispositif d'accueil « Mise à l'abri », l'amplitude horaire des travailleurs sociaux s'est élargie pour couvrir le début de soirée jusqu'à 20H.

EVÈNEMENTS MAJEURS

- Au cours du premier trimestre, nous avons acté le rattachement de la Halte Amitié au Pôle veille sociale, qui est devenu le Pôle veille sociale et Hébergement d'urgence ;
- Fin mars 2021, le nombre de places SIAO a augmenté, puisque 9 places HU, anciennement situées sur le site de Castilla, ont basculé sur la Halte Amitié. Dès lors, la structure disposait de 23 places d'accueil d'urgence à la main du SIAO ;
- 1. En mai 2021, la Mise à l'abri a débuté sur le service, proposant une capacité d'accueil de 6 places pour des hommes isolés ;
- En septembre 2021, le nombre de places d'accueil 115 a augmenté, puisque 8 places se sont ajoutées au 15 places pérennes, portant ainsi le nombre total à 24 places. 2 places supplémentaires ont également vu le jour sur la Mise à l'abri ;
- Fin novembre 2021, une chambre d'urgence a été fléchée pour l'accueil de femmes victimes de violences conjugales la nuit et, ainsi, éviter le recours à l'accueil hôtelier, même en cas d'urgence. Cette place est à la main du 115 pour des orientations à partir de 20h30.

Ainsi, tout au long de l'année, la structure a connu des croissances et des pérennisations de places, renforçant le modèle économique de la structure et favorisant ainsi sa pérennité.

PROJETS À VENIR

En début d'année 2021, la Halte a participé à de nombreux temps de réflexion et de travail sur les projets à mettre en place. Le « projet jardin » a ainsi vu le jour suite à la rencontre entre un professionnel de la Mairie de Pau, la chargée partenariale de l'OGFA et une professionnelle de la Halte. L'idée était de présenter le projet aux résidents, d'aller visiter des jardins de la ville de Pau, puis de débiter les aménagements de la structure. La seconde réflexion a regroupé plusieurs structures de l'OGFA. Il avait pour but de penser la question de la protection des femmes vulnérables. L'idée était de créer un espace dédié aux femmes et pour les femmes pouvant proposer des ateliers, des thématiques d'échanges et des moments de partage et de convivialité. Ce projet est encore en gestation.



PERSPECTIVES 2022

Le public accueilli à la halte amitié est essentiellement féminin, on y trouve notamment des familles monoparentales en attente de régularisation de leur situation administrative.

La halte amitié est un lieu de vie collectif avec des hébergements privés. Cette configuration est une plus value pour travailler les thématiques liées à l'insertion sociale et éducative.

Afin de leur offrir des conditions d'accueil les plus adaptées, l'équipe de la halte souhaite travailler, en 2022, autour de :

- la santé et l'alimentation, notamment via des ateliers collectifs réalisés par des partenaires extérieurs ;
- L'accès aux droits, en partenariat avec la CAF et LA CPAM.

La Cellule Territoriale d'Appui à l'Isolement (CTAI)

La plateforme téléphonique départementale en charge de la gestion de l'épidémie de Covid19.

MISSION DU SERVICE

Pour gérer au mieux la propagation de la Covid19, l'Etat met en place la stratégie **TAP (Tester, Alerter, Protéger)** et tente ainsi de contrôler les contaminations. La Cellule Territoriale d'Appui à l'Isolement est une permanence téléphonique départementale ouverte du lundi au dimanche. Elle reçoit quotidiennement la liste des personnes dont l'état de santé ou d'isolement nécessite une prise en charge ou un soutien.

A la demande de la Préfecture, ce service est porté par 3 salariés de l'OGFA.

En lien direct avec la CPAM, qui assure le « contact tracing », la plateforme téléphonique de la CTAI est en charge de la coordination du suivi médical, social et logistique des personnes déclarées positives ou cas contact.

Les écoutants répondent sur 3 niveaux :

- Le soutien psychologique ;
- Les besoins de courses et/ou de portages de repas ;
- Le besoin de mise à l'isolement.

INDICATEURS D'ACTIVITÉ

Nombre d'appels : 2 251

Nombre de personnes mises à l'isolement : 130

Nombre de portages de repas : 514

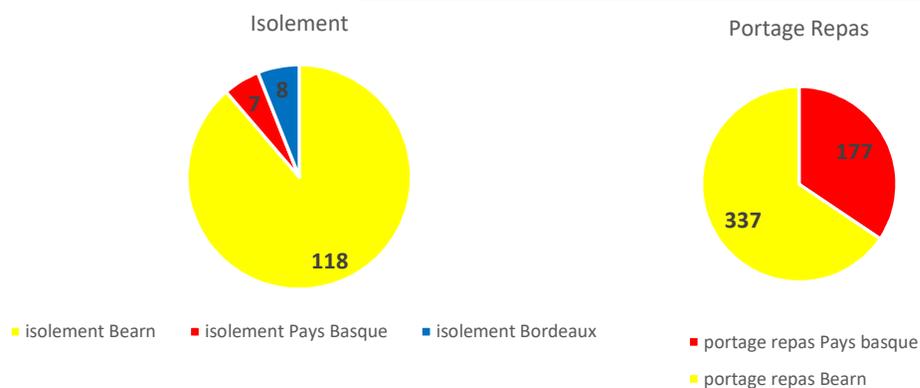
Nombre de demandes d'un soutien psychologique : 3 014

Nombre de transferts en ambulance : 15

Moyenne d'âge des personnes malades: 39 ans



Année d'ouverture : 2021
Nombre de salariés : 3 jusqu'en juin, 2 jusqu'en décembre
Plateforme téléphonique : du lundi au dimanche de 9h00 à 18h00



Le besoin, identifié en amont par la CPAM, est traité par la CTAI. La réquisition d'un hôtel palois facilite la mise à l'isolement. Le travail en partenariat avec les communes et les CCAS permet, quant à lui, la distribution des repas.

L'ensemble des prestations proposées sont financées à 100 % par l'Etat.

Ce service est reconduit tous les trimestres depuis son ouverture. Nous espérons pour 2022 un ralentissement de l'activité, ce qui indiquerait une fin de la pandémie.

PÔLE ENFANCE / FAMILLE

C'est au Pôle Enfance – Famille que débute l'histoire de l'OGFA. Ainsi, les « Foyers Amitié » voient le jour au début des années 1950 sous l'impulsion de l'Abbé Hourcq, aumônier diocésain du service d'action sociale.

Au fil du temps, avec l'apparition de nouvelles formes de précarité et l'évolution de la protection de l'enfance, les activités des Foyers Amitié se sont adaptées, afin de prendre en compte les nouveaux besoins. C'est ainsi que le pôle historique de l'OGFA est passé d'un foyer de filles-mères à la création d'un CHRS, d'un Hôtel Maternel, d'une crèche, et d'un LAPE. Depuis 2020, le Pôle s'est enrichi des services MNA et JEAE, permettant l'accueil de jeunes migrants.

20 | CHRS Castilla

22 | Hôtel Maternel Castilla

24 | LAPE

26 | CRÈCHE 1, 2, 3 SOLEIL

28 | Le Service Jeunes Etrangers Avant
Evaluation (JEAE)

30 | Les Mineurs Non Accompagnés (MNA)

Le Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) Castilla

Un service d'hébergement et d'accompagnement pour les familles en difficultés

MISSION DU SERVICE

Le CHRS Castilla héberge et accompagne des familles (couples avec enfants ou dont la femme est enceinte, parents isolés avec enfants de plus de 3 ans) en difficultés, pour lesquelles les référents sociaux de secteur ou judiciaires ont évalué la nécessité d'un hébergement et d'un accompagnement personnalisé de proximité, sur tous les versants de l'insertion sociale. Un travail de collaboration étroite est mené avec l'équipe de la crèche 123 Soleil, puisque 2 places sont réservées aux enfants des résidents du CHRS. Une infirmière psychiatrique, détachée du CHP, propose une écoute spécifique aux résidents, qui peuvent prendre du temps pour « repenser à eux et prendre soin d'eux ». Fin 2020, l'ouverture de l'Hôtel Maternel (12 logements en intra, dédiés à l'accueil des femmes isolées enceintes et/ou avec enfants de moins de 3 ans) a permis de clarifier la répartition des familles accueillies, entre celles qui relevaient de la compétence de l'Etat (CHRS) et celles qui relevaient du Conseil Départemental (Hôtel Maternel). Désormais, la majorité des familles accueillies dans le cadre du CHRS Castilla est hébergée au sein de logements en diffus. L'année 2021 fut marquée par cette mutation des conditions d'accompagnement, tant sur le plan logistique (recherche d'une douzaine de nouveaux logements), que sur celui des pratiques professionnelles.

INDICATEURS D'ACTIVITÉ

Nombre de nuitées : 22 344

Taux de remplissage: 87,5 %

Durée moyenne des séjours : 504 nuits, soit 17 mois

Nombre de résidents accueillis : 107 personnes (36 ménages), dont 60 enfants (14 de moins de 3 ans, 17 ayant entre 4 et 10 ans, 31 de plus de 10 ans, dont 6 majeurs)

Nombre d'entrées en 2021 : 52 personnes

Nombre de sorties en 2021 : 55 personnes



Année d'ouverture : 1951
Nombre d'ETP : 13,5 (dont 2,80 services transversaux)
Nombre de places : 70



ÉLÉMENTS DE PROFIL

Des orientations qui font suite à des violences subies

Sur les 36 ménages accueillis (24 femmes avec enfants/ 4 femmes seules/ 8 couples avec enfants, dont 4 avec un nourrisson), nous constatons, cette année encore davantage, que **les motifs d'orientations sont principalement liés à un contexte de violence, qu'elle soit conjugale ou familiale**. 21 situations ont connu des épisodes de violences intrafamiliales avant leur arrivée au CHRS, voire même au cours du séjour. Nous avons du, en mars 21, saisir directement le Parquet, autour de la situation d'une très jeune femme hébergée seule, victime de violences gravissimes exercées par son compagnon. Nous continuons de percevoir un décalage entre les informations factuelles transmises lors de l'orientation des familles auprès du SI SIAO et la réalité de leur situation au moment de l'entretien de présentation du fonctionnement de la structure. La plupart des nouvelles situations présentait en effet un passif d'endettement et de carences ancrées en termes de capacité à habiter un lieu de vie.

| Des ménages principalement constitués de mères isolées avec enfants

Sur 36 ménages, **24 concernent des situations familiales de parents isolés**. Un contexte de violences intra familiales fonde le motif de l'orientation de la majorité des femmes accueillies. L'impact psychologique de ce vécu nécessite un accompagnement pluridisciplinaire de grande proximité, auprès de l'adulte comme de l'enfant, afin que chacun puisse recouvrir une sécurisation sur tous les plans.

Nous avons, en 2021, accueilli 6 enfants majeurs, qui ont bénéficié d'un accompagnement personnalisé au sein du service. L'une était enceinte et deux autres souffraient de graves troubles d'ordre psychique.

| L'accueil de jeunes couples avec enfants

Sur les 8 couples avec enfants accueillis, 3 d'entre eux étaient à peine majeurs, voire mineurs. Les accompagnements se sont donc construits en lien étroit avec les services du Département, au vu de la vulnérabilité de leurs situations. Pour deux couples, les professionnels de l'équipe ont du porter la transmission d'**Informations Préoccupantes**, de trop vives tensions émaillaient la vie de couple et mettaient en péril la sécurité des enfants. L'un d'entre eux fut confié aux services de l'ASE ; le second fut accueilli au sein de l'Hôtel Maternel avec sa mère.

| Des accompagnements dans le cadre du PSP

L'OGFA est l'association agréée par l'Etat sur le département 64 pour la mise en œuvre du PSP (Parcours de Sortie de la Prostitution). A ce titre, 2 places d'accueil sont fléchées au sein du CHRS Castilla, pour accueillir d'éventuelles postulantes ou bénéficiaires de cet accompagnement spécifique. Par ailleurs, des professionnels de l'équipe sont formés et désignés pour porter les demandes sur le territoire départemental auprès des membres de la Commission présidée par M. le Préfet. **Nous avons cette année accompagné 2 jeunes femmes dans ce parcours**.

| Accès à la santé et orientations : 43 personnes accompagnées et 209 rencontres effectuées

L'infirmière détachée du CHP favorise des liaisons régulières et privilégiées avec les soignants du secteur adulte comme infantile, en lien étroit avec les référents sociaux de l'équipe. Elle a consolidé des liens avec les professionnels de la PMI et du service de périnatalité du CHP, tout en développant les partenariats existants (CMP, PASS, SAAU, services d'urgences, ELSA, médecins généralistes, etc.). Les diagnostics infirmiers récurrents s'articulent autour de **l'observation de signes d'anxiété, d'insomnies, de perte de l'estime de soi, de comportements à risques, de somatisations diverses**. L'infirmière aura aussi grandement contribué au rappel des consignes sanitaires et au suivi de réalisation des tests COVID. En dépit des aléas de la crise sanitaire, des **ateliers de réflexologie plantaire, de méditation et de socio esthétiques** ont pu rythmer le quotidien des familles accueillies. Leur impact positif est réel.

| Une insertion sociale et professionnelle facilitée

19 adultes ont pu s'insérer professionnellement en 2021 et 4 ont pu suivre une formation qualifiante, en dépit des restrictions liées à la crise sanitaire. Les femmes, souvent bénéficiaires de contrats dans le domaine de l'aide à la personne et de l'entretien, sont restées mobilisées y compris pendant les temps de confinement. Nous avons composé pour les soutenir en termes de garde d'enfants et de soutien aux devoirs.

6 enfants accueillis au CHRS ont pu bénéficier d'un accueil au sein de la crèche 123 Soleil, gage de socialisation tant pour l'enfant que pour son parent.

Nous notons le souhait exprimé des personnes accueillies, de parvenir à exister socialement : trouver une place dans la société et éviter l'isolement. C'est pourquoi nous avons poursuivi l'**étroite collaboration avec le dispositif des AAVA** et favorisé la réalisation de nombreux ateliers (cuisine, esthétique, découvertes culturelles et sportives) grâce au soutien de multiples partenaires (Agglo, Mairies, Novéal, Pépinière, etc.).

| Solutions de logements à la sortie

8 ménages ont été relogés sur le parc public en 2021 et 2 sur le parc privé.

Nous observons toujours le souhait des familles de pouvoir préserver les repères trouvés durant le temps de leur accueil, dans l'intérêt des enfants (crèche et scolarité). Aussi le partenariat tissé avec les bailleurs sociaux a permis la signature de nouveaux baux glissants.

EVÈNEMENTS MAJEURS

- Avec la création de l'Hôtel Maternel, la majorité des familles accueillies se trouve hébergée au sein de logements situés en diffus. Cette mutation des pratiques d'accompagnement a grandement mobilisé l'équipe, qui relève la complexité d'articuler proximité et contenance, près de familles qui résident à présent plus loin de nos regards quotidiens.
- Nous relevons une aggravation de la vulnérabilité des familles accueillies, avec des situations marquées par des violences, des placements, l'accompagnement de personnes dans un PSP, etc. Tout cela se manifeste également par les multiples souffrances somatiques et psychiques vécues par les femmes accueillies.
- L'équipe a du s'organiser avec des absences prolongées de 3 professionnels en congés maternité. Une stabilisation sera nécessaire en 2022.

CONCLUSION

Au vu de l'importance du besoin de socialisation des familles accueillies, la question de la création d'un lieu collectif se fait plus brûlante. En outre, une articulation reste à trouver entre le fonctionnement de l'Hôtel Maternel et le CHRS. Enfin, le lien déjà existant avec la crèche reste à consolider, pour une meilleure prise en charge des parents et de leurs enfants.

L'Hôtel Maternel CASTILLA

Un dispositif d'accueil et d'accompagnement relevant de l'Aide Sociale à l'Enfance, à destination des mères isolées enceintes et/ou avec enfants de moins de 3 ans

MISSION DU SERVICE

L'Hôtel Maternel Castilla accueille et accompagne des mères isolées enceintes et/ou avec enfants de moins de 3 ans en difficulté, pour lesquelles l'Inspectrice(teur) de l'ASE a évalué la nécessité d'un hébergement et d'un accompagnement personnalisé de proximité, sur tous les versants de l'insertion sociale et du soutien à la parentalité. Les mères et leurs enfants sont accueillis au sein de **12 logements meublés et équipés**, situés en intra sur le site de Castilla à Jurançon (du studio au T3). Un travail de collaboration étroite est mené avec l'équipe de la crèche **123 Soleil**, puisque **5 places à temps complet sont réservées aux enfants accueillis au sein de l'Hôtel Maternel**. Les accueils sont portés et validés par l'Inspectrice de l'ASE, qui peut saisir le service, soit dans le cadre d'un **Accueil d'Urgence**, aux fins de primo évaluation (1 mois renouvelable), soit dans le cadre d'un **Accompagnement plus pérenne et étayé** (6 mois renouvelables), suite à un primo diagnostic des services du Département. Les référents sociaux du SDSEI et de la PMI définissent les objectifs d'accompagnement à poursuivre en collaboration avec les professionnels de l'Hôtel Maternel. La mère s'engage à adhérer aux accompagnements proposés, en signant un contrat de séjour qui fixe les échéances des mesures de prise en charge. Les premières situations ont intégré le dispositif **fin octobre 2020**, au moment de son ouverture. Les mères isolées enceintes et/ou avec enfants de moins de 3 ans déjà présentes au sein du CHRS Castilla (accueillies dans le cadre de la convention avec le CD64) ont intégré des places Hôtel Maternel le temps d'être relogées. Au fil des mois, sur l'année 2021, les nouvelles situations d'accueil mère/ enfant relevant de l'ASE, ont toutes été accueillies suite à une validation de l'ASE.

INDICATEURS D'ACTIVITÉ

Nombre de nuitées en 2021 : **8 122**

Durée moyenne des séjours : **369 nuits**, soit un peu plus d'un an

Nombre de résidents accueillis : **41** personnes (12 ménages orientés par l'ASE, 7 ménages déjà accueillis au CHRS)

Nombre d'enfants : **24**

Nombre d'entrées : 20 personnes

Nombre de sorties : 17 personnes



Année d'ouverture : fin 2020
Nombre d'ETP : 10
Nombre de places : 12 situations

ÉLÉMENTS DE PROFIL

■ Motifs d'orientation

Sur les **ménages orientés par l'ASE**, nous constatons, pour ce bilan de 1^{ère} année d'accueils, que **5 femmes sur les 12 accueillies** se trouvaient **sans droits ni ressources** sur le territoire au moment de leur arrivée et parfois durant tout le temps du séjour. Nous aurons donc pallié tous les besoins quotidiens, tant de la mère que du ou des enfants, et ce tout au long de l'accueil (repas, hygiène et dépannages divers).

| Une réponse immédiate aux besoins primaires du quotidien

Au-delà de l'accueil de ces femmes sans aucunes ressources, le profil d'extrême vulnérabilité des jeunes femmes accueillies a le plus souvent nécessité des aménagements en termes de dépannages divers au vu des épisodes de crises qu'elles venaient de traverser (séparation souvent empreinte de violences, IP en cours et/ ou naissance d'un enfant). Les premières semaines d'accueil induisent donc de nombreux ajustements et une mobilisation de tous les partenaires autour de la situation familiale. Nous aurons, sur l'année 2021, fourni **796 plateaux repas (mères et enfants), dont 547 à titre gratuit, ainsi que du lait et des couches.**

| La violence au cœur des problématiques intrafamiliales

7 des 12 situations orientées par l'IASE avaient été exposées à des situations de **violences intrafamiliales**, dont une très gravement. Nous percevons également, au fil de l'accompagnement, qu'au moins **4** d'entre elles ont subi des violences en lien avec **un parcours de traite d'êtres humains et de prostitution.**

L'impact psychologique de ce vécu nécessite un accompagnement pluridisciplinaire de grande proximité auprès de l'adulte comme de l'enfant, afin que chacun puisse recouvrir une sécurisation sur tous les plans. Les démarches judiciaires et auprès des associations d'aide aux victimes (APAVIM et Du Côté Des Femmes) mobilisent grandement les professionnels. En œuvrant à sécuriser l'état émotionnel de la mère, ils travaillent également à garantir davantage de sécurisation à l'enfant.

Même si la loi, depuis novembre 2021, reconnaît le statut de victime à l'enfant exposé à des violences au sein du couple, nous mesurons au quotidien, combien l'impact de ces vécus traumatiques, nécessite une guidance de grande proximité sur un temps long. Ces jeunes femmes, une fois installées en sécurité avec leur(s) enfant(s), ont besoin de temps et de veille continue, pour retrouver l'énergie d'avancer de façon plus autonome.

| Le passage à l'HM : Souvent une 1^{ère} expérience de vie en autonomie

La majorité des mères accueillies expérimente pour la 1^{ère} fois la vie au sein d'un logement autonome avec leurs enfants. Au-delà de leur très jeune âge, elles n'ont, pour la plupart, pu bénéficier des rudiments de l'apprentissage de la gestion de l'intendance quotidienne d'un logement (entretien, organisation du rangement, gestion du budget et des rythmes temporels). Si **l'hébergement est gratuit**, elles doivent s'acquitter d'une **caution de 100 euros** et prendre la mesure des dépenses du quotidien liées à une vie autonome. **Les professionnelles en charge du soutien à la parentalité interviennent chaque jour au plus près des familles**, en ajustant le contenu des accompagnements aux besoins repérés par les membres de l'équipe et aux objectifs fixés par les référents de l'ASE.

| Accès à la santé et orientations

Une **infirmière psychiatrique**, détachée du CHP à temps partiel (80 %), propose une écoute aux mères et à leurs enfants. Elle assure également le lien et l'orientation auprès des services de soins partenaires (PMI, Périnatalité, pédiatres en ville, sages-Femmes, puéricultrices, obstétriciens, etc.), en lien étroit avec les référents sociaux de l'équipe. Les diagnostics infirmiers récurrents sont l'observation de signes **d'anxiété, d'insomnies, de perte de l'estime de soi, de comportements à risques et de somatisations diverses.** **Près de l'enfant**, cette soignante peut coordonner les soins en lien avec les équipes du CHP ou des soignants libéraux. L'infirmière aura aussi grandement contribué au rappel des consignes sanitaires et aux suivis de réalisation des tests COVID. En dépit des aléas de la crise sanitaire, des ateliers de réflexologie plantaire, de méditation, de découvertes de lieux culturels et de socio esthétique ont pu rythmer le quotidien des familles accueillies.

| Insertion sociale et professionnelle

9 femmes ont pu s'insérer professionnellement : formations qualifiantes et emplois à temps partiel. **16** ont bénéficié d'une inscription à Pôle Emploi. **8** d'entre elles ont participé aux ateliers proposés par la Cravate Solidaire, autour de l'estime de soi. **2** ont obtenu le permis de conduire et **2** travaillent actuellement.

Ces démarches n'ont pu être proposées que grâce au partenariat tissé avec la **Crèche 123 Soleil** de l'OGFA. En effet, **5 enfants accueillis au sein de l'Hôtel Maternel et 5 déjà présents sur les places CD64** ont pu bénéficier d'un accueil au sein de la **crèche**, gage de socialisation tant pour l'enfant que pour son parent, alors en capacité de s'inscrire dans un dispositif d'insertion. Même sur le temps de confinement printanier, la crèche a ouvert ses portes à tous les enfants présents au sein de l'Hôtel Maternel Castilla (y compris aux mères sans droits).

| Solutions de logements à la sortie

2 situations mères/ enfants ont été relogées dans le parc public et une dans le cadre d'un bail glissant. Les autres mères ont pu, soit retrouver un logement sur le parc privé (**2**), soit intégrer un CADA ou un CHRS. Nous observons toujours le souhait des familles de pouvoir préserver les repères trouvés le temps de leur accueil, dans l'intérêt des enfants (crèche et scolarité des aînés).

EVÈNEMENTS MAJEURS

Le profil des mères et des enfants accueillis nous fait mesurer leur besoin crucial de présence, de veille, d'animation et de relais au quotidien. Le plateau technique actuel gagnerait à s'étoffer pour proposer davantage de temps d'ouverture de la Papothèque (lieu de jeux et d'échanges animé par les professionnelles) et de temps d'interventions éducatives en journée. La vulnérabilité grandissante (en particulier d'ordre psychique) des mères accompagnées, nous conduit à œuvrer dans le cadre de la protection de l'enfance, davantage que sur le versant de la prévention

Le Lieu d'Accueil Parents Enfants (LAPE)

Un service qui permet d'organiser des rencontres médiatisées entre des parents et leur(s) enfant(s)

MISSION DU SERVICE

Le LAPE permet l'organisation de rencontres entre les enfants confiés au service de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) et leur famille, dans un cadre adapté et sécurisant au sein d'espaces de visites dédiés, en présence de professionnels compétents.

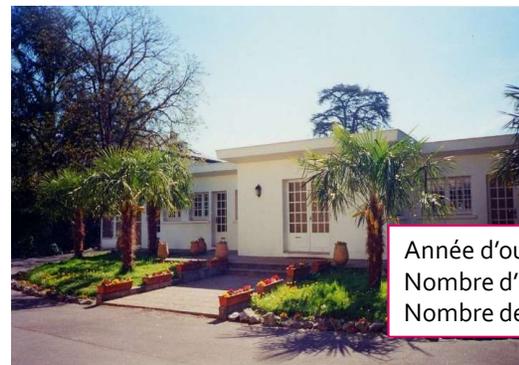
L'ASE fixe les objectifs des rencontres conformément à une décision judiciaire et pose des exigences, en fonction desquelles elle adresse au LAPE les demandes d'accueil et d'accompagnement des rencontres entre les enfants et leurs parents. L'équipe du LAPE répond à la commande de l'ASE et n'intervient pas dans les décisions concernant le suivi de placement.

Les objectifs visés dans le cadre des missions sont les suivants :

- Garantir la **neutralité du lieu et du temps de rencontre**, tout en favorisant l'existence de relations familiales les plus favorables possibles ;
- Offrir un **espace de rencontre et de responsabilité**, dans le respect de l'autorité et des droits parentaux ;
- Ouvrir la possibilité de réinvestir des liens familiaux par **des activités partagées**, en retrouvant le désir et le plaisir d'être ensemble ;
- Se situer en **interface entre les services de l'ASE et la famille** sur le temps de la rencontre.

INDICATEURS D'ACTIVITÉ

Nombre de familles accueillies : **98**
Nombre de visites réalisées : **2062 (pour 2448 programmées et 386 annulées)**
Nombre de situations : **150**
Nombre d'enfants accueillis : **139** et 15 enfants associés
Nombre de visites fratryes : **27**
Nombre d'accueils : Relais **3** ; Simples **5** ; Personnalisés **17** ; Permanents **103**



Année d'ouverture : 1994
Nombre d'ETP : 5,6
Nombre de logements : 5

ÉLÉMENTS DE PROFIL

| **Davantage de visites de mères seules (58) et de pères seuls (41) et une légère augmentation du nombre de couples accueillis (16).**

| **Des parents principalement domiciliés sur Pau et son agglomération (104 Pau-agglo et 13 dans le Béarn),** mais une majorité d'enfants confiés à l'extérieur de l'agglomération, ce qui implique des modalités d'organisation pour les assistants familiaux.

| **Des enfants aux âges variés : 46 enfants de moins de 5 ans** sont régulièrement accueillis (dont 20 enfants ayant entre 0 et 3 ans), 37 de 6 à 10 ans et, enfin, **55 ont plus de 10 ans.** Cela implique notamment une connaissance approfondie des stades de développement de l'enfant pour les professionnels.

| **Un temps de visite qui s'inscrit majoritairement entre 1h et 2h : 2 visites ont une durée de moins d'une heure** (destinées à des nourrissons), 78 durent une heure, 42 entre 1h00 et 2h00, 16 visites durent 2h00 et, enfin, 5 durent entre 2h00 et 3h00, en accompagnement personnalisé. **Des hébergements ont été réalisés 2 week-ends sur 4.**

| **Le rythme de visites : Comme observé en 2020, la catégorie « 2 à 3 fois par mois » est dorénavant la plus représentée (50).** 28 visites ont lieu une fois par semaine, 3 plus d'une fois par semaine, 40 une fois par mois et 5 de manière ponctuelle.

ACCOMPAGNEMENTS PROPOSÉS

Le Lieu d'Accueil Parents Enfants propose différents types d'accueil :

| L'accueil relais : Faire le lien entre les personnes pour garantir le meilleur accompagnement.

L'objectif est de permettre à un parent de venir chercher son enfant dans de bonnes conditions, pour exercer son droit de visite. Les professionnels assurent le relais entre les deux parents ou entre la famille d'accueil et le parent.

| L'accueil simple : faciliter l'exercice de la parentalité

Le parent garantit le contenu de la visite. Les professionnels sont présents à l'arrivée et au départ de la rencontre. Il s'agit souvent de situations de parents qui ne disposent pas de domicile adapté ou dont celui-ci est trop éloigné du lieu de vie de leur enfant. Cet accueil peut se faire dans le cadre d'un hébergement. La présence du veilleur de nuit et de l'équipe parentalité de Castilla garantissent une sécurité aux parents et enfants.

| L'accueil et l'accompagnement personnalisé : accompagner l'exercice de la parentalité

La prestation est « ajustée » à l'évaluation de la situation sur le moment. Le professionnel sera systématiquement présent à l'arrivée et au départ du ou des enfants, et restera disponible en cas de besoin (demandé par la famille ou évalué par le service), et ce, sur toute la durée de la rencontre.

| L'accueil et l'accompagnement permanents : une véritable aide à l'exercice de la parentalité

Ce type d'accompagnement est spécifique et soutenu. Il concerne les familles les plus en difficulté pour garantir des échanges adaptés et sécurisants. **Cet accompagnement a concerné 103 situations, soit la majorité des accueils (80 %).** Le LAPE permet également aux familles de partager un temps de repas ou de goûter. Nous avons, cette année, mis à disposition, en moyenne, **65 à 75 plateaux repas/ mois.**

En 2021, l'équipe aura accompagné **2062 visites.** 252 auront été annulées par les parents, 118 par l'ASE, 10 par le service et 6 étaient programmées sur des jours fériés (que nous essayons au maximum de reprogrammer).

L'IMPACT DE LA CRISE SANITAIRE

Le port du masque et la limitation des effusions physiques fut souvent plus simple à accepter pour les enfants que pour les parents. Nous avons noté l'impact positif des CTE et synthèses partenariales en visio, auxquelles l'équipe a pu davantage prendre part. Nous avons aussi pu favoriser le maintien des liens enfant/ parent via des supports de visioconférence, lorsque cela fut nécessaire (parent trop fragilisé, mère enceinte et dans l'incapacité de se déplacer).

FAITS MARQUANTS

L'équipe du LAPE est stable et bien repérée par le public accueilli et les professionnels de l'ASE depuis 2 ans.

Les rencontres dans un **cadre permanent**, qui fondent le principe même de la médiatisation, poursuivent une **courbe ascendante**, venant ainsi confirmer les difficultés des familles accueillies et le besoin prégnant de sécurisation sur le temps de la visite. En ce sens, nous avons observé cette année, la prégnance de **situations marquées par un cadre pénal**, où des enquêtes concernant la responsabilité parentale demeurent en cours, sans suspension des rencontres enfant/ parents. Des profils de parents plus vulnérables psychologiquement et particulièrement mis à mal par les effets du confinement ont nécessité **davantage de rappels du cadre suite à des passages à l'acte agressifs**, allant même jusqu'à la suspension temporaire des rencontres, le temps que nous puissions reprendre les conditions de l'accueil en lien avec le référent du suivi de placement à l'ASE. Pour autant, les professionnels s'accordent à relever les effets positifs du travail d'accompagnement et de réassurance mené, particulièrement auprès des enfants. Nombre d'entre eux, au fil des rencontres, s'autorisent à exprimer un sentiment de sécurité au sein du LAPE.

L'accueil en hausse de nourrissons et de pré-adolescents, nous oblige à adapter les lieux de visites, les pratiques et les supports ludiques.

CONCLUSION

Au cours de l'année 2022, nous aboutirons la rédaction du projet de service et des outils de fonctionnement. Les contraintes COVID ont, en effet, quelque peu suspendu cette production. Nous envisageons également de permettre la participation des professionnels à des temps de formation autour de la communication positive et du support ludique comme outil de médiation.

La Crèche 1, 2, 3 Soleil

Un lieu d'éveil, d'apprentissage et de socialisation pour la petite enfance

MISSION DU SERVICE

La crèche accueille des enfants de 2,5 mois à 4 ans, ainsi que leurs parents. Deux places sont réservées aux familles du CHRS, cinq aux familles de l'Hôtel Maternel et 21 autres aux familles de l'agglomération paloise (prioritairement aux communes de Gelos et Jurançon). Les valeurs qui guident notre travail au quotidien sont le respect de l'individualité de l'enfant, de son rythme, de sa famille ; la garantie d'une mixité sociale et le soutien à la parentalité.

Nous avons posé des objectifs afin de répondre au mieux aux besoins de l'enfant :

- Faire vivre et évoluer un lieu d'accueil, d'éveil et de plaisir partagé, où l'enfant peut s'épanouir ;
- Proposer l'expérience d'une vie collective et d'inter relations en vue de se socialiser ;
- Respecter les besoins majeurs de l'enfant et développer ses compétences ;
- Repérer et prévenir d'éventuels troubles de développement et difficultés diverses ;
- Développer un dialogue ouvert avec les parents, dans lequel peuvent être abordées des questions de soins et d'éducation.

Ces objectifs guident notre travail quotidien, permettent de mener des actions en corrélation avec le projet associatif et servent à évaluer la cohérence des pratiques professionnelles. Pour mettre en œuvre ces objectifs, nous appuyons notre pratique sur des principes éducatifs fondateurs et partagés : **la continuité** de l'accompagnement des enfants, le **respect de leur rythme, la coéducation** (les professionnelles et les parents ont chacun leur place), **l'observation** de l'enfant, le **refus de « l'activisme »** (des activités sont proposées, mais pas toujours, ni tout le temps), **la considération** de l'enfant comme partenaire actif, tant dans les soins que dans les activités, la prise en charge de l'enfant en tant qu'**individu**, dans le groupe, **l'évaluation** régulière et l'amélioration de nos pratiques professionnelles.

INDICATEURS D'ACTIVITÉ

Taux d'occupation : **66 %**

Nombre d'enfants accueillis : **50**

Nombre de familles : **49**

Nombre d'inscriptions : **13**

Nombre de départs : **19**

Nombre contrats : **50**, dont 68 % réguliers et 32 % occasionnels



Année d'ouverture : 1994
Nombre de salariés : 12 + 1 chef de service
Nombre de places : 28

PRINCIPAUX ÉLÉMENTS D'ACTIVITÉ

Un nombre de préinscriptions en légère hausse : Nous avons enregistré en 2021, 55 préinscriptions, soit une augmentation de 17 %. Sur ces 55 préinscriptions, 15 demandes ont été acceptées, 39 sont toujours en attente et 1 a été annulée.

Un nombre d'inscriptions en légère hausse : Durant l'année 2021, nous avons inscrit 13 enfants (4 de l'Hôtel Maternel, 4 de Jurançon, 4 de Gelos et 1 de commune extérieure). Nous avons eu 18 départs (8 de l'Hôtel Maternel, 3 de Jurançon, 6 de Gelos et 1 de commune extérieure). La nature des départs est pour la majorité le départ à l'école (10). Il y a également eu 2 arrêts de contrats pour déménagement.

Provenance des 50 enfants accueillis : En 2021, nous constatons une très légère baisse de l'accueil des enfants des communes de Gelos (- 9,5 %) et de Jurançon (- 5,9 %) et une hausse pour l'Hôtel Maternel (+20 %), ainsi que pour les communes extérieures (+ 200 %). Enfin, en 2021, 12 enfants dont les parents étaient hébergés à l'OGFA, ont bénéficié d'un temps d'accueil à la crèche, pour une moyenne de 7 mois.

Répartition des modes d'accueil : Diminution du nombre d'accueils réguliers : L'accueil d'enfants en contrat régulier (avec des jours et horaires déterminés à l'inscription) représente 68 % en 2021 (- 9,3 %) . Nous observons une augmentation des accueils en contrat occasionnel (+ 28 % en un an). Le nombre d'accueils réguliers nous permet d'optimiser au maximum les places d'accueil.

Un taux d'occupation de la structure en baisse : Le taux d'occupation de notre structure a été de 66 %. Nous notons à nouveau une baisse de 4 %, qui s'explique par la crise sanitaire que nous avons subie et par la diminution d'accueil d'enfants sur les places de l'Hôtel Maternel, sur le dernier trimestre de l'année. Nous avons continué à accueillir des enfants scolarisés âgés de 3 ans à 4 ans, les mercredis et durant les vacances scolaires. Nous prenons en priorité les enfants ayant fréquenté notre structure. Cet accueil se passe très bien et permet d'optimiser les places vacantes pendant les vacances. En 2021, cela a concerné 6 enfants. Cette préoccupation constante de l'optimisation du taux de remplissage de la structure exige une organisation spécifique, basée sur la réactivité et l'ajustement au quotidien.

FAITS MARQUANTS

L'enjeu financier : une préoccupation constante : La création de l'Hôtel Maternel a engendré une nouvelle répartition du nombre de places de la crèche réservées aux enfants des parents accueillis à l'OGFA. Alors que 8 places crèches étaient financées par l'Etat pour l'accueil des enfants accompagnés par le CHRS, leur nombre est passé à 2. L'objectif est alors devenu d'obtenir une valorisation financière pour l'accueil de 5 enfants de l'Hôtel Maternel, par le Conseil Départemental. Cela fit l'objet d'échanges réguliers entre l'OGFA et le Conseil Départemental, tout au long de l'année 2021. En outre, un contrôle CAF, portant sur l'année 2020, a mis en avant un dysfonctionnement sur la comptabilisation des heures de présence et des heures facturées. Cela a eu un impact sur le taux de facturation. Le rapport a ainsi conclu à un indu estimé à 30. 911,47 €.

Afin de surmonter ces difficultés, l'OGFA a conclu des partenariats avec deux organismes privés (« Ma place en crèche » et le « Réseau Grandir »). Il s'agit de pouvoir vendre une place à ces réseaux, moyennant un financement spécifique. Toutefois ces places ne sont pas réservées et ne sont financées que si elles sont occupées. Nous avons également tenté de maximiser l'occupation de la crèche, notamment en permettant l'accueil d'enfants du Pôle migrants de l'OGFA.

De plus, nous avons de nouveau subi une fermeture administrative durant 14 jours, en avril 2021. Les professionnelles ont continué à travailler, malgré tout, en mettant les locaux à disposition des enfants accueillis à l'hôtel maternel et au CHRS. Cela a permis aux mères isolées de pouvoir « souffler » pendant ce nouveau confinement. Nous avons ainsi pu accueillir 11 enfants.

L'organisation d'activités régulières en intra et en extra : L'équipe propose des activités variées et stimulantes, qui permettent à l'enfant un plein épanouissement de son potentiel physique, affectif et intellectuel. Ces activités sont établies en réponse aux désirs des enfants, à leurs besoins et à leurs capacités.

Elles permettent la découverte et l'expérimentation, tout en étant source de jeux et de plaisir pour l'enfant. Parmi ces activités, nous retrouvons l'éveil musical, la psychomotricité, les activités pratiques, manuelles et sensorielles, les jeux de manipulation, la cuisine, la découverte de la nature, etc.

| Tout au long de l'année, l'équipe a également choisi **des thèmes rythmés par les saisons et le calendrier**. Nous sollicitons les parents pour certaines activités. Malgré la crise sanitaire, nous avons maintenu nos sorties sur l'extérieur : participation à 3 ateliers musicaux au GAM, promenade au jardin du Roy, sortie au marché de Jurançon, sortie à la médiathèque de Jurançon.

| **L'accueil de stagiaires** : Notre structure a accueilli 3 stagiaires, de 2 à 6 semaines.

| **La participation** au projet de la « Grande lessive » (manifestation culturelle internationale, qui offre l'occasion d'explorer la pratique artistique sous un angle différent) a été particulièrement bien investie par les enfants et leurs parents.

| Une journée pédagogique sur **l'itinérance ludique** : L'équipe a souhaité s'inspirer de l'itinérance ludique, qui s'articule autour de trois grands principes : libre circulation des enfants dans la crèche, création d'univers ludiques et le fait que l'enfant soit auteur de son jeu.

| Une formation partagée avec les équipes du CHRS et du LAPE sur la sensibilisation à **l'approche Snoezelen** : il s'agit de favoriser l'établissement d'une communication privilégiée sur le mode sensoriel, dans un espace sécurisant favorisant le bien être.

CONCLUSION

En 2021, le taux d'occupation a diminué de 4 %. Dans l'optique d'optimisation des places, la crèche a vu croître le nombre de contrats occasionnels dans l'année. En parallèle, le budget de la crèche a été mis à mal. Il conviendra en 2022 de continuer le travail entamé, devant permettre un service à l'équilibre.

L'année 2021 a été une année rythmée par de nombreuses activités en interne et en externe, ouvertes aux parents et aux partenaires, dans le souci constant de permettre un accueil au plus proche des besoins des enfants, malgré des mesures sanitaires et gouvernementales incontournables. 2022, quant à elle, devrait être marquée par la poursuite de la réflexion sur la création d'un espace multi sensoriel et la mise en place de l'itinérance ludique.

Le service d'Accueil et de Mise à l'Abri

Mise à l'abri de jeune migrants demandant une protection en France

MISSIONS DU SERVICE

Le service de mise à l'abri de l'OGFA assure une protection temporaire, activée à la demande du Conseil Départemental, pour des jeunes migrants se déclarant mineurs et sans adulte référent sur le territoire français. Ils ont pour la plupart quitté leur pays de naissance depuis plusieurs mois, voir plusieurs années, et ce pour différentes raisons (un conflit armé, une persécution liée à leur appartenance ethnique ou religieuse, des violences familiales, une précarité économique et/ ou écologique, etc.).

Une évaluation est faite sur leur situation déclarée de minorité et d'isolement. Si leur qualité de mineur non accompagné est avérée, ils relèveront d'une mesure de protection de l'enfance. Si tel n'est pas le cas, ils relèveront du droit des étrangers prévu pour les adultes et/ ou pourront faire un recours à cette décision.

L'équipe pluridisciplinaire de l'OGFA a pour mission de protéger les jeunes accueillis durant cette phase évaluative, à partir d'un logement et en venant répondre à leurs besoins fondamentaux. Quotidiennement, l'équipe éducative accompagne les jeunes sur les aspects de la vie quotidienne (accompagnement administratif, accès aux soins, aide aux courses, mise en place d'activités sportives, etc.). Enfin, le jeune bénéficie d'une guidance vers sa sortie du dispositif.

INDICATEURS D'ACTIVITÉ

Nombre de jeunes accueillis : 206 (+53)

Nombre total de personnes accompagnées : 224

Nombre de journées : 1 8270

Durée moyenne de séjour : 71 jours (2 fois moins qu'en 2021)

Sexe : 98 % garçons / 2 % filles

Age moyen déclaré : 16 ans

Principaux pays de naissance : Guinée - 40%, Côte d'Ivoire - 17%

Nombre de sorties du service : 157 (+35)

- 7 % (12 jeunes) ont été confiés hors Département 64 ;
- 37 % (58 jeunes) ont été confiés à une structure d'accueil dans le Département 64 (-10 %), dont 14 % (22 jeunes) à l'OGFA ;
- 34 % (54 jeunes) ont été destinataires d'une notification de fin de prise en charge ;
- 21 % (33 jeunes) ont fugué avant la fin du processus d'évaluation



Année d'ouverture : 2018

Nombre d'ETP : 20,3

Nombre de places : 55

ÉLÉMENTS DE PROFIL

Des besoins sanitaires élevés

A l'instar de l'année précédente et ce, au regard du contexte sanitaire toujours tendu, il a été nécessaire de continuer à prendre en compte les problématiques sanitaires du public accueilli. Le service a continué de s'appuyer sur un partenariat et un réseau de professionnels de santé efficient. Ainsi, l'IDE du service, avec l'appui de l'équipe socio-éducative, a pu mettre en place un certain nombre de dépistages, de suivis et d'accompagnements.

Ont donc été réalisés :

- 376 rencontres avec le Centre de vaccinations (+ 245) ayant donné lieu à 488 injections ;
- 163 dépistages avec le CLAT (+ 35) avec la mise en place de 84 suivis post-dépistage ;
- 84 bilans de santé réalisés par la CPAM (+ 23), 147 rendez vous à la PASS, SOS Médecin, Médecin du monde et médecine de ville (+ 22) ;
- 92 rendez-vous pour des soins dentaires (dont 80 sur la plateforme socio sanitaire du Point d'Eau) ;
- 27 orientations vers des consultations spécialisées et 163 entretiens d'accueil par l'IDE du service ;
- 4 orientations vers l'Association Addiction France, pour accompagner des addictions.

| Un niveau de souffrances psychiques élevé

L'intervention soignante, associée à l'approche éducative, a permis d'aider l'élaboration des demandes et l'aller vers le soin. **Cela s'illustre par la mise en œuvre de 235 entretiens psychologiques réalisés par la psychologue de l'EMPP et ce, pour 59 jeunes.** De ces accompagnements, ont découlé **3 orientations vers le SAAU, 2 vers le CMPEA, ainsi que 2 autres vers le CEID Béarn Addictions.** Enfin, **7 jeunes ont bénéficié de la mise en place de traitements anxiolytiques, suite à une prescription de la PASS.**

L'efficacité de ce partenariat est à souligner. Il est d'ailleurs prévu qu'il soit renforcé avec la création prochaine d'un poste « infirmier EMPP », dédié aux JEAÉ et MNA, présents sur Pau et les territoires Béarn et Soule.

| Mettre à profit sa prise en charge

Depuis la création du service en octobre 2018, des partenariats ont été développés pour que les jeunes puissent s'investir dans une activité d'apprentissage de la langue, sportive, culturelle et/ ou dans une activité bénévole et solidaire. Chaque résident bénéficie, hors crise sanitaire, d'à minima, **une activité sportive par semaine** : il s'agit essentiellement de séances de foot, de judo ou de séances au Poney Club de l'OGFA.

Les **cours de français**, quant à eux sont dispensés soit par la professeure de Français Langue Etrangère du service, soit par les bénévoles de la Maison des Citoyens du Monde.

Enfin, les actions de mobilisation par l'intermédiaire des AAVA de l'OGFA continuent de concerner deux jeunes par semaine, à hauteur de 2 journées par jeune.

EVÈNEMENTS MAJEURS

L'année 2021 a été marquée par une forte augmentation du nombre de jeunes accueillis, d'une part, et par le raccourcissement du délai de prise en charge, d'autre part. Cela est venu impacter les pratiques professionnelles, avec un rythme plus soutenu pour l'ensemble des membres de l'équipe. Concrètement, cela se traduit par une augmentation du nombre de visites à domicile pour les Aidantes à la Vie Quotidienne, ainsi qu'une augmentation des accompagnements (médicaux, aux évaluations, etc.).

Au niveau des référents sociaux, cette augmentation du flux a rimé avec un accroissement du nombre d'écrits à produire et de démarches administratives à effectuer.

Cela a également eu un impact sur les équipes d'entretien, qui ont dû s'employer à tenir des délais de remise au propre des logements toujours plus courts.

Ce rythme, en constante augmentation, a amené le service à faire le constat qu'il n'était plus possible d'œuvrer dans le domaine de l'insertion, tel que c'était le cas auparavant, pour le public reconnu mineur, mais maintenu sur le service faute d'orientation vers un dispositif MNA. Aussi, le nombre d'accompagnements vers la Mission Locale pour les Jeunes ou le CIO s'est peu à peu réduit.

L'équipe de professionnels du service s'est également vue profondément remaniée. En effet, pour des raisons personnelles, des salariés ont pu faire le choix de partir vers de nouveaux horizons, alors que d'autres ont mis leur carrière en pause (congés maternité, notamment). Ainsi, nous avons dû procéder au recrutement d'une référente sociale et de trois aidantes à la vie quotidienne au cours de l'année.

CONCLUSION

Deux enjeux relevés dès la fin de l'année 2019 n'ont pas pu être travaillés cette année car ils ont été freinés par les risques sanitaires. En 2022, il s'agira donc de :

- Poursuivre le travail de fond sur la participation à la vie collective et aux espaces collectifs ;
- Compléter l'activité, par la création et la consolidation des partenariats et actions, en terme de prévention et de promotion de la santé.

Par ailleurs, et compte tenu du turn-over des professionnels, il conviendra d'œuvrer à une stabilisation des pratiques professionnelles, conformément au projet de service.

Le service des Mineurs Non accompagnés (MNA)

Un hébergement et un accompagnement de mineurs protégés

MISSION DU SERVICE

Le terme de « Mineur Non Accompagné » (MNA) désigne une personne âgée de moins de 18 ans, de nationalité étrangère, qui se trouve sur le territoire français sans bénéficier du soutien d'un adulte ayant la qualité de responsable légal.

La Convention Internationale des Droits de l'Enfant de 1989 et le Code de l'Action Sociale et des Familles établissent que les mineurs étrangers ont les mêmes droits qu'un enfant français en danger. Ils sont donc intégrés aux circuits et dispositifs de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE). Le département a la charge de les accompagner jusqu'à leur majorité ou plus si besoin.

A ce titre, l'OGFA a été missionné par le Conseil Départemental des Pyrénées Atlantiques pour accueillir, accompagner 82 mineurs et majeurs, dits « Non Accompagnés ».

Dans ce contexte, les professionnels de terrain s'attachent à assurer la protection du public confié, en enclenchant et en accompagnant la dynamique du projet du jeune, à partir d'un hébergement semi-autonome. Chaque projet considère les enjeux de santé, de scolarité, d'insertion et d'autonomisation.

INDICATEURS D'ACTIVITÉ

Nombre de jeunes accompagnés : 88, contre 69 en 2020 ;
Nombre de jeunes accueillis au 31.12 : 71, tous de sexe masculin ;
Age : entre 15 et 20 ans ;
Nombre de nuitées : 22.480 ;
Durée moyenne de prise en charge : 21 mois ;
Nombre de sorties : 31 ;
Nombre d'entrées : 33 ;
39 Jugements en Assistance Educative et 48 Contrats Jeune Majeur.



Année d'ouverture : 2018

Nombre d'ETP : 21,2

Nombre de places 2021 : 82

Localisation : 30 à Pau, 18 à Oloron, 24 à Orthez et 10 à Mourenx

ÉLÉMENTS DE PROFIL

| Des jeunes majoritairement issus de l'Afrique de l'Ouest

En 2020, 100 % des jeunes accueillis étaient âgés de 15 ans à 20 ans.

Les pays de naissance des jeunes sont la Guinée (52 %), le Mali (11 %), la Côte d'Ivoire (16 %), le Sénégal (5 %) et 16 % autres : Bangladesh, Sierra Leone, Egypte, Cameroun, Albanie, Gambie et Cameroun. Les motifs de départ des pays d'origine sont principalement liés au contexte géopolitique et aux risques encourus, aux violences intrafamiliales et/ou au contexte économique et écologique du pays. La majorité des jeunes actuellement accueillis souhaite solliciter, à sa majorité, un droit au séjour en France.

| Un besoin d'accompagnement de proximité

Les jeunes mineurs et majeurs pris en charge sont accompagnés dans l'apprentissage progressif du « savoir habiter ». Cela se traduit par une visite à domicile, à minima une fois par semaine, qui consiste à proposer un appui à l'entretien de son lieu de vie et à la réalisation de gestes de la vie quotidienne.

| L'accès et le maintien de la scolarisation, des enjeux fondamentaux

Bien que les scolarités classiques et les cursus en apprentissage aient été moins impactés par la crise sanitaire, il s'est agi de continuer à proposer un accompagnement et un suivi à la scolarité. Ces missions sont menées conjointement par l'équipe socio-éducative soutenue par la professeure de Français Langue Etrangère (FLE). Chacun des membres de l'équipe, à son niveau, favorise le maintien des liens entre le jeune, l'école ou le centre de formation, ainsi qu'avec les maîtres d'apprentissage. Par ailleurs, un travail important de coordination de la scolarité a été maintenu, au-delà du retour au présentiel.

Enfin, la professeure de FLE continue de proposer des cours de français et/ ou de soutien scolaire selon les besoins repérés, en lien étroit avec les professeurs principaux.

En fin d'année 2021, 65 % des jeunes ayant passé une qualification l'ont obtenu.

| Un accompagnement médical pour tous

La santé du public accueilli nécessite une vigilance forte. Aussi, l'infirmière du service coordonne les parcours de soin et s'assure de :

- ❖ L'ouverture, dès l'accueil, d'un droit à une couverture maladie (en lien avec les référents sociaux) ;
- ❖ La mise en place systématique d'un bilan de santé CPAM
- ❖ Une coopération efficace avec les acteurs médicaux du territoire (CHG, PASS, Médecins du Monde, et SOS Médecin, notamment). **Au total, il y a eu en 2021, 48 consultations et 4 hospitalisations ;**
- ❖ **L'accès aux vaccinations obligatoires (20 jeunes), à une sérologie complète (6 bilans), aux tests de dépistage et suivis de la tuberculose (33 jeunes), ainsi qu'aux tests de dépistage du COVID 19 (22 accompagnements pour des tests PCR) ;**
- ❖ La recherche d'un médecin référent sur le secteur d'habitation. A noter que cela reste une problématique complexe au regard de l'embolie de la médecine de ville ;



- ❖ Le développement constant des partenariats visant l'accompagnement à la promotion de la santé au quotidien et à la prévention des risques ;
- ❖ **L'orientation individuelle vers une prise en charge psychologique** assurée par l'équipe mobile du Centre Hospitalier des Pyrénées. **Cela a donné lieu à 77 entretiens. Ces consultations ont été suivies de différentes orientations : 1 vers l'EMJSP (infirmière et psychiatre), 1 vers l'APAVIM (psychologue et juriste), 3 vers le SAAU (psychiatre), 2 vers un CMPEA (suivi infirmier, veille psychiatrique, voire consultation avec psychomotricien) et 2 vers un Point écoute jeunes (psychologue).** Il est à noter la création, courant 2022, d'un poste infirmier au sein de l'EMPP. Il sera dédié aux jeunes MNA et JEAE, et interviendra auprès du public, sur l'agglomération paloise et sur l'ensemble du territoire Béarn et Soule.

EVÈNEMENTS MAJEURS

Outre les conséquences persistantes du contexte sanitaire, la vie du service a été marquée par l'arrêt de l'accompagnement des jeunes MNA hébergés sur la commune d'Arzacq, représentant jusqu'à 7 mesures.

Dans le même temps, en juillet 2021, l'association a obtenu un agrément de 30 places supplémentaires pour un déploiement de l'activité sur Orthez, d'une part, avec recherches de logements et recrutements de personnel (1 coordinatrice, 1 référente sociale, 1 CESF et 2 accompagnants à la vie quotidienne), ainsi qu'une extension de la capacité d'accueil sur Mourenx, d'autre part.

CONCLUSION

Le public MNA reste un public marqué par des besoins en santé somatique et psychique forts. En 2022, il conviendra donc de maintenir la dynamique de promotion et de prévention de la santé.

Nous poursuivrons également le développement des partenariats pouvant aider à fluidifier l'accès au logement autonome pour les jeunes en capacité de s'y essayer.

Dans le même temps, il serait important de pouvoir s'assurer de relais efficaces en terme d'accompagnements par les services sociaux de droit commun (SDSEI entre autres), notamment pour les jeunes continuant de bénéficier de Contrats Jeune Majeur.

Enfin, les nouvelles places sur les territoires étant quasiment toutes ouvertes, il nous faudra finaliser le recrutement de l'équipe : une infirmière, un professeur de Français Langue Etrangère, tous deux intervenants sur Oloron, Orthez et Mourenx et un dernier référent social sur Orthez.

PÔLE PERSONNES ISOLÉES

Si le cœur de métier de l'OGFA était initialement la prise en charge des familles, la nécessité d'accompagner des personnes isolées est rapidement apparue. Ce pôle a connu une importante diversification et une forte croissance ces dernières années. Ainsi, au CHRS et à la Ferme Saint Joseph, dispositifs historiques se sont accolés de nouveaux services. Ils sont le reflet de notre volonté de pouvoir proposer, à tous, une solution la plus adaptée et la plus personnalisée possible.

Par ailleurs, l'évolution des politiques publiques dans une optique inclusive a conduit l'OGFA dès 2018, à s'inscrire plus que jamais dans la dynamique du logement d'abord (IML, croissances Maison Relais, Un Chez Soi D'abord, CHRS hors les murs).

En 2021, le pôle a poursuivi sa diversification avec la création d'un service expérimental dédié à l'hébergement et l'accompagnement de mineurs en rupture.

Site Novae

34 | CHRS Novae

36 | Maison Relais Novae

38 | Résidence Accueil NOVAE

40 | LHSS Novae

Site Saint Joseph

42 | Dispositif d'Accompagnement Jeunes (DAJ)

44 | Ferme Saint Joseph

46 | Logement Adapté

48 | CPHU

50 | Inter Médiation Locative (IML)

52 | Allocation Logement Temporaire (ALT)

54 | Poney-Club

Le Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) Novae

Accueillir, loger et accompagner des personnes en vue de les aider à accéder ou à recouvrer leur autonomie personnelle et sociale.

MISSION DU SERVICE

Le CHRS Novae héberge, de manière temporaire, des personnes seules ou en couple, isolées, sans enfant. Ces personnes peuvent être accueillies dans l'urgence, avec leur animal de compagnie. Outre l'hébergement des résidents, le CHRS Novae propose un accompagnement socio-éducatif individualisé et global (logement, administratif, professionnel et santé), en vue de permettre à chaque personne qui en bénéficie de retrouver une autonomie sociale et personnelle. **Novae, en accueillant des personnes accompagnées de leurs animaux et en n'interdisant pas l'entrée d'alcool dans la résidence, reçoit depuis toujours toutes les personnes qui en ont besoin, sans discrimination.**

INDICATEURS D'ACTIVITÉ

Nombre de personnes accueillies : 40, dont 35 hommes et 5 femmes.

Age :

- 2 personnes ont moins de 25 ans ;
- 12 personnes entre 25 ans et 39 ans ;
- 24 personnes entre 40 et 59 ans ;
- 2 personnes de plus de 60 ans.

Nombre d'entrées en 2021 : 17

Nombre de sorties en 2021 : 19

Nombre de nuitées en 2021 : 7 798

DMS des sortants : 428 jours, soit 14 mois (3 mois de plus qu'en 2020).



Année d'ouverture : 1999
Nombre de salariés : 11,8 ETP
Nombre de places : 25

ELÉMENTS DE PROFIL

| Principales raisons d'arrivées

En 2021, 82 % des personnes entrées au CHRS étaient auparavant hébergées sur un dispositif d'urgence. La majorité des entrants avaient vécu une situation d'expulsion locative. Les personnes intégrant le CHRS arrivent souvent avec des dettes contractées sur l'hébergement d'urgence.

| Orientations et accompagnement avant l'entrée en CHRS



| Les ressources des personnes à leur arrivée : des personnes majoritairement bénéficiaires de prestations sociales

A leur arrivée en CHRS, 1 personne n'avait pas de ressources, 9 étaient allocataires du RSA, 5 de l'AAH et 2 avaient des revenus liés à une activité professionnelle passée ou présente (salaire et retraite).

| L'accompagnement de personnes majoritairement en situation d'addiction

En 2021, 29 personnes sur 40 (soit 72 % des résidents) souffraient d'une addiction à l'alcool ou à d'autres toxiques. L'accompagnement en CHRS a permis de travailler une orientation vers des dispositifs en ambulatoire, tels que l'Association Addiction France ou le CHP, et ce pour 18 personnes. Le passage en CHRS a rendu également possible une entrée en cure de sevrage pour 5 personnes. Enfin, 6 résidents sont inscrits dans un suivi addictologique régulier. Le travail en partenariat, mené de longue date avec l'Association Addiction France, facilite l'accès à la réduction et à la prévention des risques des personnes accompagnées.

| Les consultations infirmières au sein du CHRS : une vraie plus-value dans l'accompagnement

En 2021, l'infirmière mise à disposition par le CHP a rencontré 13 résidents du CHRS. Ces rencontres permettent une orientation facilitée vers le CHP pour des consultations avec des infirmiers, des psychologues ou des psychiatres. L'infirmière offre un espace de parole, où les résidents peuvent déposer leurs problèmes. Enfin, le regard et l'analyse de l'infirmière permettent à l'équipe une évaluation clinique, gage d'un meilleur accompagnement des personnes séjournant en CHRS.

| Un soutien dans les gestes de la vie quotidienne

10 % des résidents se sont vus proposer, en 2021, un soutien dans les gestes de la vie courante. L'équipe d'accompagnement à la vie quotidienne permet aux résidents les plus fragiles de maintenir et/ ou de renouer avec les gestes de la vie courante (faire les courses, entretenir son lieu de vie, et prendre soin de soi). Ce soutien favorise l'autonomie des personnes accueillies et l'inscription dans la vie de la Cité.

| Des causes de départs multiples

Sur les 19 résidents qui sont partis en 2021, 9 personnes sont sorties vers des solutions adaptées à leur situation : 1 personne a intégré le dispositif de la Maison Relais, 3 personnes ont bénéficié d'un logement avec une mesure IML, 1 personne a été accompagnée via un bail glissant, 1 monsieur a été guidé vers le logement adapté, 2 personnes ont intégré un logement HLM et une dame a été guidée vers un foyer maternel au regard de sa situation.

Nous déplorons également cette année le décès d'une personne.

Enfin, 3 personnes ont choisi de quitter le dispositif sans solution et 6 ont été exclues pour non respect du règlement.

Plus que les autres années, nous avons été amenés à mettre fin à l'hébergement des personnes pour non paiement de leur toit. S'acquitter de son hébergement est un devoir compliqué à accomplir pour certains. L'équipe y est vigilante et tente de ne pas aggraver des situations budgétaires déjà complexes.

Des échéanciers sont mis en place systématiquement lorsque les retards de paiement sont accumulés. Le non respect de l'échéancier peut entraîner une fin de prise en charge.

Enfin, l'augmentation du coût de la vie met les résidents face à des choix qui mettent en péril la sécurité du toit mis à leur disposition.

EVÈNEMENTS MAJEURS

En 2021, la durée moyenne des prises en charge a été supérieure de 3 mois à celle de 2020. Les personnes arrivent en CHRS suite à un parcours difficile, souvent complexifié par des situations de surendettement qu'ils n'ont pu mettre au travail. La tendance risque de perdurer l'année prochaine.

L'équipe du CHRS est composée de deux travailleurs sociaux qui sont en charge d'accompagner 25 personnes. En 2021, un de ces deux poste à été tenu par quatre professionnels différents. Ce *turn over* n'a pas été sans impact sur la continuité des accompagnements qui s'est vue fortement bouleversée. Les nouveaux professionnels en poste ont du découvrir la structure, l'équipe et le mode de fonctionnement. De ce fait, la prise en charge s'est réalisée avec une temporalité plus longue (temps de connaissance des résidents et d'adaptation mutuelle, notamment).

Enfin, la mutualisation de différents services au sein de la structure est à la fois une réelle preuve d'inconditionnalité de l'accueil, mais aussi, un effet miroir difficilement acceptable pour certains résidents. Ainsi, des personnes en souffrance psychique, en grande marginalité et en difficultés sociales cohabitent au sein d'un même lieu. Ces modalités d'accueil au sein d'un monobloc peuvent parfois générer des tensions. Conscient de ces enjeux, l'OGFA a décidé de mettre en place des formations sur la Gestion de la violence. Elles ont pu débuter en fin d'année 2021 et se poursuivront sur 2022.

CONCLUSION

L'année 2021 n'a pas permis, au niveau de la structure, la stabilité espérée par les équipes. En effet, la vacance sur le poste de Responsable de pôle a perduré jusqu'à la fin de l'année 2021. Les travaux laissés en suspens vont pouvoir reprendre, les prochaines étapes seront notamment la réécriture du projet de service.

La Maison Relais Novae

Un habitat adapté pour des personnes en situation de grande exclusion

MISSION DU SERVICE

La Maison Relais est un habitat durable, sans limite de temps. Elle assure l'accueil de personnes à faibles niveaux de ressources, dont la situation sociale, psychologique ou psychiatrique rend difficilement possible l'accès à un logement dit « autonome ». L'accompagnement proposé est adapté à chaque individu, offrant ainsi un cadre sécurisant. Cet environnement convivial et chaleureux permet à chaque personne de renouer avec un projet de vie.

INDICATEURS D'ACTIVITÉ

Nombre de nuitées : **10 864**

Nombre d'entrées : 4

Nombre de sorties : 3

Taux d'occupation : 99,21 %

Durée moyenne des séjours des sortants : 862 jours, soit 2,3 ans

Nombre de résidents accueillis : 34, dont :

- 29 hommes et 5 femmes ;
- **4 personnes de moins de 39 ans ;**
- 9 personnes entre 40 et 49 ans ;
- 14 personnes entre 50 et 59 ans ;
- **7 personnes de plus de 60 ans.**



Année d'ouverture : 2004
Nombre de salariés : 3,5 ETP
Nombre de places : 30

ÉLÉMENTS DE PROFIL

| L'arrivée en Maison Relais

Les quatre personnes entrées cette année en Maison Relais étaient auparavant suivies et accompagnées par des services de l'OGFA. Cette réorientation à l'issue de séjours en Logement adapté, CHRS, LHSS et Chez Soi d'Abord est venue offrir une pérennité de toit et un accompagnement adapté à chacun. Ces quatre personnes ont toutes connues dans leur parcours, la rue et l'errance. A bout de souffle, elles ont pu être accueillies soit en appartement diffus, soit au sein du collectif, afin de répondre au mieux à leurs besoins.

| Des besoins de soutien important dans la gestion de la vie quotidienne

Comme l'an dernier, toutes les personnes accueillies en Maison Relais ont bénéficié d'intervenants vie quotidienne, véritables soutiens dans la gestion du quotidien, mais, aussi d'une veille quotidienne au niveau de la santé somatique et psychique des résidents.

| L'accompagnement social, sous le prisme du vieillissement et de la maladie

Cette année encore, l'équipe a pu constater la dégradation physique des personnes accueillies et la difficulté de les guider vers les soins. En effet, les peurs liées à l'état de santé sont parfois des freins difficiles à lever. **Les personnes cumulent souvent une multiplicité de pathologies** (addictions, traumatologie, diabète, tuberculose, problèmes psychiatriques ou respiratoires, etc.). Pourtant, leur santé n'est souvent pas leur priorité. Comment alors, travailler autour de cette dimension de la volonté propre des personnes, sans tomber dans le contrôle et la contrainte ? En stimulant, en étayant le vouloir des usagers, en décodant leurs demandes, et en proposant des pistes de soins adaptées à chacun. Pour autant, l'accès aux soins des publics Maison Relais n'est pas chose aisée. Les professionnels de santé limitent souvent le diagnostic aux conséquences des addictions. **Sur 34 personnes accueillies en 2021, plus de 22 souffrent de pathologies graves.** Certaines ont été décelées grâce au travail d'accompagnement et de lien, qui a permis à la personne de prendre soin d'elle.

| L'activité de l'infirmière détachée du CHP : un véritable soutien pour les résidents et pour l'équipe

En 2021, l'infirmière détachée du CHP a pu rencontrer plus de la moitié des personnes accueillies sur le dispositif. Plus que jamais, le partenariat avec le CHP fait ses preuves dans nos structures sociales. Son action auprès des résidents permet une écoute bienveillante et adaptée, des orientations facilitées vers le CHP, mais aussi une autonomisation des résidents, dans la gestion de leurs traitements, par exemple. Elle est également un soutien pour l'équipe, son œil de clinicienne permet un étayage non négligeable sur les situations des résidents.

| Les départs des résidents, majoritairement dûs au décès des personnes

Comme en 2020, en 2021, 3 résidents ont quitté la Maison Relais Novae. **Deux personnes sont décédées**, la première, des suites d'une pathologie lourde ayant nécessité la mise en place d'une hospitalisation à domicile, la seconde des suites d'une pathologie cancéreuse détectée trop tard.

Le troisième départ concerne une dame qui ne trouvait plus d'intérêt dans le dispositif et qui a souhaité le quitter au profit d'un hébergement chez un tiers.

| La vie dans « la maison »

En 2021, un quotidien plus normalisé s'est réinstallé, avec notamment une meilleure appropriation des locaux. Il a fallu tout de même s'adapter et être prudent face au contexte sanitaire. Pour autant, la vie dans la maison s'est animée. Les résidents ont pu participer à différentes activités proposées par l'équipe : loto, sortie de fin d'année au restaurant, ateliers pâtisserie, jeux de société ... Autant de moments partagés, créateurs de lien social et d'une dynamique positive au sein de la résidence.

Aussi, pour favoriser cet élan, l'OGFA a répondu à un appel à projets, et nous avons, dès la fin 2021, pu mettre en place des séances de médiation animale. Cinq résident s'en sont saisis et s'y sont fixés des objectifs forts, comme : « *Oublier ma souffrance physique pendant une heure...* ».

Nous espérons l'an prochain, pouvoir débiter les séances de sport adapté et réitérer le partenariat avec la clinique Princess sur les ateliers cuisine.

En 2021, nous avons pu, comme nous l'annoncions en 2020, en partenariat avec l'Association Addiction France, mettre en place l'atelier « Vers l'arrêt du Tabac ». Cinq résidents s'y sont positionnés et ont été jusqu'au bout des temps prévus.

CONCLUSION

En 2021, à la lumière du CPOM conclu avec l'Etat, nous avons formalisé la séparation du service en deux : une Maison Relais de 30 places et une Résidence Accueil (dispositif à destination de personnes présentant des troubles psychiques diagnostiqués) de 15 places.

En 2021, nous avons également obtenu un accord d'extension d'une place pour accueillir un monsieur, dont les conditions de vie étaient devenues insalubres et insatisfaisantes. Il était plus qu'urgent de lui proposer un logement pérenne, accompagné et adapté à ses besoins.

Enfin, 2021 a été l'année du renouveau, puisqu'elle a vu le départ de plusieurs professionnels intervenant sur ce dispositif. Le caractère pérenne de la Maison Relais et la nécessité de continuité dans l'accompagnement ont été quelque peu bouleversés. Nous espérons retrouver de la stabilité en 2022. Le travail autour de l'évaluation interne nous permettra la mise à jour de nos outils et la co construction de ceux-ci avec les nouveaux professionnels sur site et les usagers.

Résidence Accueil Novae

Un habitat pérenne pour les personnes en souffrance psychique

MISSION DU SERVICE

La Résidence Accueil Novae accueille 15 personnes en situation de précarité et/ ou de handicap psychique, adhérant à une démarche de soins engagée. Elle met à disposition 15 studios au sein de la résidence. La présence sur site d'une équipe du Centre Hospitalier des Pyrénées favorise la prise en charge et le suivi psychique des résidents.

La Résidence Accueil Novae propose un accompagnement global adapté à chaque individu, dans un cadre sécurisant. Cet environnement convivial et chaleureux permet à chacun de renouer avec un projet de vie,

INDICATEURS D'ACTIVITÉ

Nombre de nuitées en 2021 : 5 364

Nombre d'entrées en 2021 : 2

Taux d'occupation : 98 %

DMS des sortants : 1 588 jours, soit un peu plus de 4 ans

Nombre de résidents accueillis : 16, dont 12 hommes et 4 femmes

Age :

- 2 personnes entre 30 et 39 ans ;
- 1 personne entre 40 et 49 ans ;
- 7 personnes entre 50 et 59 ans ;
- **6 personnes de plus de 60 ans.**



Année d'ouverture : 2004
Nombre de salariés : 2,3 ETP
Nombre de places : 15

ELÉMENTS DE PROFIL

L'arrivée en Résidence Accueil

En 2021, deux personnes sont entrées sur le dispositif. La première est un jeune homme âgé de 36 ans. Suite à une hospitalisation de 6 ans au CHP, il a pu s'engager dans un parcours de réhabilitation. Son arrivée au sein du dispositif n'a pas été chose facile, puisqu'il a fallu 4 mois pour qu'il accepte de s'installer dans son nouveau lieu de vie.

La deuxième entrée concernait un monsieur vivant auparavant dans un appartement de l'Association d'Entraide Psycho-Sociale (AEPS). En danger somatique et psychique sur un appartement extérieur, la prise en charge contenante et sécurisante proposée à Novae, lui a permis de prendre de nouvelles marques.

| L'importance du soutien dans la gestion de la vie quotidienne

Comme l'an dernier, **toutes les personnes accueillies ont bénéficié d'intervenants vie quotidienne**. Ces interventions représentent un véritable soutien dans la gestion du quotidien (aide à la réalisation des courses, entretien du logement et du linge, etc.), mais aussi une veille quotidienne au niveau de la santé somatique et psychique des résidents. Ces suivis ont été réalisés soit dans le cadre de mesures PCH, exercées par le SPHP (8 résidents), soit dans le cadre d'une mesure SAMSAH (4 résidents), soit directement par l'équipe de du CHP (3 résidents).

| L'accompagnement vers les loisirs : la reprise des séjours de vacances

Cette année, les résidents ont pu bénéficier de séjours vacances et loisirs, contrairement à l'an passé où ils avaient été annulés en raison du contexte sanitaire. Ainsi, **10 résidents sont partis cet été et cet hiver**, principalement avec l'organisme des Chamois pyrénéens, partenaire privilégié et proposant des séjours adaptés aux besoins des résidents que nous accompagnons.

| L'accompagnement vers le soin : une diminution du nombre d'hospitalisations

En 2021, un seul résident a du être hospitalisé, son état de santé psychique n'étant plus compatible avec notre prise en charge. Monsieur a en effet passé 365 jours en hospitalisation. Le lien a été maintenu avec lui dans l'espoir d'un retour. Cependant, compte tenu d'un état psychiquement instable, il a été travaillé avec lui l'acceptation d'une rupture de bail. Celle-ci sera certainement effective l'an prochain.

Il est à noter qu'en 2020, les hospitalisations avaient concerné 4 personnes, ce qui représentait 790 jours.

Plus que jamais, le travail en partenariat avec le CHP se poursuit et permet une vie possible hors des murs de l'hôpital.

| Un vieillissement des personnes accueillies

Plus de la moitié des résidents accueillis ont plus de cinquante ans (81%). Les plus de soixante ans représentent plus d'un tiers des résidents (37.5%). Toutefois, la maladie psychique reste un frein à d'autres solutions de prise en charge plus adaptées. Ainsi, les maisons de retraites accueillant des personnes en souffrance psychiques sont rares. De plus, il est parfois difficile de travailler l'adhésion des personnes à un nouveau projet, impliquant un changement de lieu de vie. Parfois les troubles psychiques rendent difficile la projection d'un ailleurs possible. L'équipe du CHP constate aussi, au travers de ses accompagnements, le vieillissement des résidents. Les consultations chez les spécialistes se multiplient. **Il faut aussi compenser la perte d'autonomie en aidant les résidents à gérer les questions du quotidien** (gestion des petits déjeuners, des produits d'hygiène, des consommations de tabac, etc.).

| Les motifs de départ des résidents

En 2021, un résident est décédé au sein même de la Résidence Novae. Ce brutal accident, qui a eu lieu en plein service de restauration, est venu impacter les professionnels et les résidents.

Nous avons pu mettre en place « une cellule d'urgence », afin que chacun puisse exprimer ses ressentis. Un temps entre professionnels a également permis un retour sur cette expérience traumatique.

En outre, un résident a souhaité s'essayer au logement en diffus. En accord avec les soignants, nous avons soutenu sa demande sur la Résidence Accueil « Les vallées » qui propose des logements accompagnés en extérieur.

| La vie dans « la maison » : une reprise de la dynamique collective

Il y a deux ans, les résidents ont vécu le déménagement de la structure. Auparavant accueillis au sein d'appartements en colocation, ils ont pu faire l'expérience d'un quotidien plus individualisé. Chacun a pris ses marques et, au sortir de la période de crise sanitaire, les initiatives d'animation ont pu revoir le jour. Aussi, cette année, les résidents ont pu participer à de nombreuses activités proposées par l'équipe : loto, confection de gâteaux, ateliers cuisine, jeux de société, sport, médiation animale ... Autant de moments conviviaux qui permettent à tous de sortir d'un quotidien routinier et de susciter des envies. Pour concrétiser ces projets, l'OGFA a répondu à des appels à projets, notamment celui de la Conférence des financeurs. Ainsi, fin 2021, les crédits alloués ont permis la mise en place de séances de médiation animale. Véritables supports à la souffrance psychique des personnes accueillies, ces séances procurent un mieux être et les résidents y sont assidus.

CONCLUSION

La Résidence Accueil Novae permet aux personnes en souffrance psychique une insertion sociale par le biais d'un accompagnement global (social, médial et éducatif). La résidence accueillant plusieurs dispositifs, elle permet une mutualisation des moyens. Cette dernière est gage de sécurité (présence d'un veilleur par exemple). Toutefois, elle peut aussi être vécue, par certains, comme une difficulté eu égard aux autres profils accueillis. Aussi, la permanence des professionnels et de l'équipe soignante est un élément essentiel à la sécurité psychique des résidents.

En 2021, les conséquences de la crise sanitaire ont engendré le départ de plusieurs professionnels, bouleversant ainsi cet équilibre. 2022 devrait permettre de renouer avec la stabilité.

Les Lits Halte Soins Santé Novae (LHSS)

Un accompagnement médico-social au service de personnes qui ne peuvent se soigner faute de lieux de vie salubre.

MISSION DU SERVICE

Le service des Lits Halte Soins Santé est destiné à accueillir des personnes « sans abri » ou « mal logées », dont la ou les pathologies ne relèvent pas d'une hospitalisation, mais requièrent un cadre et une hygiène de vie stables, propres à garantir la mise en place ou la poursuite de soins nécessaires à l'amélioration de leur état de santé.

Les LHSS ont pour missions de proposer et de dispenser aux personnes accueillies des soins médicaux et paramédicaux adaptés, de mettre en place un accompagnement social visant à faire reconnaître et valoir leurs droits, et d'élaborer avec les personnes un projet de sortie individuel.

INDICATEURS D'ACTIVITÉ

Nombre de personnes accueillies : 19, toutes des hommes.

Age :

- 8 personnes ont entre 30 et 49 ans ;
- 6 personnes ont entre 50 et 59 ans ;
- **5 personnes de plus de 60 ans.**

Nombre de demandes : **29**

Nombre d'entrées : **12**

Nombre de sorties : **12**

Nombre de refus : 15, dont 11 pour faute de place

Nombre de nuitées : **3 644**

Durée moyenne des séjours sortants : 210 jours (7 mois)

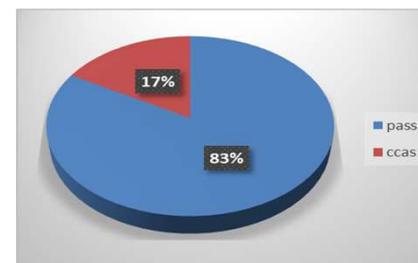
Taux d'occupation : 96,2%



Année d'ouverture : 2008
Nombre de salariés : 3,6 ETP + temps infirmier et médecin, autant que de besoin
Nombre de places : 7

ELÉMENTS DE PROFIL

Des orientations principalement issues de la PASS



Principales raisons d'arrivées : des personnes fortement malades

Comme en 2020, les LHSS ont accueilli des personnes souffrant de pathologies chroniques (6 personnes entrées sur 12) faute de places dans des dispositifs adaptés, de type Lits d'Accueil Médicalisés.

| « A l'arrivée en LHSS, des niveaux de ressources inégaux »

En 2021, au moment de leur entrée sur les LHSS, 2 personnes bénéficiaient du RSA, 3 de l'AAH, 1 d'une retraite, 1 d'indemnités journalières et 5 personnes n'avaient pas de ressources car leur situation administrative ne le permettait pas.

| Des personnes accueillies sans droits

En 2021, 41 % des personnes accueillies n'avaient pas de ressources. Grâce au dispositif, deux personnes déboutées du droit d'asile ont pu bénéficier de soins importants. L'une d'entre elles, en situation de handicap, a pu soigner des escarres ; l'autre a pu poursuivre ses séances de dialyse. Deux autres résidents, européens inactifs, originaires de Pologne et de Roumanie, ont été accueillis. C'est la dégradation de leur état général qui les a menés au dispositif. En effet, vivant à la rue et présentant une problématique d'addiction, leur état de santé dégradé a fait apparaître des pathologies irréversibles. Les LHSS leur ont offert une pause dans un quotidien rude. Ils ont pu être entourés d'une équipe bienveillante répondant à leurs besoins primaires.

| Un partenariat OGFA-CAF-CPAM efficace

Le partenariat avec la CPAM et la CAF, par l'intermédiaire d'une convention tripartite signée avec l'OGFA, a permis la réouverture rapide des droits santé. En effet, des circuits privilégiés de communication permettent aux professionnels d'alerter les organismes sur les ruptures de droits des résidents.

| Un allongement de la durée de séjour

En 2021, la durée moyenne des séjours sortants s'est vue prolongée de deux mois, passant ainsi de 4 mois à presque 7. Cela s'explique par la sortie de longs séjours, dont un de 22 mois. Il s'agissait d'un résident accompagné dans le cadre d'un suivi oncologique. Son séjour lui a permis de stabiliser sa situation sanitaire et d'intégrer un logement pérenne du dispositif Maison Relais. Enfin, **il arrive fréquemment que des diagnostics complémentaires soient réalisés depuis le service, impliquant une prise en charge évolutive et souvent plus longue que prévue initialement.** D'ailleurs, sur les 19 résidents accueillis, 7 séjours à l'hôpital général, ont été nécessaires à la complétude des soins proposés par les LHSS.

| Les départs

En 2021, 4 personnes ont intégré un hébergement d'urgence à l'issue de leur séjour en LHSS, 1 a été relogée en logement autonome et 1 a intégré un dispositif Maison Relais. Toutefois, deux personnes sont parties sans solution à la fin de leurs soins et une a été exclue pour non respect du cadre.

| Faits marquants du service

Les conséquences de la pandémie se sont fortement ressenties au niveau des équipes. Aussi, 2021 aura signé le départ de plusieurs professionnels. Ces départs ne sont pas sans conséquences, tant au niveau du suivi des résidents qu'au niveau de leurs projets. En effet, nous avons souffert de délais de recrutement allongés entre les départs et les arrivées de professionnels. Les résidents ont su s'adapter face à cette difficulté et l'équipe en place a su absorber un surplus d'activité.

Enfin, en fin d'année 2021, l'infirmière libérale, investie depuis l'ouverture du service a eu un grave accident, ne lui permettant plus de poursuivre son activité. Une rupture de plus pour les résidents et les professionnels.

CONCLUSION

La perspective d'ouverture de LAM fin 2022 représente un tournant dans la vie de la structure. Ainsi, le profil des résidents sera plus médicalisé. Il faudra aussi accueillir de nouveaux professionnels, ayant une compétence paramédicale. L'enjeu sera l'articulation et la co-construction de cette nouvelle équipe médico-socio-sanitaire. De plus, l'implantation au sein des locaux existant engendrera des déménagements de résidents, il faudra être vigilant et anticiper les mouvements des résidents. Ce nouveau service devrait toutefois répondre à des besoins identifiés depuis 2015. Il apportera une vraie plus value dans la réponse apportée aux personnes et devrait permettre aux LHSS de se recentrer sur son public cible.

Enfin, la réévaluation prochaine du projet de service dans le cadre de l'évaluation interne devrait intervenir courant 2022. Ce temps de construction avec l'équipe **nouvellement** constituée permettra une appropriation pleine et entière du dispositif.

Le Dispositif d'Accompagnement Jeunes (DAJ)

Un dispositif d'hébergement et d'accompagnement pour des jeunes âgés de 15 à 20 ans

MISSIONS DU SERVICE

Le DAJ propose à des jeunes aux difficultés multiples, relevant de l'Aide Sociale à l'Enfance, une prise en charge globale comprenant un hébergement et un accompagnement personnalisé. L'orientation se fait en direct par l'ASE. Nous disposons de 3 places sur différents sites palois de l'OGFA, proposant différentes modalités d'hébergement. Nous adaptons l'orientation en fonction du profil du jeune (sexe et niveau d'autonomie notamment) et des disponibilités sur les structures. L'équipe du DAJ est basée sur le site de la Ferme St Joseph. Elle est composée de trois intervenants sociaux. En outre, un professionnel vacataire peut être sollicité, en fonction des besoins repérés des jeunes (psychologue ou éducateur sportif, par exemple).

L'accompagnement proposé a pour objectif de favoriser l'autonomie dans le logement, l'apprentissage de la gestion du budget, ainsi que de soutenir les jeunes dans des actes du quotidien et administratifs. Chaque jeune bénéficie de la mise en place d'un projet d'accompagnement focalisé sur la réalisation d'objectifs, définis par lui avec les équipes. Cette prise en charge éducative vise à stabiliser le résident sur un logement, afin de faciliter l'émergence ou la continuité d'un projet et d'en accompagner la mise en œuvre.

La prise en charge se fait en complémentarité avec les services de l'ASE, par communication au fil de l'eau et via la réalisation de synthèses mensuelles.

INDICATEURS D'ACTIVITÉ

Nombre de nuitées : 286
Taux d'occupation : 90,5 %
DMS : 143 jours, soit 4,7 mois
Âges : 1 de 15 ans, 1 de 16 ans, 3 de 17 ans, 1 de 18 ans, 1 de 19 ans et 1 de 20 ans.
Nombre de résidents accueillis : 8, dont 7 hommes et 1 femme
Nombre d'entrées : 8 (5 DAJ et 3 accueils d'urgence)
Nombre de sorties : 3 (2 DAJ et 1 accueil d'urgence)
Nombre de refus : 3 pour faute de place disponible ou en raison du refus de la personne.



Année d'ouverture : 2021
Nombre de salariés : 3
Nombre de places : 3
Nombre de jeunes accueillis : 8

ÉLÉMENTS DE PROFIL

Logement avant l'arrivée sur le dispositif : des jeunes majoritairement institutionnalisés

Sur les 8 jeunes accueillis en 2021, 2 arrivaient du domicile parental, 1 était sans domicile et 5 sortaient de structures ASE (MECS) ou de familles d'accueil.

Une situation administrative globalement à jour

6 personnes ont la CSS et 1 personne est bénéficiaire de la MSA. Seul un jeune n'a aucune protection.

6 ont une Carte Nationale d'Identité, 1 jeune a une carte de séjour et 1 est sans pièce d'identité.

| Une situation professionnelle/ scolaire inexistante à l'arrivée

Sur les 8 jeunes accueillis, 1 est en formation et 7 sont sans activité. Pendant le séjour, deux personnes ont pu être scolarisées et un jeune a intégré un service civique. Un travail en partenariat étroit est réalisé avec les collèges et lycées, ainsi qu'avec la Mission Locale et les établissements qui accompagnent les personnes dans leur insertion professionnelle et/ ou scolaire.

| Des bourses ASE délivrées aux personnes accompagnées

7 jeunes bénéficient d'une bourse ASE à hauteur de 240 euros par mois, afin de pouvoir faire les courses, acheter le nécessaire du quotidien ou encore se vêtir. L'équipe accompagne étroitement les jeunes dans la gestion de leur budget, avec remise de pécules et d'argent de poche chaque semaine.

Il est à noter qu'un jeune accueilli est bénéficiaire de l'AAH.

| Un accompagnement vers les soins difficile à mener

Durant la prise en charge, un accompagnement avec une psychologue est proposé aux jeunes. En 2021, deux jeunes sur huit ont accepté de la rencontrer.

Toutefois, 70 % des personnes accueillies auraient besoin de faire un point sanitaire global ou encore de réaliser un travail avec une psychologue, au vu de la complexité de leurs parcours. Peu d'entre eux sont prêts à entamer ces démarches. Ils refusent, en outre, d'honorer les rendez-vous médicaux proposés.

FAITS MARQUANTS

Depuis déjà 5 ans, des mineurs étaient pris en charge individuellement sur le Site Saint Joseph. Un éducateur accompagnait un jeune au quotidien. Les personnes accueillies avaient déjà connu des prises en charges multiples, en établissements, se soldant par des exclusions suite notamment à des passages à l'acte.

Le dispositif du DAJ a vu le jour en janvier 2021. Un premier moniteur éducateur a été recruté. L'équipe s'est ensuite agrandie en avril, puis en août, avec le recrutement de deux monitrices éducatrices.

Au regard de l'importance des demandes d'accompagnement et du nombre limité de places, l'équipe a également accueilli 3 jeunes en urgence à la demande des services de l'ASE. Les professionnels du DAJ sont intervenus à leurs côtés à hauteur de 5 ou 10 heures par semaine, pour remettre l'argent de poche et accompagner les jeunes dans la réalisation des courses.

Les personnes accompagnées ont, malgré leur jeune âge, déjà connu un parcours d'errance et de ruptures. Les profils de chacun diffèrent.

L'équipe a été particulièrement marquée par l'hospitalisation d'un jeune homme de 15 ans au SAAU suite à des bouffées délirantes. Un autre jeune a pu se mettre en danger de façon récurrente entraînant la perte de son œil droit.

CONCLUSION

Les jeunes accompagnés sur le dispositif du DAJ ont bénéficié de prises en charge par des structures ASE durant de nombreuses années. Certains sortent de familles d'accueils. Ils ont connaissance des travailleurs sociaux et tous tentent de mettre en place des stratégies pour contourner le cadre qui est, pour eux, très difficile à supporter. L'équipe doit s'adapter et faire face à des situations complexes. Le travail en partenariat étroit avec l'ASE est primordial.

Les jeunes accueillis sont pour la plupart déscolarisés ou sans activité. Il est difficile de les amener à réfléchir à un projet professionnel.

L'individualisation du suivi et l'agilité des positionnements éducatifs sont les clés d'un accompagnement singulier auprès de ces jeunes au parcours complexe.

La Ferme Saint Joseph

Un dispositif proposant un accompagnement et un hébergement d'un public jeune

MISSIONS DU SERVICE

La Ferme Saint Joseph (FSJ) propose, via une orientation du SIAO, un hébergement et un accompagnement pour une période de trois mois renouvelables, à des jeunes en grandes difficultés, sans solution de logement ou d'hébergement. Les objectifs sont de permettre aux jeunes accueillis de repérer et de révéler des capacités et des ressources, qui vont être à l'initiative d'un projet d'insertion. Dans le cadre de l'accueil à la FSJ, les jeunes sans emploi ou sans formation sont tenus de participer à l'activité d'une association à hauteur de 15 heures hebdomadaires. Cet élément, appelé « **mobilisation** », est l'un des moteurs d'insertion des jeunes. Il est l'opportunité de découvrir des savoir-être et des savoir-faire, à valoriser et à mobiliser dans un processus d'insertion globale.

La FSJ propose 1 logement en diffus, ainsi que 9 logements situés sur un même site, où se trouvent également un Poney Club à caractère social et une petite ferme. Par ailleurs, une AMAP bénéficie du lieu pour faire ses distributions hebdomadaires. Ces actions permettent au site d'être ouvert sur la société et d'être un lieu de plaisir pour des familles.

Nous pensons que cela est bénéfique pour les jeunes accueillis.

INDICATEURS D'ACTIVITÉ

Nombre de nuitées en 2021 : **2942**

Taux d'occupation : **84,24 %**

Durée moyenne des séjours des jeunes sortis en 2021 : **196 jours, soit 6,4 mois**

Age des résidents :

- 6 de 18 à 21 ans ;

- 17 de 21 à 25 ans.

Nombre de résidents accueillis : 23, 14 hommes et 9 femmes, dont 2 couples.

Nombre d'entrées : 13

Nombre de sorties : 15



Année d'ouverture : 1996
Nombre de salariés : 2
Nombre de places : 10

ÉLÉMENTS DE PROFIL

Des partenaires orienteurs diversifiés

6 jeunes sont orientés par la Mission Locale, 3 par la SDSEI, 2 par le CMP, 1 par le SPIP et 1 autre personne par une autre structure sociale.

Des situations de logement complexes et variées

Sur les 13 jeunes entrés en 2021, 2 sont issus d'une structure d'hébergement d'urgence, 2 arrivaient de chez leurs parents, 2 d'un d'hôtel financé, 1 personne était accueillie dans une autre structure, 3 étaient sans domicile, 2 jeunes bénéficiaient d'un hébergement en famille d'accueil et 1 était incarcéré.

Un accès à la santé travaillé pendant le séjour

À l'entrée, 10 personnes ont des droits ouverts et 3 sont sans couverture médicale. Le séjour à la FSJ a permis d'ouvrir ces droits, notamment la CSS.

Sur les 15 sorties, seul un jeune n'a pas réalisé les démarches pour mettre à jour sa situation.

| Des personnes éloignées des circuits de l'insertion socio-professionnelle

11 jeunes sont sans emploi ou activité. 7 ont eu une activité professionnelle pendant le séjour. L'action de mobilisation a été difficile à mettre en place en raison de la pandémie et de la fermeture des associations partenaires.

Au moment de leur sortie, 12 personnes restent sans activité. Nous observons de réelles difficultés pour les jeunes à s'inscrire dans le milieu professionnel.

| Des ressources majoritairement non stabilisées

4 jeunes ont des ressources à leur arrivée sur le dispositif (2 ont l'allocation Garantie Jeune, 1 perçoit un salaire et 1 l'ARE). Les 9 jeunes sans ressources sont alors bénéficiaires de la bourse ASE, pour les moins de 21 ans, et de la bourse FAJ, pour les plus de 21 ans, pendant leur séjour.

| A la sortie, des solutions de logement diversifiées, souvent problématiques

4 jeunes sont accueillis chez des tiers, 3 dans une autre structure sociale, notamment le CHRS de l'OGFA, 1 a loué un logement via un bailleur privé et 1 un jeune est parti au Foyer de Jeunes Travailleurs.

Toutefois, 6 personnes sont parties de la FSJ suite à une rupture du contrat ou à un départ souhaité, sans indiquer à l'équipe une nouvelle adresse.

| A leur sortie, l'accès aux ressources reste difficile

4 résidents perçoivent un salaire et 4 bénéficient de l'allocation Garantie Jeune. Toutefois, 7 d'entre eux restent sans aucunes ressources.

FAITS MARQUANTS

Cette année, il y a eu des mouvements sur les logements affectés au service. Un appartement en intra a basculé vers un autre dispositif; il a été remplacé par un logement diffus, afin de conserver notre capacité d'accueil. Aussi, il est à noter que certains logements nécessitent des travaux de réfection. Courant 2021, un appartement T2 a été entièrement rénové.

Ces situations immobilières ont impacté le taux d'occupation qui est en baisse.

A l'instar de l'an passé, nous avons de nouveau accueilli des jeunes ayant un suivi judiciaire. Dans le cadre d'un placement extérieur, une résidente a pu purger sa peine au sein de notre service, tout en bénéficiant d'un accompagnement global.

Nous avons repéré une augmentation notable de personnes orientées présentant des troubles psychologiques importants. Cette évolution du public a nécessité un renforcement du travail partenarial avec le CHP et a conduit l'équipe à adapter l'intervention éducative auprès de ces jeunes, en l'axant davantage vers le soin.

CONCLUSION

La crise sanitaire, ainsi que l'évolution du public, ont diminué les mises en place d'actions de mobilisation. Malgré tout, nous continuons de penser que la mobilisation est un levier essentiel d'une insertion sociale et professionnelle.

Tenant compte de la diversité du public accueilli, le service envisage pour l'année à venir d'étoffer les lieux de mobilisation, afin de proposer aux jeunes un panel plus large et plus adapté aux envies et capacités de chacun.

Deux professionnels du service ont participé à une formation « Santé sexuelle » délivrée par le Planning Familial. Un travail de réflexion est entamé pour proposer des actions ciblées autour de cette thématique auprès des jeunes.

Le Logement Adapté

Un dispositif permettant une stabilisation en hébergement

MISSION DU SERVICE

Le dispositif « Logement Adapté » consiste en la mise à disposition d'un logement à des personnes ne possédant pas de lieu de résidence. Il est composé de 10 logements situés en périphérie du centre-ville de Pau, en rez-de-chaussée, dans de petits ensembles locatifs, majoritairement issus du parc privé, et de 2 mobil homes de 2 places chacun, situés sur un terrain prêté par la ville de Pau. Le Logement Adapté s'articule autour de 2 axes :

- **L'hébergement** : mettre à l'abri la personne, dans un logement autonome, et lui permettre de s'approprier un espace de vie ;
- **L'accompagnement en complément du droit commun** : articuler les interventions de chacun, pour que le résident s'inscrive dans une démarche de réhabilitation sociale et proposer un accompagnement adapté.

L'accompagnement social est réalisé par le référent social de droit commun à l'origine de l'orientation, alors que l'équipe du Pole St Joseph assure **l'accompagnement à « l'habité », ainsi que la logistique autour du logement**. Elle soutient la personne par des visites régulières (en moyenne tous les 10 jours) au logement visant à permettre un usage adapté et sécurisé du lieu d'habitation, ainsi que l'acquisition d'une certaine autonomie. Elle assure, en outre, une **médiation du voisinage** garantissant une intégration positive de l'usager dans son lieu de vie. L'orientation des personnes se fait par le **SIAO**. Une convention de partenariat organise des collaborations privilégiées avec le CCAS de Pau. Le coût du logement est financé par l'Allocation Logement Temporaire (ALT). Les personnes versent une participation égale à 15 % de leurs ressources.

INDICATEURS D'ACTIVITÉ

Nombre de nuitées : **6320**
Taux d'occupation : **91,85 %**
Durée moyenne des séjours : **790 nuitées, soit 2 ans et 2 mois**
Nombre de résidents accompagnés : 19 (**14 hommes et 5 femmes**)
Age des personnes : 4 de 30 à 39 ans, **10 de 40 à 49 ans**, 5 de 50 à 59 ans.
6 usagers sont propriétaires d'au moins un chien.
Nombre d'entrées : 6
Nombre de sorties : **8, dont 2 sont décédés.**



Année d'ouverture : 2010
Nombre de salariés : 2
Nombre de places : 10 en appartements,
4 en Mobil Homes

ÉLÉMENTS DE PROFIL

| Une situation administrative à jour

Tous les usagers bénéficient d'une couverture sociale, CMU ou mutuelle. Ils ont également tous une pièce d'identité.

| Des motifs d'entrée révélant des situations de précarité

Sur 6 entrants en 2021, 2 étaient sans domicile, 2 personnes étaient hébergées à la CPHU, 1 en CHRS et 1 était chez un tiers.

| Des orientations peu diversifiées

Le CCAS reste notre partenaire orienteur principal avec 4 personnes. La SDSEI a orienté les 2 autres personnes entrées.

| A la sortie, des situations de logement variées

1 personne est sortie en logement autonome, 2 sont restées sans domicile, 1 est partie en établissement médical et 1 en Maison Relais. A noter que 2 personnes sont décédées dans l'année.

Des ressources financières correspondant majoritairement aux minima sociaux

Sur les 19 personnes accompagnées par le service, 11 perçoivent le RSA, 6 une Allocation Adulte Handicapé, 1 un salaire et 1 l'Allocation Spécifique de Solidarité.

Des personnes éloignées de l'insertion professionnelle

Sur 19 personnes accueillies, seulement 2 sont en emploi.

De nombreux partenaires présents dans les situations

Le référent de droit commun (SDSEI ou CCAS) reste présent tout au long de l'accompagnement. D'autres professionnels interviennent dans les situations, ainsi 5 personnes bénéficient, par exemple, d'un suivi en addictologie.

FAITS MARQUANTS

L'année 2021 a été particulièrement marquée par la crise sanitaire liée à la COVID-19. L'équipe éducative a travaillé autour de deux axes principaux : le maintien des soins des personnes accompagnées et la remobilisation des partenaires santé.

Il a été important de pouvoir aborder ces problématiques avec les résidents. Suite au travail effectué par les équipes, les résidents ont pu de nouveau bénéficier d'accompagnements adaptés à leurs problématiques de santé.

L'équipe éducative a dû faire face cette année aux décès de deux personnes. Un espace de parole a été proposé aux partenaires et aux bénéficiaires du dispositif. Un temps de recueillement et de pause a été possible pour faire face à ces événements tragiques.

En outre, en 2021, nous avons fermé un des mobil-home en raison de la vétusté de cet habitat.

L'équipe a dû s'adapter à une dégradation importante de l'état de santé des publics accueillis. Au moins deux personnes ont présenté cette année une problématique lourde nécessitant des accompagnements hebdomadaires vers des structures de soins. Pour autant, cela ne relève pas des missions du dispositif.

CONCLUSION

Les événements que nous avons rencontrés cette année ont permis le réenclenchement des soins médicaux. Une confiance mutuelle entre professionnels et usagers du service a pu se consolider. Cela a aussi permis de recréer un maillage partenarial après un éloignement dû à la crise sanitaire.

La réorganisation de l'hébergement des mobil-home a été l'occasion de retravailler les documents liés à la prise en charge des animaux de compagnie dans un cadre où ceux-ci peuvent être plus nombreux et plus agressifs que par le passé.

Notre principal enjeu pour les mois à venir est de recentrer l'équipe du Logement Adapté sur ses missions d'origine (suivi dans et vers le logement) afin que chaque acteur puisse intervenir dans un périmètre clarifié.

L'actualisation du projet de service en 2022 participera à ce travail.

La Coopérative Paloise d'Hébergement d'Urgence (CPHU)

Un dispositif permettant la mise à l'abri d'urgence en logement autonome

MISSION DU SERVICE

La CPHU est un dispositif d'hébergement d'urgence co-géré par les associations **OGFA** et **AJIR** (Action Jeunesse Innovation Réinsertion). Elle accueille des **personnes isolées, seules ou en couple**, avec ou sans enfant, éventuellement accompagnées d'animaux. Le dispositif propose **53 appartements** répartis dans l'agglomération paloise. Les bénéficiaires arrivent sur ce dispositif d'hébergement d'urgence après une orientation du SIAO. Une solution peut leur être proposée 365 jours/an. **La durée du séjour à la CPHU est de 15 jours, renouvelables**. Le dispositif assure différentes prestations :

- Une mise à disposition d'un **hébergement** en logement individuel, équipé et meublé ;
- Un **primo-diagnostic social** et une **aide à l'activation des droits sociaux**, en lien avec le SIAO et les services sociaux référents ;
- Une **écoute, des informations, conseils, orientation et soutien**, selon les besoins de chacun.

Une visite hebdomadaire au logement est organisée par le travailleur social de la CPHU, afin de suivre l'évolution de la situation de la personne, de la mobiliser sur son parcours et d'assurer une veille sur le logement.

Les résidents participent financièrement à leur hébergement, à hauteur de 15 % de leurs ressources, au moment de leur entrée à la CPHU. Elles signent un contrat de séjour et sont soumises au respect du règlement de fonctionnement.

INDICATEURS D'ACTIVITÉ

Nombre de nuitées des personnes sorties en 2021 : 18 635

Taux d'occupation : 90,64 %

DMS des personnes sorties : 262,46 jours, soit 8,6 mois

Mouvements : 70 entrées, 71 sorties.

121 personnes différentes hébergées : 104 hommes, 16 femmes et 1 femme avec enfants.

9 personnes ont été orientées vers le service, mais n'ont pas intégré le dispositif. 7 usagers ont refusé l'orientation, 1 a été réorienté et 1 personne a été refusée par la structure.



Année d'ouverture : 2014
Nombre de salariés : 4, dont 1 mis à disposition par AJIR
Nombre de places : 53

ÉLÉMENTS DE PROFIL

| Au moment de leur arrivée sur le dispositif, des personnes en situation de rupture

Sur 70 personnes entrées, 22 sont sans domicile, 7 avaient un logement (expulsion locative, insalubrité), 6 arrivent de structures OGFA (Halte Amitié ou CADA), 3 personnes étaient hébergées à l'hôtel, 6 sortent d'incarcération, 2 étaient hospitalisées et 16 personnes étaient hébergées chez des tiers.

| De nombreux partenaires orienteurs

Sur 70 entrées, 1 personne est orientée par l'association Addictions France, 1 par la Mission Locale, 3 par l'hôpital général, 2 par un hôpital spécialisé, 3 par la PASS générale, 1 par la PASS psy, 4 par le SPIP et 1 par l'OGFA (CADA). Les orientations sont toutefois majoritairement réalisées par le CCAS (42 personnes) et la SDSEI (12 personnes).

FAITS MARQUANTS

Des personnes majoritairement éloignées des circuits de l'insertion professionnelle

82 personnes accueillies sont sans emplois, 27 sont en emploi ou en formation, 5 sont retraités et 7 sont en invalidité.

Des personnes bénéficiaires en quasi-totalité d'une couverture sociale

Sur 121 personnes prises en charge, seules 5 personnes n'ont aucune protection.

Des usagers aux âges variés, avec une augmentation notable de l'accueil de personnes plus âgées

13 personnes ont moins de 25 ans, 46 ont entre 25 et 39 ans, 53 ont de 40 à 59 ans et 9 personnes ont plus de 60 ans. **La personne la plus âgée à 79 ans.**

A la sortie, une situation financière qui s'est améliorée pendant le séjour

35 personnes perçoivent le RSA, 8 l'AAH, 2 des allocations d'invalidités, 4 l'ASS, 2 la retraite, 1 l'ARE, 8 ont un salaire et 4 ont un revenu de formation. En revanche, **7 personnes n'ont pas de ressources. Il faut noter également que 8 personnes sont entrées sans ressources ou percevant le RSA et sont sorties avec une source de revenus (emploi ou formation).**

A la sortie, des solutions de logement multiples

14 personnes sont prises en charge par d'autres structures de l'OGFA (CHRS principalement, mais aussi Ferme Saint Joseph, Logement adapté, Maison Relais, IML ou Un Chez Soi d'Abord), 18 sont orientées vers un autre CHRS ou une autre structure, 1 part au FJT, 1 est incarcéré, 8 accèdent à un logement dans le parc privé, 10 accèdent à un logement dans le parc public, 10 partent chez des tiers, 4 sont sans domicile, 2 sont hospitalisées et 3 personnes quittent le dispositif sans indiquer leur solution de relogement.

L'année 2021 aura, une nouvelle fois, été rythmée par la pandémie. Cette dernière a impacté la manière de travailler des professionnels et le quotidien des personnes accompagnées. Certaines habitudes ont dû être abandonnées et la barrière imposée entre les personnes n'a fait que les isoler davantage. Même si le travail en « mode dégradé » a fortement diminué malgré les contraintes sanitaires, l'accompagnement s'est vu impacté.

Cette situation sanitaire a aussi eu pour effet de **retarder les départs des résidents en relogement**, les différents services partenaires travaillant également en mode dégradé. Ceci a entraîné, comme l'an dernier, un allongement de la durée de séjour sur le dispositif. L'écart entre l'offre et la demande de logements sociaux a aussi contribué à cette extension, ainsi que la réticence d'éventuels bailleurs privés à louer leurs biens aux bénéficiaires des minimas sociaux.

Nous pouvons enfin noter une continuité de **l'accueil de personnes en souffrances psychiques ou avec une pathologie déclarée**. Le lien avec les équipes soignantes est alors nécessaire dans l'accompagnement des résidents, afin de faciliter leur inscription dans un parcours de soin. Il est à noter que **plusieurs hospitalisations ont eu lieu au cours de cette année**.

CONCLUSION

Un nouveau dispositif a pris naissance au sein du Site Saint Joseph (le DAJ), ce qui a entraîné une augmentation du nombre de salariés et un réajustement des locaux. L'absence de Responsable de pôle durant la majeure partie de l'année a été palliée par une équipe soudée et par le professionnalisme et la disponibilité de la coordinatrice.

Depuis que les visites aux logements ont été possibles à nouveau, nous évaluons l'importance de ces rencontres pour certaines personnes très isolées et en demande de ces temps de rencontres.

L'augmentation constante de la durée moyenne de séjour sur le dispositif démontre à quel point les résidents ont des besoins bien spécifiques et souvent même au-delà du besoin d'hébergement. Le relogement reste très difficile.

L' InterMédiation Locative (IML)

Un dispositif permettant de sécuriser l'accès au logement par un accompagnement

MISSION DU SERVICE

L'IML c'est l'accompagnement, par un travailleur social de l'OGFA, de familles hébergées en sous-location, sur toutes les démarches liées au logement. L'association loue des appartements à des propriétaires privés ou publics qu'elle sous-loue, meublés et équipés, à des personnes dans le besoin. Un bail de sous-location d'un an est alors rédigé entre la personne et l'association. Ce bail expose les conditions de l'accueil, ainsi que les obligations et les droits de la personne et de l'association. La personne titulaire du bail garde à sa charge les frais liés au logement, telles que le loyer, les charges locatives et les fluides. La personne dispose d'un statut de sous-locataire et peut ainsi ouvrir droit à l'APL.

L'IML est un dispositif qui cible les personnes seules, les couples et les familles avec enfants, rencontrant des difficultés dans :

- L' appropriation du logement et la prise en main de son fonctionnement ;
- « L' habité » (relations avec le voisinage, notamment) ;
- La gestion budgétaire ;
- Les consommations d'énergie ;
- La méconnaissance des dispositifs de soutien au logement (APL, FSL, Locapass, Visale, entre autres).

Il s'agit, la plupart du temps, de personnes qui ont besoin d'être rassurées dans leurs premiers pas ou dans le maintien en logement.

INDICATEURS D'ACTIVITÉ

Nombre de nuitées en 2021 : 6320

Taux d'occupation : 96 %

Durée moyenne des séjours sortis en 2021 : 485 jours, soit 15 mois

Nombre de résidents accompagnés : 58, soit 22 ménages

32 adultes / 26 enfants

Nombres d'entrées : 12

Nombres de sorties : 25

Âges des résidents :

Moins de 20 ans : 26 (enfants) / De 20 à 29 ans : 5 / De 30 à 39 ans : 6 /

De 40 à 49 ans : 14 / De 50 à 59 ans : 6 / Plus de 60 ans : 1



Date d'ouverture : mars 2019
Nombre d'ETP : 1
Nombre de mesures : 39

ÉLÉMENTS DE PROFIL

| Logement avant l'arrivée sur le dispositif : un passage régulier sur un dispositif AHI

Sur les 4 ménages entrants, 1 est issu d'un CHRS, 1 est hébergé par des tiers et 2 ménages (personnes seules) bénéficient d'un logement à la CPHU.

| Des personnes bénéficiaires de ressources diverses

A l'entrée, 1 personne perçoit le RSA, 1 ménage perçoit un salaire et des allocations familiales, 1 personne est bénéficiaire d'une allocation d'invalidité et une personne a l'AAH avec un complément salaire.

A la sortie, 3 ménages ont des salaires avec allocation familiales, 2 le RSA, 2 perçoivent des salaires et 1 personne est sans ressources.

Tous ont des droits ouverts aux APL à jour, puisqu'il s'agit d'une des conditions pour bénéficier du statut de sous locataire.

| Une insertion socio-professionnelle fragile

16 personnes sont en emploi ou ont connu une situation professionnelle pendant le séjour. 1 suit une formation et une personne est retraité. Toutefois, 14 personnes sont emplois.

| Des solutions de relogement encourageantes

5 ménages ont obtenu des logements via les bailleurs sociaux. 2 ont loué des appartements dans le parc privé. Seule une personne est retournée chez un tiers.

| Une orientation en plusieurs temps

Le ménage est orienté via le SIAO, ce qui permet une première évaluation. Cette évaluation est à l'initiative du référent de droit commun, elle est ensuite proposée au travailleur social intervient sur l'IML. Ce dernier déterminera si oui ou non, ce ménage relève réellement d'une mesure IML.

36 personnes ont été orientées par les SDSEI, 7 par le CCAS, 1 par le CMP et 14 viennent de structures gérées par l'OGFA.

FAITS MARQUANTS

A l'ouverture du dispositif d'Intermédiation Locative en 2019, il a été envisagé un partenariat avec les bailleurs sociaux du territoire. La mise à disposition de logements HLM a été pensée pour permettre aux ménages de faire glisser leur bail, lorsqu'ils sont évalués comme étant suffisamment autonomes. Les bailleurs sociaux ont répondu présents à la sollicitation de l'OGFA. Ainsi, fin septembre 2021, le dispositif IML a pu contractualiser avec Pau Béarn Habitat, la captation de deux logements à visée de bail glissant.

Plusieurs objectifs sont visés dans le cadre de ce partenariat :

- Soutenir la politique du logement d'abord ;
- Permettre aux ménages éligibles de s'approprier pleinement un logement dans lequel ils pourront s'installer de manière pérenne ;
- Orienter l'accompagnement sur l'autonomisation des ménages, au plus près de la réalité, le logement étant destiné au ménage à plus ou moins long terme ;
- Rassurer le bailleur quant à l'orientation du ménage au vu de l'accompagnement soutenu mené le temps de l'accompagnement IML.

Après un travail de mise en place du service et de réflexions autour des missions et activités, il paraissait opportun de demander, en 2021, ce partenariat avec les bailleurs sociaux, afin d'offrir aux résidents IML une nouvelle opportunité de stabiliser et sécuriser leur situation de vie.

Le dispositif IML dispose donc aujourd'hui de deux logements en bail glissant. Lorsque le glissement de bail sera effectif et que les logements sortiront du parc IML, les bailleurs sociaux devront remettre à disposition de nouveaux logements, afin de maintenir cette dynamique partenariale.

CONCLUSION

Au cours de l'année 2021, plusieurs ménages ont été accompagnés et soutenus dans leur quête d'autonomie face aux démarches liées au logement, notamment sur la connaissance des droits et devoirs des locataires, sur l'appropriation de l'espace et sur les aspects budgétaires. Le travail de relogement reste également un axe majeur de l'accompagnement en IML, axe cependant freiné par les difficultés d'insertion dans le logement autonome du parc privé (exigences strictes des propriétaires) et public (saturation des demandes). La dynamique en cours avec PBH n'en est que plus précieuse.

L'Allocation Logement Temporaire (ALT)

Un dispositif permettant l'accès à l'hébergement

MISSION DU SERVICE

Le dispositif de l'ALT est un système **d'hébergement temporaire, sans accompagnement social**. Ce dispositif, permet de mettre à disposition de personnes dans le besoin des appartements meublés et équipés. L'association hébergeant ce dispositif est financée par l'allocation logement temporaire, qui a donné son nom au dispositif. L'ALT gérée par l'OGFA a permis de proposer 10 logements : 5 T1 et 5 T3.

Pour qui ?

- **Personnes seules ou couples, avec ou sans enfant ;**
- Personnes en attente d'ouverture de droits ;
- Personnes en **situation transitoire**, ayant besoin d'un **hébergement temporaire** ;
- Personnes **percevant des ressources** et pouvant s'acquitter de la participation.

Pourquoi ?

- **Une mise à l'abri** des personnes ne relevant pas d'un autre système d'hébergement (grande autonomie, peu de besoin d'accompagnement dans le logement, étant en lien avec un(e) travailleur(euse) social(e) référent(e) sur de l'accompagnement global) ;
- **Une stabilisation** de la situation des personnes hébergées ;
- **Un soutien dans l'ouverture de droits**, dans un lieu sécurisé.

INDICATEURS D'ACTIVITÉ

Nombre de personnes hébergées : 10

- Hommes seuls sans enfant : 3 / Femme seule sans enfant : 1
 - Femmes seules avec enfants : 2
 - Nombre d'enfants : 4
- Nombres d'entrées en 2021 : 0
Nombres de sorties : 10
Age des résidents, hors enfants :
- 30 à 39 ans : 2 ;
 - 40 à 50 ans : 2 ;
 - **60 à 70 ans : 2.**



Date d'ouverture : 15/01/2020
Date de fermeture : 31/10/2021
Nombre d'ETP : 0,5
Nombre de places : 10 logements

ÉLÉMENTS DE PROFIL

| Des partenaires orienteurs diversifiés

6 jeunes sont orientés par la Mission Locale, 3 par la SDSEI, 2 par le CMP, 1 par le SPIP et 1 autre personne par une autre structure sociale.

| Logement avant l'arrivée sur le dispositif : des solutions variées

Sur les 10 personnes bénéficiaires en 2021, 3 personnes étaient accueillies auparavant chez un tiers ; 3 personnes étaient accueillies sur un dispositif ayant fermé ses portes (service accompagnant jusque là des personnes au statut administratif incomplet) ; 3 étaient hébergées à l'hôtel et une personne était sans domicile.

| Une couverture médicale à jour

Les 10 personnes accueillies sur le dispositif ont ouvert des droits, soit à la Complémentaire Santé, pour 9 d'entre eux, soit ont contracté une mutuelle (1 personne),

| Des niveaux d'insertion professionnelle variés

3 personnes ont un emploi, une personne est à la retraite et deux sont inactives.
4 personnes sont mineures.

| Différentes sources de revenus, mais des revenus pour tous

3 personnes perçoivent un salaire, une personne bénéficie de l'AAH, une autre du RSA et une, enfin, perçoit une pension de retraite.

| Situation à la sortie du dispositif

- Deux ménages ont été relogés dans le parc public du 64, entre mars 2021 et octobre 2021 ;
- Un ménage a été relogé dans le parc privé en juin 2021 ;
- Une personne a été orientée vers le CHRS Novae en juin 2021 ;
- Un ménage a été orienté vers la maison d'accueil et de résidence pour personnes âgées à Morlaas en juillet 2021 ;
- Le dernier ménage a été orienté vers une mesure d'InterMédiation Locative (IML) fin octobre 2021.



UN ENJEU MAJEUR : LA FERMETURE DU DISPOSITIF

Durant l'année 202, nous avons constaté un écart entre les besoins des personnes et une réalité budgétaire du service ne permettant pas d'y répondre de façon satisfaisante.

Les financements ALT ne couvrant pas toujours les frais engagés, il a été acté en fin 2020 une fermeture du dispositif. Six ménages étaient alors, encore présents. L'année 2021 a donc été pour nous source de challenge, puisqu'il a fallu trouver une orientation adaptée à chaque ménage, dans le respect de ses besoins et attentes. Une professionnelle de l'OGFA, de formation juridique, spécialisée dans le relogement, a été mandatée à cet effet.

Le service peut donc être satisfait de l'important travail de relogement mené en moins d'un an, qui a permis la fermeture définitive du dispositif.

Le Poney-Club de la Ferme Saint Joseph

Un lieu ouvert à tous, pour découvrir le cheval et l'équitation

MISSION DE LA STRUCTURE

Créé en août 1997 par un groupe de bénévoles, le Poney-Club de la Ferme Saint-Joseph a pour but de faire découvrir à des adultes et des enfants, issus de tous milieux sociaux, les animaux et, plus particulièrement, le cheval et l'équitation.

Les enfants de plus de 6 ans ont inscrits pour des séances de 2h00, organisées comme tel :

- 30 minutes pour préparer le poney ;

- 45 minutes à poney ;

- 45 minutes d'hippologie. Ce dernier temps a pour objectif de faire découvrir l'animal aux enfants, en leur apportant des connaissances théoriques venant compléter le savoir expérimentiel.

Les 4-6 ans ont des séances de 1h00 (30 minutes de soins aux poneys et 30 minutes à poney), basées sur la relation avec l'animal et la mise en confiance.

Pendant les vacances, des stages à la journée ou à la demi-journée sont organisés, avec différents thèmes (voltige, travail en extérieur, *pony games*, equifun, équitation western, obstacle, etc.). Ces stages sont ouverts à tous.

Le Poney Club propose également une activité de médiation animale. Celle-ci est un projet davantage développé sur la structure en 2021, elle permet de travailler des objectifs personnels en passant par la relation animale.

Les séances se déroulent individuellement ou en tout petit groupe sur 1h00 de temps.

INDICATEURS D'ACTIVITÉ PONEY-CLUB

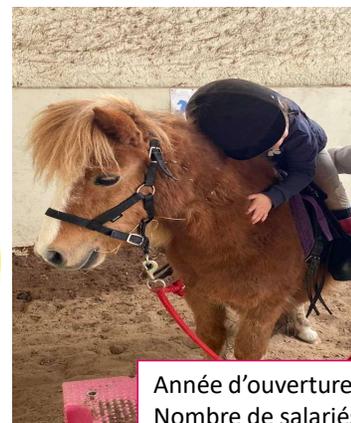
Nombre d'adhérents de Septembre 2020 à Juillet 2021 : 109

Age des cavaliers :

- 3-6 ans : 23 cavaliers
- 6-10 ans : 49 cavaliers
- 10-14 ans : 34 cavaliers
- Adultes : 3 cavaliers

Les groupes accueillis :

- CHP « les colibris » (11 séances)
- Nid Béarnais (2 séances)
- JEA (18 séances)
- Equithérapie YANN (6 séances)



Année d'ouverture : 1997

Nombre de salariés : 5

Nombre de poneys : 18

MÉDIATION ANIMALE

La médiation animale est un outil aidant dans la relation. Elle permet d'instaurer un échange par l'intermédiaire d'un « médiateur ». Les personnes accompagnées ont donc plus de facilités à s'ouvrir à l'autre, puisqu'elles ne sont plus dans une relation duelle avec le professionnel. Le regard de l'autre est également moins difficile à supporter, grâce à ce « tiers » dans la relation. Les activités de médiation animale peuvent représenter un espace de liberté où il est possible d'exprimer sa pensée, ses émotions et ses craintes, en pouvant toutefois s'appuyer sur une présence éducative.

INDICATEURS D'ACTIVITÉ MÉDIATION ANIMALE

- 8 séances avec un jeune de la Ferme St Joseph ;
- 12 séances avec une résidente foyer d'hébergement ADAPEI ;
- 8 séances avec le foyer du BIALE (2 personnes) ;
- 10 séances avec le foyer l'ENSOLEILLADE (3 personnes) ;
- 6 séances avec le SAJH SAUVAGNON (5 personnes) ;
- 1 séance Programme de Réussite Educative, mise à disposition d'une salle pour 6 mères (groupe de parole) et accompagnement de 10 enfants en animation et en médiation animale. Travail sur le détachement parents enfants ;
- Personnes seules, Maison Relais : 5 séances.

FAITS MARQUANTS

L'année 2021 a été difficile pour le Poney Club, du fait de la pandémie Covid-19. La structure a dû fermer ses portes du 2/02/21 au 6/05/21, réduisant considérablement son chiffre d'affaires.

L'équipe a dû revoir son fonctionnement pour une reprise progressive de l'activité, en respectant les gestes barrières et en accueillant seulement les adhérents en possession, d'abord d'un PASS Sanitaire, puis d'un PASS Vaccinal.

Les cours d'hippologie ont été suspendus jusqu'en septembre 2021 en raison de la situation sanitaire.

En juin 2021, l'équipe s'est renouvelée et les enfants ont pu découvrir de nouvelles méthodes d'enseignements.

Grâce à une nouvelle organisation, il nous a été possible de remettre en place des balades à poney pour le plus grand plaisir de nos petits et grands clients. Nous avons également étoffé notre offre d'anniversaires au Poney Club. Aussi, les personnes peuvent venir fêter leur anniversaire entourées de leurs amis et des poneys, dans un environnement convivial.

Conformément à nos projets pour cette année, nous avons pu développer l'activité de médiation animale, en recevant davantage de groupes et de personnes seules. L'intervenante en médiation animale a ainsi organisé une nouvelle manière de venir profiter du Poney Club, en mettant au service des personnes accompagnées par l'OGFA, ainsi que de tous types de structures, une pratique innovante dans le travail social.

En effet, de plus en plus d'études montrent le bienfait de la relation entre les animaux et les hommes. Ces activités sont pensées à travers des objectifs fixés en amont, qui permettent d'ajuster au mieux les séances et de favoriser le mieux-être des personnes.

CONCLUSION

Au vu de l'intérêt de la médiation animale pour nos publics et de la situation fragile des finances du Poney Club, nous avons répondu à un appel à projets de la Conférence des financeurs, fin 2021. Notre proposition visait à financer des séances de médiation animale aux personnes accompagnées par les services du Pôle Handicap Psychique, de plus de 60 ans. La médiation animale doit leur permettre de travailler leurs troubles et de mieux les appréhender dans leur quotidien, en favorisant la sociabilisation et la mobilisation, le développement moteur et sensoriel, l'apaisement, la communication, la confiance et l'estime de soi.

Nous avons obtenu un retour favorable à notre proposition. Le financement permettra un accès à la médiation animale à ces personnes qui n'auraient pu assumer le coût financier des séances.

Le Poney Club souhaite continuer de développer des activités annexes, telles que des séances d'éveil au profit d'enfants en bas âges, en partenariat avec des crèches, maison d'assistantes maternelles et des assistantes maternelles.

Enfin, le Poney Club espère pouvoir faire peau neuve, en réalisant la réfection de peinture et la finalisation du bardage de l'entrée du Club House.

PÔLE HANDICAP PSYCHIQUE

A partir des années 2000 apparaît la nécessité d'accompagner des personnes en situation de handicap psychique. Cet accompagnement est rendu possible grâce à un partenariat fort, noué avec le Centre Hospitalier des Pyrénées (CHP).

Les personnes en souffrance psychique se voient dès lors proposer une prise en charge par l'OGFA sur les volets du logement et de l'accompagnement social, et par le CHP sur le volet soins. Ce partenariat a permis de proposer une vie hors des murs de l'hôpital à des personnes institutionnalisées depuis des années.

Une Maison Relais, une Résidence Accueil, puis un SAMSAH ont ainsi vu le jour entre 2004 et 2010.

En 2018 et 2020, ce pôle a connu de nouvelles croissances avec des créations de Résidences Accueil sur le territoire (Oloron, puis Orthez).

L'année 2021 a vu le départ de la Responsable en charge du Pôle depuis sa création, amenant de fait une évolution pour les équipes et les résidents.

58 | SAMSAH « Les Roses »

60 | Résidence Accueil « Les Vallées » de Pau

62 | Résidence Accueil d'Oloron

64 | Résidence Accueil d'Orthez

66 | GEM d'Orthez

Le SAMSAH « Les Roses »

Un service d'accompagnement médico-social pour adulte en situation de handicap psychique

MISSION DU SERVICE

Les missions du SAMSAH sont les suivantes :

- **Promouvoir l'autonomie et la qualité de vie des personnes**, en mettant en œuvre un accompagnement personnalisé au plus près des besoins et des préoccupations de chacun ;
- **Contribuer au maintien des personnes dans leur environnement**, par le biais de différents accompagnements, pour faciliter la vie quotidienne et viser des conditions d'hébergement confortables, sécurisées et adaptées ;
- **Accompagner à la réalisation du projet de vie** dans les sphères sociales et familiales, dans l'exercice de la citoyenneté, l'accès aux droits fondamentaux, l'accès à la culture, aux loisirs et aux sports, ainsi que via l'accès à l'insertion professionnelle, lorsque celle-ci est possible ;
- Accompagner et **coordonner le parcours de soins** ;
- **Effectuer une intervention sociale** préventive, éducative et réparatrice.

INDICATEURS D'ACTIVITÉ

Nombre de personnes accompagnées : 55, dont 22 femmes et 33 hommes

Nombre de journées : 14 687 (4 07 journées de plus qu'en 2020)

Taux d'occupation : 134 %

DMS : 1 561 jours, soit environ 4 ans



Année d'ouverture : 2010
Nombre d'ETP : 9
Nombre de mesures : 30
Nombre de personnes accompagnées : 55
Périmètre géographique : PAU et son agglomération

ÉLÉMENTS DE PROFIL

| Des personnes globalement éloignées des circuits de l'insertion professionnelle

Nous avons accompagné cette année 6 personnes qui travaillent en ESAT. 49 sont sans emploi, parmi elles 19 ont toutefois déjà travaillé.

| Une situation financière sécurisée

Toutes les personnes accompagnées bénéficient de ressources : 41 personnes perçoivent uniquement l'AAH. 5 personnes touchent l'AAH et une pension d'invalidité, 3 personnes touchent l'AAH et une pension de retraite, enfin, 6 personnes perçoivent une AAH et un salaire.

| Une couverture sociale assurée pour tous

54 personnes ont besoin d'être accompagnées dans leur parcours de soins ; parmi elles, **34 personnes ont été suivies cette année dans le cadre d'une affection somatique de longue durée**, soit 62% de notre file active. **Les hospitalisations pour raison somatique diminuent (190 jours) alors que les séjours en psychiatrie augmentent (1997 jours).**

| Des personnes en perte d'autonomie importante

65 % de l'activité du service concerne l'aide humaine aide à l'hygiène corporelle, accompagnement aux courses, confection de repas et entretien du logement). 33 personnes bénéficient d'une aide-ménagère, qui intervient au domicile. 9 personnes disposent de prises en charge intensives pouvant nécessiter les interventions successives au domicile de l'UDVS, du SAMSAH, d'une aide ménagère, d'une infirmière libérale, voire des équipes des résidences accueil.

| Un public majoritairement âgé

La moyenne d'âge s'élève à 53 ans, **17 personnes ont plus de 60 ans, soit 30% de l'effectif**, et 29 personnes ont entre 50 et 59 ans, soit 52 % de l'effectif. Les deux tranches d'âge cumulées représentent 82 % des personnes ayant été accompagnées par le service sur l'année. Les 18 % restants concernent la tranche d'âge des 21-43 ans.

| Des personnes majoritairement bénéficiaires d'une mesure de protection

42 personnes sont sous curatelle renforcée, 5 personnes sont sous tutelle. 8 personnes n'ont pas de mesure de protection.

| Des motifs de sortie variés

3 personnes sont décédées, **4 personnes ont obtenu une place en maison de retraite ou foyer**, 1 personne a refusé l'accompagnement et 2 autres ont vu un arrêt de leur notification.

EVÈNEMENTS MAJEURS

| La complexification des problématiques individuelles, liée à des profils issus de la grande précarité

Le public du service est sujet à la consommation de produits addictifs, dont l'usage est souvent ancien et continu. Ces comportements à risque constituent un facteur d'aggravation des troubles psychiatriques avec une entrée précoce dans la maladie.

A cela s'ajoutent des difficultés sociales, qui rendent la relation à l'autre ou le respect d'un cadre, compliqué. Le service propose un accompagnement au contour bien défini auquel la personne doit nécessairement adhérer, alors même qu'elle demeure dans l'incapacité de se plier à toute forme de contrainte.

Nous nous interrogerons sur une possible révision de nos modes d'accompagnement, en proposant un cadre plus souple, favorisant une prise en charge dans la durée.

| Une tendance confirmée d'un public jeune en demande d'insertion professionnelle

Ces deux dernières années, le service a reçu 9 candidatures provenant d'un public jeune. Elles comportent chacune un projet d'insertion dans le milieu protégé. Ces jeunes adultes arrivent des dispositifs de l'ASE, des établissements médico-sociaux et du secteur psychiatrique. Au préalable, un travail d'apprentissage peut être requis dans une optique d'acquisition de compétences sociales et relationnelles, nécessaires pour accéder à un emploi. Un étayage éducatif est tout aussi nécessaire dans la réalisation des actes de la vie quotidienne.

Nous pourrions initier des partenariats avec les dispositifs d'accompagnement par ou vers le travail, dans une perspective d'évaluation, d'apprentissage et d'inclusion.

| Le processus de vieillissement

Il concerne les 3/4 de notre effectif, à savoir les plus de 60 ans et toutes les personnes de 50 ans et au delà qui, du fait de mauvaises habitudes de vie et de prises de traitements psychotropes sur une longue période, rencontrent des problèmes somatiques graves. En réponse à la perte d'autonomie, l'accompagnement s'intensifie, avec davantage d'interventions à domicile dans le domaine de la vie quotidienne et du soin. Des relais possibles en institution sont alors recherchés mais il n'est pas rare que la personne décède chez elle (3 décès en 2021).

Nous souhaitons identifier, sur le territoire, les structures d'hébergement pressenties et les rencontrer dans une perspective de partenariat.

CONCLUSION

Le SAMSAH est très sollicité, avec un taux d'occupation de 134%. Il dispose d'une force d'adaptation qui lui permet de déployer des réponses variées, au plus près des besoins des personnes. Ce constat pose malgré tout la question des limites, des ressources et des relais.

La Résidence Accueil « Les Vallées »

Un habitat pérenne pour des personnes en souffrance psychique

MISSION DU SERVICE

Le dispositif accueille des **personnes en situation de précarité et/ ou de handicap psychique, adhérant à une démarche de soins engagée**. Il met à leur disposition des logements de types studios, T2 ou T3. Ses missions sont de :

- Rendre l'utilisateur acteur de ses projets :

- Par la signature d'un contrat associant le résident, l'OGFA et le CHP ;
- Par l'élaboration d'un projet de vie ;
- En lui proposant un espace d'expression à travers la consultation des usagers ;
- En lui donnant la parole concernant sa prise en charge sur le service, lors de réunions collectives, en présence des représentants de l'OGFA et du CHP.

- Favoriser l'inclusion sociale de l'utilisateur :

- Par l'accès à un logement dans la Cité et le maintien et/ ou le développement de sa capacité à vivre en autonomie dans un logement (seul ou en colocation) ;
- En limitant les risques d'isolement ;
- En permettant et en favorisant la restauration des liens sociaux et familiaux.

- Permettre une prise en charge globale du résident :

- Par le travail de coordination de l'équipe pluridisciplinaire, tant sur le champ social et médico-social, que sur le champ sanitaire ;
- Par la mise en œuvre des aides et des compensations nécessaires au maintien dans le logement.

INDICATEURS D'ACTIVITÉ

Nombre de personnes accompagnées : 46, dont 15 femmes

Nombre de couples : 2

Nombre d'entrées : 5 (tous en provenance du CHP)

Nombre de sorties : 3 (1 décès, 1 hospitalisation et 1 départ en EHPAD)

DMS : 2 391 jours, soit 6,5 ans

Taux d'occupation: 93 %



Année d'ouverture : 2007
Nombre de salariés : 4 + 1 coordinatrice + 1 responsable de pôle
Nombre de places : 45 places en diffus
Nombre de logements : 27

ÉLÉMENTS DE PROFIL

| Un accueil de personnes vieillissantes, aux âges diversifiés

- 25 à 39 ans : 5 ;
- 40 à 49 ans : 8 ;
- 50 à 59 ans : 24 ;
- **60 ans et + : 9.**

La moyenne d'âge est de 52 ans. Les plus de 50 ans représentent 72% des résidents.

A titre de comparaison, les résultats de l'enquête commandée par la Dihal sur les pensions de famille et résidences accueil (publication novembre 2015) indiquent que les plus de 50 ans représentaient 36,4 % des personnes hébergées en résidence accueil à l'échelle nationale.

EVÈNEMENTS MAJEURS

Nous sommes donc bien sur une spécificité de la résidence accueil « Les Vallées », à savoir l'accompagnement d'un public relativement âgé, voire vieillissant, mais sans incidence sur les prises en charge sur l'année.

| Des mesures de protection fréquentes sur le public accompagné

35 personnes sont sous curatelle renforcée (1 a un mandataire familial), 1 sous curatelle simple, 4 sous tutelle. 6 personnes seulement, sur les 46 bénéficiant d'un accompagnement par le service, n'ont pas de mesure.

Nous sommes donc bien en présence d'un public qui nécessite d'être protégé, conseillé et accompagné pour les actes importants.

| Toutes les personnes ont besoin d'une aide ou d'une supervision pour la réalisation des actes du quotidien

Ainsi, aucune des personnes accompagnées par le service n'est complètement autonome dans la réalisation d'actes basiques de la vie quotidienne, tels que l'entretien du logement ou la réalisation des courses.

Les aides apportées se répartissent comme suit :

- Prestation de Compensation du Handicap (PCH) : 15 personnes ;
- SAMSAH : 18 personnes ;
- Aide ménagère : 14 personnes ;
- Aide au ménage par l'UDVS (équipe du CHP, mise à disposition sur le service de la Résidence Accueil) : 1 personne ;
- Aide au ménage par l'équipe sociale OGFA de la Résidence Accueil : 2 personnes ;
- Aide aux courses par l'UDVS : 2 personnes.

| Hospitalisations : un nombre stable

Au cours de l'année, 10 personnes ont été hospitalisées sur le hôpital psychiatrique, pour un total de 760 jours. Ce nombre est stable par rapport à l'année 2020.

Nous ne constatons pas d'impacts de la crise sanitaire sur le public accompagné, ni en 2020, ni en 2021.

| Projets de vacances

5 résidents sont partis en vacances dans la famille, 4 en autonomie et 2 en séjours adaptés.

| Déploiement de la démarche qualité sur la Résidence Accueil

La construction du projet de service commun aux 3 sites a mobilisé l'ensemble des professionnels des Résidences Accueil. Le processus d'élaboration a débuté fin 2019, puis stoppé du fait du confinement en 2020, et repris activement en 2021. Les professionnelles attendent beaucoup de ce travail et en espèrent une clarification des missions du service.

L'élaboration d'outils en matière de planification et de visites à domicile a été menée avec les salariées de la Résidence Accueil de Pau, qui étaient en attente d'une meilleure définition de leur cadre d'intervention.

→ 2022 verra la finalisation du projet de service, sa présentation aux équipes et sa mise en œuvre. L'équipe aura aussi à s'approprier les outils élaborés pour une meilleure opérationnalité.

| Les effets du vieillissement

Malgré une moyenne d'âge relativement élevée (52 ans), les effets du vieillissement sont peu visibles (sauf exception). Ils n'impactent globalement pas les prises en charge et n'influent pas sur le maintien au domicile.

| 2 projets d'envergure menés avec la participation active d'artistes et journalistes « maison » de la Résidence Accueil

« Recycl'art » a pour objet la création d'œuvres d'art à partir de déchets recyclables et comme objectif la valorisation du « savoir faire » des résidents. Une exposition a eu lieu au sein de l'Espace de Vie Sociale de la ville de Pau. Ce projet a connu un grand succès et continue à s'exporter en dehors des murs de l'OGFA.

→ 2 nouvelles expositions sont programmées sur l'année 2022 aux halles de PAU et à l'ASFA !

Le journal trimestriel « **Les Nouvelles de la Ruche** » est un nouveau support d'expression et d'information de la Résidence Accueil. Sa création a nécessité un long travail tout au long de l'année 2021 de la part des résidents. Il mobilise de nombreuses compétences (expressions orales et écrites). Le journal est diffusé en interne, mais aussi auprès de nos partenaires.

CONCLUSION

Outre l'activité courante qui a été assurée tout au long de l'année, malgré un contexte sanitaire difficile, l'équipe s'est mobilisée dans la conduite de projets ambitieux et dans l'élaboration du nouveau projet de service. L'investissement des professionnels dans sa mise en œuvre, dès 2022, permettra d'impulser une nouvelle dynamique.

La Résidence Accueil d'Oloron

Un habitat pérenne pour des personnes en souffrance psychique

MISSION DU SERVICE

Le dispositif accueille des **personnes en situation de précarité et/ ou de handicap psychique, adhérant à une démarche de soins engagée**. Il met à leur disposition des logements de types studios, T2 ou T3. Ses missions sont de :

- Rendre l'utilisateur acteur de ses projets :

- Par la signature d'un contrat associant le résident, l'OGFA et le CHP ;
- Par l'élaboration d'un projet de vie ;
- En lui proposant un espace d'expression à travers la consultation des usagers ;
- En lui donnant la parole concernant sa prise en charge sur le service, lors de réunions collectives, en présence des représentants de l'OGFA et du CHP.

- Favoriser l'inclusion sociale de l'utilisateur :

- Par l'accès à un logement dans la Cité et le maintien et/ ou le développement de sa capacité à vivre en autonomie dans un logement (seul ou en colocation) ;
- En limitant les risques d'isolement ;
- En permettant et en favorisant la restauration des liens sociaux et familiaux.

- Permettre une prise en charge globale du résident :

- Par le travail de coordination de l'équipe pluridisciplinaire, tant sur le champ social et médico-social, que sur le champ sanitaire ;
- Par la mise en œuvre des aides et des compensations nécessaires au maintien dans le logement.

INDICATEURS D'ACTIVITÉ

Nombre de personnes accompagnées : 14, dont 4 femmes

Nombre de couples : 1

Nombre d'entrées : 3

Nombre de sorties : 3

Nombre de journées : 4 045

Taux d'occupation : 73,8 %

DMS : 897 jours soit 2,5 ans



Année d'ouverture : septembre 2018
Nombre de salariés : 1,80 + 1 coordinatrice + 1 responsable de pôle
Nombre de places : 15

ÉLÉMENTS DE PROFIL

| Un public plutôt jeune

- 25 à 39 ans : 7 ;
- 40 à 49 ans : 3 ;
- 50 à 59 ans : 4.

La moyenne d'âge est de 42 ans ; 50 % a moins de 40 ans ; seul 28 % de l'effectif a plus de 50 ans (moyenne nationale 36,4 %).

L'effectif est donc majoritairement peu âgé, ce qui se ressent au niveau des attentes et des préoccupations de ce public. Les activités proposées au sein de la Résidence Accueil ont du mal à mobiliser les plus jeunes, qui aspirent à des sorties ou des projets correspondant à leur âge.

| Des personnes plutôt insérées

3 résidents travaillent en milieu protégé au sein d'un ESAT.

4 usagers disposent du permis de conduire, toutefois, tous ne sont pas véhiculés.

| Des besoins de protection variés

7 personnes sont sous curatelle renforcée et 2 personnes disposent d'une mesure de curatelle simple. Toutefois, 5 personnes ne bénéficient pas de mesure de protection.

| Les personnes bénéficient toutes de ressources stables

L'ensemble des résidents dispose de l'AAH. Une personne perçoit, en plus, une rémunération de son travail en ESAT.

| Des besoins de soutien dans les actes de la vie quotidienne

8 personnes sur les 14 accompagnées ont besoin d'une aide ou d'une supervision de la part de l'UDVS pour la réalisation des actes du quotidien :

- Aide à la confection de repas : 1 personne ;
- Aide à l'entretien du logement et à la réalisation des courses : 3 personnes ;
- Aide aux courses : 7 personnes.

| Les spécificités de l'accompagnement d'un public plus jeune

Le public accueilli sur la RA Oloron sort des standards des Résidences Accueil. Cela engendre un nécessaire étayage éducatif, pour permettre aux résidents d'acquérir des compétences sociales et relationnelles, et, ainsi, favoriser leur intégration dans leur environnement.

| Une personne dispose d'une prise en charge dans le cadre d'**hospitalisation séquentielle** à raison d'une semaine tous les 3 mois.

EVÈNEMENTS MAJEURS

| Un partenariat fort avec le secteur psychiatrique

La veille sanitaire et l'accompagnement aux soins des résidents par l'équipe de l'UDVS du CHP, couplés à l'accompagnement social de l'OGFA, viennent sécuriser le maintien au domicile des usagers. Ce montage est d'autant plus indispensable que la plupart des résidents n'ont pas de stabilité sur le plan psychique et peuvent rapidement se retrouver en difficultés au logement. L'articulation UDVS/ équipe sociale se fait avec une grande fluidité et dans un esprit d'entraide réciproque. Il n'est pas rare que les visites à domicile soient mutualisées.

→ *L'élaboration conjointe des projets d'accompagnement des résidents constituerait donc une étape logique dans le cadre de ce partenariat.*

| Un taux d'occupation en baisse par rapport à 2020

La Résidence Accueil a enregistré 3 sorties pour 3 entrées en cours d'année, ce qui n'a pas suffi à maintenir le même niveau d'activité qu'en 2020. Les logements n'étaient pas forcément disponibles au moment de l'admission ou nécessitaient d'importants travaux de rénovation, ce qui a retardé d'autant les entrées des nouveaux résidents.

→ *Il apparaît nécessaire d'adopter une meilleure gestion des sorties et des entrées, afin de réduire les périodes d'inoccupation des logements.*

| La Résidence Accueil au défi de la mixité générationnelle

Cette mixité nécessite de repenser les activités proposées, afin que chacun puisse se sentir à sa place. Les plus jeunes ne participent pas à la vie du dispositif et ont tendance à s'isoler.

En partenariat avec la Mairie d'Oloron, un minibus est mis à disposition gratuitement pour faire des sorties extérieures (plage, randonnées en montagne, en Espagne, à Pau, à des lacs de montagne, etc.)

→ *Un renouvellement du programme d'activités doit permettre de susciter une plus grande adhésion de la part de l'ensemble des résidents et donc une meilleure participation.*

CONCLUSION

La Résidence Accueil d'Oloron dispose de nombreux atouts, dont l'articulation avec l'UDVS autour des prises en charge et la dynamique de la plateforme oloronaise (présence des services du CADA, MNA et RA sur un même site). 2021 a permis d'asseoir un planning d'activités qui doit se renouveler, afin de répondre aux attentes du plus grand nombre.

Les sites de Pau, d'Oloron et d'Orthez constituent une seule et même Résidence Accueil, avec des défis propres à chaque territoire. Le déploiement du projet de service en 2022 permettra de créer une unité entre les sites, tout en clarifiant les organisations et les missions des professionnelles et en harmonisant les pratiques.

La Résidence Accueil d'Orthez

Un habitat pérenne pour des personnes en souffrance psychique

MISSION DU SERVICE

Le dispositif accueille des **personnes en situation de précarité et/ ou de handicap psychique, adhérant à une démarche de soins engagée**. Il met à leur disposition des logements de types studios, T2 ou T3. Ses missions sont de :

- Rendre l'usager acteur de ses projets :

- Par la signature d'un contrat associant le résident, l'OGFA et le CHP ;
- Par l'élaboration d'un projet de vie ;
- En lui proposant un espace d'expression à travers la consultation des usagers ;
- En lui donnant la parole concernant sa prise en charge sur le service, lors de réunions collectives, en présence des représentants de l'OGFA et du CHP.

- Favoriser l'inclusion sociale de l'usager :

- Par l'accès à un logement dans la Cité et le maintien et/ ou le développement de sa capacité à vivre en autonomie dans un logement (seul ou en colocation) ;
- En limitant les risques d'isolement ;
- En permettant et en favorisant la restauration des liens sociaux et familiaux.

- Permettre une prise en charge globale du résident :

- Par le travail de coordination de l'équipe pluridisciplinaire, tant sur le champ social et médico-social, que sur le champ sanitaire ;
- Par la mise en œuvre des aides et des compensations nécessaires au maintien dans le logement.

INDICATEURS D'ACTIVITÉ

Nombre de personnes accompagnées : 8, dont 3 femmes

Nombre d'entrées : 5 (toutes en provenance du CHP)

Nombre de sorties : 0

Nombre de journées : 2 500

Taux d'occupation : 68 %



Année d'ouverture : septembre 2020
Nombre de salariés : 1,80 + 1 coordinatrice + 1 responsable de pôle
Nombre de places : 10

La Résidence Accueil dispose de **logements au sein d'une maison, en monobloc (Sanchette), et de logements en diffus**. La Maison Sanchette dispose d'une capacité de 7 places dont une colocation, d'un extérieur commun (jardin), d'un espace couvert type « cuisine d'été » et d'une buanderie en libre service.

La RA d'ORTHEZ accueille aussi trois locataires logés en diffus, mais qui participent à la vie et aux événements de la Maison Sanchette.

ELÉMENTS DE PROFIL

Tranches d'âge : un accueil de personnes très jeunes, ainsi que de personnes vieillissantes

- 18 à 24 ans : 2 personnes ;
- 40 à 49 ans : 2 ;
- 50 à 59 ans : 1 ;
- 60 ans et + : 3.

La moyenne d'âge est de 45,8 ans ; 50 % de l'effectif a plus de 50 ans. A noter toutefois, l'accueil de deux personnes de moins de 25 ans, ce qui n'est pas, habituellement, le public cible de ce dispositif.

| **Aucun résident n'est en situation de travail**

2 usagers sont à la retraite et 1 personne intervient dans un collège et lycée, dans le cadre d'un service civique.

3 usagers disposent du permis de conduire.

| **Des personnes majoritairement bénéficiaires d'une mesure de protection**

6 personnes sont sous curatelle renforcée et 1 est sous tutelle.

Toutefois, 1 personne ne bénéficie pas de mesure de protection.

| **Les personnes bénéficient toutes de ressources stables**

7 résidents disposent de l'AAH et 2 résidents perçoivent une pension de retraite.

| **Une prise en charge en hôpital psychiatrique pour tous**

Tous les résidents sont suivis au CMP et 3 d'entre eux bénéficient en supplément d'une prise en charge en hôpital de jour dans le cadre d'activités thérapeutiques.

| **Le difficile manque d'équipe du CHP sur cette Résidence Accueil**

En l'absence d'UDVS sur site, la quasi-totalité des résidents doit gérer seule les tâches du quotidien (entretien du logement, hygiène et confection de repas). Les professionnelles interviennent en soutien auprès des usagers et s'assurent que leurs conditions de vie ne se dégradent pas.

A noter toutefois, qu'une personne bénéficie d'un portage de repas.

Un accompagnement véhiculé aux courses a lieu 2 fois par semaine. La moitié des résidents a besoin d'être guidée dans ses achats dans un souci d'équilibre alimentaire.

| **Un public en souffrance**

Des hospitalisations ont eu lieu en psychiatrie au cours de l'année à hauteur de 294 jours et en cure de désintoxication à hauteur de 59 jours.

| **Projets de vacances**

Une personne est partie avec les Chamois pyrénéens.

EVÈNEMENTS MAJEURS

| **Un partenariat avec le secteur psychiatrique à créer et à faire vivre**

En l'absence d'UDVS sur place, il arrive régulièrement que les usagers sollicitent les professionnelles dans le cadre de leurs démarches de soins.

→ *L'intervention de professionnels de proximité compétents dans la coordination des soins paraît nécessaire afin de répondre aux besoins des résidents dans ce domaine.*

Le CMP demeure un interlocuteur essentiel de la Résidence Accueil. Des réunions de coordination ont lieu régulièrement, afin d'évoquer les situations des personnes, mais ce partenariat manque encore de fluidité pour qu'il soit pleinement opérant.

→ *Une convention est en cours de validation. Elle permettra de mieux définir les contours du partenariat et les modalités d'intervention des professionnels.*

| **Accueil des nouveaux résidents**

5 nouvelles personnes sont arrivées sur la Résidence Accueil au cours de l'année, renforçant ainsi le collectif sur la Maison Sanchette.

| **Un collectif qui vit bien**

Chaque semaine une sortie a eu lieu sur une après-midi ou sur une journée. Les résidents ont pu se rendre à la pêche à Aurit, au château des énigmes à Laas, à la plage à Capbreton et Seignosse ou encore au lac de Biron.

Les espaces collectifs ont été pleinement investis par les résidents. Les temps conviviaux ont permis de créer un esprit de famille et d'entraide.

| **Le projet jardin**

L'idée du Projet jardin est née pendant le confinement. Ce projet a été monté et présenté à la Direction par les usagers eux-mêmes. Il comprend notamment un potager et un poulailler. Le jardin a été créé grâce à l'aide précieuse des AAVA, qui ont retourné la terre. Les résidents ont ensuite pris le relais pour les plantations. Le poulailler a été construit par les AAVA avec du bois de récupération. Des canards indiens y ont été installés. Le nourrissage des canards se fait par les résidents à tour de rôle sur la base du volontariat.

CONCLUSION

La Résidence Accueil d'Orthez a trouvé son rythme de croisière. L'ensemble des places a été pourvu en fin d'année. Elle constitue un repère sécurisant et un véritable lieu de vie pour les résidents.

Le Groupe d'Entraide Mutuelle « Les Couleurs du temps »

Le GEM, une association d'usagers ayant pour but la création de lien social

MISSIONS DU GEM

Le GEM « Les Couleurs du temps » est aujourd'hui un service de l'OGFA, basé à Orthez, proposant l'accueil de **personnes affectées par un handicap psychique**, lié en général à une maladie psychiatrique, mais pas seulement, puisque notre GEM a pour vocation de s'ouvrir à toute personne en situation d'isolement social. Il a pour objectifs de créer des liens entre des personnes, de redonner confiance en soi et d'améliorer la qualité de vie, notamment par le biais de la mise en place de différentes activités.

Les activités proposées permettent une écoute, des échanges, une entraide mutuelle. Il s'agit de :

- Cafés débat ;
- Jeux de société ;
- Ateliers cuisine ;
- Activités sportives ;
- Promenades ;
- Activités manuelles et artistiques.

Les membres du GEM sont pleinement acteurs de la vie du GEM. Les activités sont définies avec eux, selon leurs capacités et leurs envies. Les animateurs sont là pour impulser une dynamique, les guider et les accompagner dans la mise en place de ces activités.

INDICATEURS D'ACTIVITÉ

Nombre de personnes fréquentant le GEM en 2021 : 14

- 5 femmes ;
- 9 hommes.

Age moyen : 42 ans.

Horaires d'ouverture en 2021 : du lundi au vendredi, de 14h à 16h30.

Les personnes restent en moyenne 1h30.



Année d'ouverture : 2020
Nombre de salariés : 1 + 1 coordinatrice

ACTIVITÉS RÉALISÉES

30 personnes différentes se sont rendues au GEM depuis son ouverture. La perte d'effectif est liée au contexte sanitaire, trop contraignant pour certaines personnes, et au fait que les horaires d'ouverture ne permettent pas adhérents ayant une activité professionnelle, de s'y impliquer.

2 personnes, très investies, ont participé à l'aménagement et la décoration du local du GEM. Les autres personnes viennent plutôt pour partager un temps d'échange autour d'un café, sortir de leur solitude et créer du lien social.

Les principales activités réalisées en 2021 sont : Ateliers peinture, coloriages, jeux, sorties et blind tests.

ÉLÉMENTS MAJEURS

Un contexte particulier

Les consignes sanitaires liées au COVID 19 ont imposé au 1^{er} semestre 2021 de limiter l'accès du local à 6 personnes à la fois. Elles devaient donc prévenir l'animateur la veille de leur venue. Ces règles se sont assouplies en août 2021.

Une identité trouvée

Le GEM a trouvé son nom. Il se nomme maintenant « Les couleurs du temps ». Le lieu est devenu plus accueillant avec l'achat de canapés, tour de son, TV, cuisinières, lumières et décorations.

Un parrain local

L'UNAFAM est depuis la fin de l'année 2021, la nouvelle association marraine du GEM « Les couleurs du temps ». Le parrain a pour mission de soutenir le GEM dans ses projets. Il a également un rôle de médiateur si des conflits surviennent.

Jusqu'alors, c'était les Psytoyens du cœur, association Oloronaise, qui jouait ce rôle. La distance géographique nous a encouragés à trouver un parrain local, afin de fluidifier nos échanges et accroître nos relations.

Une convention renouvelée

En 2021, la convention avec l'ARS a été renouvelée pour 3 ans. La continuité de l'activité du GEM est garantie pour trois années supplémentaires.

Une condition a été incluse à la signature de cette convention, à savoir la création de l'association d'usagers, association autonome de l'OGFA. L'OGFA pourra continuer d'accompagner le GEM sur le volet organisationnel avec un mandat de gestion, si le CA du GEM le souhaite.

Un partenaire particulier

Un partenariat solide s'est noué entre le GEM et la Résidence Accueil d'Orthez. De nombreux résidents de la RA viennent au GEM. C'est un lieu repéré par tous. Un rapprochement a également eu lieu avec les autres services de l'OGFA présents sur Orthez, notamment le CPH, accompagnant des personnes réfugiées. En effet, certaines personnes ne travaillant pas souffrent de solitude. Une action d'entraide peut ainsi s'installer, que ce soit au niveau de l'ouverture du GEM vers d'autres cultures, une découverte de la langue française pour les réfugiés et l'intérêt d'une mixité au profit du lien social.

PERSPECTIVES 2022

Un partenariat et une communication à développer

- Organisation de journées Portes ouvertes, pour se faire connaître sur le territoire ;
- Création d'un flyer et d'affiches d'information à distribuer aux partenaires locaux ;
- Participation aux collectifs InterGEM, interrompus depuis la crise sanitaire ;
- Participation à des journées thématiques organisées par les acteurs locaux d'Orthez.

Une nouvelle organisation amorcée

L'embauche d'une seconde animatrice permettra une ouverture toute l'année sur des plages plus larges (10h-12h / 13h30-17h).

Cela permettra également de diversifier les activités et de prendre plus de temps pour développer le partenariat local.

En 2022, l'association devra se créer juridiquement. Avec l'appui des animateurs et de la coordinatrice, nous allons encourager les membres du GEM à se consolider et à se monter en association autonome.

Un nouveau local programmé

Le GEM va déménager ses locaux pour un local plus grand dans le même bâtiment. Ce local sera divisé en deux pièces, ce qui permettra de faire un espace d'accueil et un espace d'activités.

Un collectif qui se crée

Depuis 2022, chaque jeudi, le collectif organise la semaine à venir en fonction des envies et de la météo. De plus en plus de participants viennent au GEM. Un lien et une solidarité entre les membres du GEM est de plus en plus marquante. Les adhérents s'investissent pour le développement d'activités diverses et variées et pour créer un lieu chaleureux et accueillant.

CONCLUSION

Le GEM d'Orthez a connu des difficultés au démarrage : le local fut un enjeu, puis ce fut les différents confinements et restrictions dus à la crise sanitaire. Les portes ouvertes de mars 2022 vont permettre de faire connaître le GEM, de développer le réseau de partenaires et de personnes intéressées pour s'investir dans ce projet. Le GEM participera également à l'évènement FESTISOL, qui aura lieu le 9 avril à Orthez.

PÔLE MIGRANTS

Le Pôle Migrants s'est créé au début des années 2000 et depuis a connu une forte croissance, devenant ainsi le pôle accompagnant le plus grand nombre de résidents. Ce dispositif est lié à l'actualité internationale et aux crises qu'elle connaît, ainsi qu'aux engagements pris par l'Etat français, signataire de la convention de Genève.

L'OGFA a décidé de s'engager pleinement dans l'accueil et l'accompagnement des demandeurs d'asile dès 2002, avec l'ouverture de places CADA et d'HUDA d'abord sur l'agglomération paloise et progressivement étendues aux territoires d'Oloron Sainte Marie et d'Orthez.

En 2018, la création d'un Centre Provisoire d'Hébergement conduit l'OGFA à s'inscrire dans l'accueil, l'accompagnement et l'insertion des réfugiés.

70 | CADA

72 | HUDA

74 | Parcours Sortie Prostitution (PSP)

76 | CPH

Le Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile (CADA)

Un hébergement et un accompagnement des personnes souhaitant obtenir l'asile en France

MISSION DU SERVICE

Le CADA a pour mission d'offrir un hébergement, une aide administrative pour préparer sa demande d'asile et un accompagnement social, aux personnes orientées par l'OFII (Office Français de l'Immigration et de l'Intégration). Ces personnes ont fui un conflit armé ou une persécution liée à leur appartenance politique, ethnique ou religieuse, et sollicitent la protection de l'Etat français. Les travailleurs sociaux aident les personnes à se préparer à leur entretien à l'OFPRA (Office Français de Protection des Réfugiés et des Apatrides), l'agence indépendante qui décidera si elles obtiendront ou non l'asile : ils travaillent avec elles leur récit de vie et mettent en place la traduction de documents du pays d'origine. Parallèlement, les salariés proposent un accompagnement global aux personnes accueillies : accès aux soins médicaux, scolarisation des enfants, orientation pour l'apprentissage du français, etc. Lorsque les personnes reçoivent une réponse définitive, positive comme négative, de l'OFPRA ou de la CNDA (Cour Nationale du Droit d'Asile, s'ils avaient fait appel), le CADA les aide à préparer leur départ.

INDICATEURS D'ACTIVITÉ

Nombre de résidents accueillis : 348

52 % d'hommes

36% de mineurs en famille

DMS des sortis en 2021 : 445 jours (15 mois)

Principales nationalités : Afghanistan 18 % ; Irak 8 %, Bangladesh et Nigéria 6 %, Azerbaïdjan 5 %, Russie et Guinée 4,5 %.

Taux d'octroi d'une protection asile : 78%



Année d'ouverture : 2002
Nombre de salariés : 21,5 ETP
Nombre de places : 250, puis 285 dès le 01.09.21

ELÉMENTS DE PROFIL

| Toujours plus de personnes isolées

Chaque année, nous accueillons toujours plus de petits ménages : 55 % de ceux-ci étaient constitués d'une personne seule en 2021, contre 51 % en 2020. C'est une tendance de fond qui, mécaniquement, accroît le nombre de dossiers d'asile à préparer, de logements sur lesquels maintenir un regard, de comptes financiers individuels à gérer, etc., dans le travail de l'équipe.

| **Grands écarts de niveaux scolaires et reconnaissances croissantes de handicaps**

Parmi les résidents en 2021, 28 % avaient à minima entamé des études supérieures dans leur pays d'origine, tandis que **24 % n'ont jamais été scolarisés**. Cela demande une grande élasticité de techniques pédagogiques pour expliquer les finesses du droit d'asile, les circuits administratifs français, la gestion financière des ressources, ainsi que pour accompagner les choix professionnels. La création, dans l'agglomération de Pau, d'une plateforme linguistique pour primo-arrivants a permis que quasiment chaque usager du CADA bénéficie de cours de Français Langue Etrangère (FLE) dans une association ou un centre social municipal. Pour la première année, nous avons quantifié **le nombre de dossiers MDPH déposés, ils représentent 2,5 % des usagers** – nous observerons l'an prochain si se confirme la hausse des profils médicaux lourds que nous pressentons. L'allongement de la durée de prise en charge en CADA (de 12 mois en 2020 à 15 mois en 2021, en moyenne) nous donne aussi un peu plus de temps pour travailler le projet professionnel ou la reconnaissance d'un handicap.

EVÈNEMENTS MAJEURS

| **De nouveaux mécanismes d'orientation par l'OFII qui bousculent les arrivées**

Depuis 2021, nous devons accueillir des personnes présentes dans CAES (Centre d'Accueil et d'Evaluation Sociale), dont ils doivent impérativement sortir en un mois. Cela impose des délais raccourcis pour nous préparer à les accueillir. En parallèle, des orientations peuvent se faire depuis Paris ou la France entière (et non pas via Bordeaux, comme habituellement) dès que des places sont vacantes plus de 10 jours, avec une concertation préalable de moins bonne qualité sur le parcours et les besoins des personnes. Nous constatons aussi une hausse du nombre de convocations à l'entretien OFPRA notées au dos de l'enregistrement du dossier : le délai de préparation est dans ce cas très bref, au détriment de l'usager.

| **Des opérations d'accueil exceptionnelles en avril et septembre**

En avril 2021, le CADA a accueilli des personnes « relocalisées » depuis la Grèce, dans le cadre d'un accord européen. Afghans et Congolais (RDC), les personnes vivaient dans des campements et étaient particulièrement vulnérables. Elles ont obtenu l'asile très rapidement et leur sortie dans les délais autorisés (6 mois), dans de bonnes conditions, a été un défi pour l'équipe et les acteurs locaux. Le temps de découverte du territoire et des services public français est plus long que la moyenne pour eux, et les difficultés financières sont importantes après une arrivée brutale dans le pays. C'est la même adaptation qu'il a fallu déployer pour l'accueil de ménages afghans en septembre, première nationalité au CADA OGFA comme en France (18 %).

Suite à l'évacuation de Kaboul en août, le CADA a accueilli 4 familles (15 personnes) dans le cadre de l'opération APAGAN. Le haut niveau social et de revenus de certaines de ces familles dans leur pays d'origine génère aussi des attendus professionnels ou d'hébergement, qu'il faut pouvoir déconstruire et projeter sur des horizons plus lointains qu'ils n'espéraient.

| **Un rôle pivot dans l'accompagnement à l'application des règles sanitaires**

En 2021, c'est une vingtaine de ménages CADA que nous avons accompagnés lorsqu'ils ont été testés positifs : règles d'isolement, lien avec un médecin, approvisionnement pour la nourriture si nécessaire, prévention auprès des colocataires, etc. Tout au long de l'année, l'adaptation de la vie quotidienne aux règles sanitaires s'est immiscée dans nos missions : pédagogie autour du pass sanitaire (obligatoire notamment pour prendre le train pour se rendre aux convocations à Paris) ; informations sur la vaccination ; alternance de la présence sur site des interprètes en période tendue, pour limiter le sentiment d'isolement de plusieurs d'entre eux ; fonctionnement avec un travailleur social de renfort polyvalent prêt à aider toutes situations exceptionnelles liées au COVID ; explications sur le système des autotests scolaires ; maintien inédit en hébergement de personnes déboutées du droit d'asile jusqu'au début de l'été (prolongement de la trêve hivernale) ; etc. Nous avons sans cesse adapté nos missions aux inconnues et accompagné les questionnements des usagers comme des professionnels.

| **Un contexte sécuritaire tendu**

En 2021, le CADA de Pau a connu des épisodes de violences verbales et de menaces de mort d'usagers ou anciens usagers contre notre équipe. Nous avons bénéficié d'un audit sûreté par le commissariat, qui a été suivi de la mise en œuvre de préconisations matérielles et organisationnelles (un vigile à mi-temps pendant 4 mois, l'installation d'une caméra et la reconfiguration des bureaux individuels pour faciliter les sorties, par exemple). Nous avons aussi relancé un cycle de formations à la gestion de l'agressivité, renforcé nos liens avec l'hôpital psychiatrique et les autorités policières, et entretenu des échanges réguliers en équipe autour de la psychologue vacataire.

CONCLUSION

L'activité asile a été impactée par des bouleversements extérieurs déstabilisants, le COVID et la violence, que nous espérons laisser derrière nous en 2022 pour poursuivre des chantiers qualitatifs au cœur de notre mission : partenariats santé physique et psychique, outil sur les relations de voisinage, appui sur plus de bénévoles et réflexion sur notre budget interprétariat, parmi bien d'autres.

L'Hébergement d'Urgence pour Demandeurs d'Asile (HUDA)

Une mise à l'abri de personnes souhaitant accéder à la demande d'asile en France

MISSION DU SERVICE

L'HUDA est un dispositif d'urgence, qui vise à procurer un hébergement digne à tout demandeur d'asile, quelle que soit l'étape de la procédure à laquelle il se trouve au moment de sa prise en charge, et ce, jusqu'à ce qu'il obtienne une réponse définitive. Si les résidents relèvent d'une procédure d'asile en France, et non dans un autre pays européen (règlement « Dublin »), les travailleurs sociaux ont pour mission de les aider à se préparer à leur entretien à l'OFPRA (Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides), instance qui décidera s'ils obtiennent ou non une protection de l'Etat. L'équipe réalise aussi l'accompagnement au recours auprès de la CNDA (Cour Nationale du Droit d'Asile, la cour d'appel). Il s'agit de faire le récit des persécutions subies et d'aider à la traduction d'éventuels documents du pays d'origine. Les personnes placées en procédure Dublin sont informées de leurs droits et guidées dans leurs démarches spécifiques. Parallèlement, l'équipe de l'HUDA accompagne les demandeurs d'asile dans leur accès à des soins médicaux et à la scolarisation des enfants. Lorsque les personnes reçoivent une réponse définitive, positive comme négative, ou une décision de transfert vers un autre pays, le service les aide à préparer leur sortie de notre association en les informant au mieux de leurs possibilités.

INDICATEURS D'ACTIVITÉ

Nombre de personnes accueillies : 127

67% d'hommes et 24% de mineurs

86 ménages

Composition des ménages : 74% de personnes seules

DMS des personnes sorties en 2021: 625 jours, soit 1 an et 9 mois

Principales nationalités : Afghanistan 19 %, Nigéria 13,5 %, Russie 13 %

Taux d'octroi d'une protection asile : 51%



Année d'ouverture : 2002-2016 et depuis 2019

Nombre de salariés : 4,5 ETP

Nombre de places : 90

ELÉMENTS DE PROFIL

| Une forte précarité à l'arrivée

L'HUDA est un dispositif d'urgence, qui accueille 74% de ménages isolés, puisque priorité est donnée aux familles pour les CADA. Cela signifie que beaucoup étaient en grande précarité, parfois depuis des mois, avant leur entrée à l'HUDA : **40 % étaient sans domicile et 22 % résidaient chez un tiers. Cela se manifeste par du retard pris dans les soins et donc une très forte action du service en ce sens les premiers mois, pour, notamment, la vaccination, les bilans de santé globaux, l'orientation vers un psychologue, le traitement de cicatrices jamais traitées, etc.**

EVÈNEMENTS MAJEURS

| De longs séjours, notamment avec la procédure « Dublin »

La durée de prise en charge a été particulièrement longue : 21 mois en moyenne, pour les personnes sorties en 2021. Or, 31 % des personnes entrées en 2021 étaient à ce moment-là en procédure dite « Dublin », c'est-à-dire en attente d'un éventuel transfert vers le premier pays de l'Union Européenne par lequel ils sont passés. C'est seulement après plusieurs mois sans que le transfert ait été effectué, que la demande d'asile peut commencer : cela allonge la durée totale de présence à l'HUDA. **Pour tous ceux qui ont pu effectuer une demande d'asile en France, la durée totale de leur procédure a été de 16 mois en moyenne.** C'est le même délai qu'en 2020, tendant à montrer que l'Etat n'est pas parvenu à réduire ces délais malgré l'objectif affiché de la réforme de l'asile de fin 2018.

| Plus de rejets, notamment par ordonnance

Le taux de protection en 2021 a été de seulement 52 % cette année (contre 90% en 2020). Cela ne s'explique pas par les nationalités, car les cinq premières sont les mêmes qu'en 2020, dans le même ordre et les mêmes proportions. En revanche, **un éclairage provient de la modalité de décision de la Cour d'appel : 17 % des rejets à l'asile l'ont été par ordonnance (décision sur dossier sans convocation en audience), contre 0 en 2020.** Une association d'avocats spécialisés dans l'asile, ELENA, a dénoncé à l'automne cette tendance, qu'elle juge vouée à solder plus rapidement un « stock » de dossiers en attente.

| Plus de femmes enceintes ou avec enfants, seules en France

9 % des ménages sont des femmes avec 1 ou 2 enfants, sans conjoint. De plus en plus souvent, nous sont orientées des femmes en cours de grossesse. Nos studios ou T3 n'y sont pas adaptés et nous devons faire évoluer le parc immobilier pour disposer de quelques T2. Nous renforçons aussi nos habitudes de travail avec le service périnatalité de l'hôpital, où des psychologues peuvent accompagner des grossesses souvent non désirées, voire issues d'un viol, ou d'une union avec un compagnon en exil ou décédé.

| 3 « transferts Dublin » inédits

Le pourcentage de personnes en procédure Dublin à leur arrivée est stable (un tiers). Mais en 2021, trois personnes ont effectivement dû prendre un avion pour le premier pays de l'Union Européenne traversé, soit 11 % d'entre elles. Ces cinq dernières années, un seul homme avait été transféré, en 2020. En parallèle, ce sont 28 % de ces usagers arrivés dans cette procédure qui ont finalement pu déposer leur demande en France (contre 82 % en 2020 et 62 % en 2019, la tendance au recul du « dé-dublinage » est donc forte). Cela va demander à l'équipe de l'HUDA une adaptation dans ses pratiques d'accompagnement et de positionnement, et de préparation des usagers à une possibilité de renvoi, qui jusque-là n'était que théorique. Nous avons déjà observé la forte angoisse que ces transferts a provoqué chez d'autres résidents.

| L'aboutissement du projet de service

Le dispositif HUDA a finalisé un projet de service mieux distinct du CADA, adapté à ses spécificités (cahier des charges légèrement différent, budget inférieur, présence spécifique de procédures Dublin, etc.). Un tableau des « Intentions éducatives » du service, décliné du cahier des charges national et adapté aux moyens réels, à notre culture associative et à notre territoire, a été travaillé pour guider l'équipe dans ses missions. Des bilans réguliers du projet d'accompagnement individuel ont été mis en place, animés une fois sur deux par la coordinatrice du service - un poste dédié nouvellement créé.

| Décès d'une usagère

A l'été 2021, une résidente âgée, de nationalité arménienne, est décédée d'une longue maladie. La référente sociale et la coordinatrice ont aidé la famille dans les démarches de rapatriement du corps ou l'information sur les aides financières pour personnes indigentes, auprès du CCAS et du Secours Catholique. Ce fut une épreuve, rare en HUDA ou CADA, qui avait été précédée d'un long travail pour tenter de faire bénéficier cette personne de certains soins du droit commun et de leur coordination, souvent non accessibles aux demandeurs d'asile, malheureusement, à cause de leur statut administratif.

CONCLUSION

L'amélioration du fonctionnement des colocations et la réduction des dettes des usagers envers le service sont, parmi d'autres, deux enjeux qui seront travaillés en 2022 à l'HUDA.

Le Parcours de Sortie de Prostitution (PSP)

Une possibilité d'accompagnement pour des personnes souhaitant sortir de la prostitution

MISSION DU SERVICE

Le PSP est une composante de la Loi du 13 avril 2016 « visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel et à accompagner les personnes prostituées ». Il s'agit d'un accompagnement global et personnalisé (insertion sociale et professionnelle, accès à un logement et à des soins, etc.), offert à toute personne majeure, victime de prostitution, de proxénétisme ou d'exploitation sexuelle, dont le dossier aura été accepté par une Commission départementale présidée par le Préfet. Le PSP ouvre droit à l'obtention d'un titre de séjour d'au moins six mois pour les personnes étrangères, renouvelable au maximum trois fois, et à une allocation spécifique (l'AFIS) d'environ 300 € mensuels en l'absence d'autres revenus.

L'OGFA est l'association départementale agréée depuis 2018. Elle est chargée de centraliser les demandes, présenter les dossiers lors des Commissions et co-animer le réseau partenarial. Elle facilite l'entrée en hébergement pour les postulantes sans solution d'hébergement, grâce à deux places fléchées sur un centre d'hébergement d'urgence et un CHRS de l'OGFA, places contractualisées dans un CPOM conclu fin 2020.

INDICATEURS D'ACTIVITÉ

Nombre de personnes accompagnées : 11

- 8 hébergées sur le Pôle Migrants OGFA ;
- 1 au CHRS Castilla de l'OGFA ;
- 1 au CHRS Massabielle ;
- 1 au CHRS Du côté des Femmes.

5 entrées dans le PSP, 3 PSP poursuivis et 3 sorties du PSP.

Situations administratives : 3 réfugiées politiques (27 %), 2 demandeuses d'asile (18 %), et 6 (54 %) déboutées, sans autre titre de séjour lors de l'entrée dans le PSP.

Nombre de refus de dossiers : 1

Nombre d'accords de dossiers : 5

Accompagnement OGFA : 2 référentes sociales des équipes du Pôle Migrants et du Pôle Enfance Famille.



Année d'ouverture : 2018
Nombre de salariés : 0,3 ETP
Nombre de personnes accompagnées : 11

ÉLÉMENTS DE PROFIL

La forte présence de jeunes femmes nigérianes victimes de réseaux internationaux

Sur 11 bénéficiaires, on compte 8 Nigérianes, 2 Camerounaise et 1 Sénégalaise, exclusivement des femmes. Bien que non obligatoires, les dépôts de plainte qu'ont effectué plusieurs d'entre elles (parfois très détaillé sur l'activité prostitutionnelle à Bordeaux, notamment) a été déterminant pour la Commission. Une enquête de police a récemment abouti à la condamnation de plusieurs auteurs, des faits à Pau même ont également pu être dénoncés. Des actes criminels sont aussi relatés dans les pays d'origine, en Lybie, au Maroc, en Turquie, Italie ou Espagne, au cours d'un douloureux travail de récit, qui peut être toutefois un déclencheur thérapeutique.

| **Renouvellements systématiques des dossiers lors des 14 demandes**

L'engagement de la Commission vis-à-vis de ces femmes a été maintenu lors des commissions de renouvellement, qui leur ont toujours octroyé un nouveau titre de séjour en France de 6 mois comme le prévoit la Loi, voire de 1 an, pour leur permettre d'avancer plus sereinement dans leurs démarches. Pourtant, certains Parcours avaient été ralentis par la crise sanitaire ou par des difficultés administratives ne dépendant pas leur volonté (retards de traitement CAF, impossibilité d'ouvrir un compte bancaire, etc.).

| **Des bénéficiaires transformées, mais toujours vulnérables**

Ces jeunes femmes, d'un âge moyen de 26 ans, font preuve d'un optimisme et d'une ténacité impressionnantes une fois le PSP accordé, y compris celles connaissant de grandes souffrances psychiques. Le bénéfice des accompagnements est évident, en termes d'apprentissage linguistique, de démarrage d'un emploi (en premier lieu pour les francophones) et de parentalité. Toutefois, ce public reste vulnérable au harcèlement du réseau qui se poursuit parfois, aux reviviscences des traumatismes subis et à la précarité administrative (ressources instables, recherche de logement, etc.). 54 % d'entre elles sont seules avec enfant(s) et 46 % sont en couple avec enfant(s).

Pour certaines, le père d'un ou des enfants est l'ancien proxénète ; l'une d'entre elle a ainsi entamé des démarches en justice pour la garde exclusive de ses enfants et leur changement de patronyme. L'an prochain, il leur sera proposé des cours de self-défense gratuits, sur l'idée initiale de l'une d'elles.

EVÈNEMENTS MAJEURS

| **Le lancement d'un réseau partenarial à l'échelle du département**

En juin 2021, la DDETS a informé les partenaires (collectivités et associations du secteur social) de leur nécessaire rôle dans le repérage des personnes, l'instruction des dossiers et l'accompagnement des personnes bénéficiant d'une entrée dans le PSP.

L'OGFA, en tant qu'association agréée, assure la présentation de tous les dossiers en commission, le suivi des personnes hébergées en son sein, mais aussi l'appui technique aux partenaires, en lien étroit avec la Déléguée départementale aux Droits des femmes et à l'Égalité.

| **14 postulantes à fin 2021**

Après trois ans de fonctionnement, le PSP commence à être identifié et les dossiers sont plus nombreux. On observe la **diversification des structures repérant ces personnes, alors qu'elles étaient toutes résidentes de l'OGFA il y a encore quelques mois**. A la fin 2021, sur 14 jeunes femmes qui pourraient déposer une demande, 10 sont dans un des services asile, urgence ou protection de l'enfance de l'OGFA (dont 4 ont été repérées par le CCAS), 1 est au CHRS Massabielle, 1 au CADA Isard-COS, 1 en appartement thérapeutique et 1 vit seule de façon autonome. Entre septembre et décembre, des échanges avec les CCAS de Pau et Orthez, la Cimade Pays basque et le PRAHDA d'ADOMA ont permis d'évoquer au moins 6 autres situations, dont le dossier n'a finalement pas été déposé (PSP déjà achevé dans un autre département, changement de projet suite à l'obtention d'un titre de séjour, transfert vers un autre département par sécurité, perte de trace de la personne, etc.), révélant l'important travail en amont des Commissions d'entrée, pour écouter et orienter ces personnes - l'entrée en PSP n'étant pas toujours privilégiée ou pertinente pour chacune.

CONCLUSION

L'année 2022 sera celle de la poursuite de la structuration du réseau, qui bénéficiera d'une formation par l'association nationale spécialisée Le Mouvement du Nid, et le renforcement de partenariats sur les différents pans de l'accompagnement (santé, sport, emploi, etc.).

Le Centre Provisoire d'Hébergement (CPH)

Un Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale pour personnes réfugiées

MISSION DU SERVICE

Le CPH a la qualité de Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS), spécialisé dans **l'accueil et l'accompagnement des réfugiés** et des bénéficiaires de la protection subsidiaire. Sur décision de l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII), le service prend en charge des familles, des couples avec ou sans enfants, et des personnes isolées, **qui ont été repérés comme ayant davantage besoin de temps d'hébergement et d'accompagnement**, avant de pouvoir vivre de façon autonome. **Cette prise en charge de neuf mois**, peut être exceptionnellement prolongée pour trois mois. Le CPH a pour finalité d'aider les personnes à **s'intégrer progressivement dans la société française**, tant sur les plans administratifs, que sociaux et économiques. L'équipe réalise un accompagnement social global personnalisé (accès aux droits civiques et sociaux, à la vie sociale, à l'apprentissage linguistique ; sortie vers un hébergement ou un logement ; accompagnement vers l'accès aux soins et la santé ; insertion professionnelle). Les salariés peuvent aussi fournir une aide dans les actes de la vie quotidienne et soutenir les résidents dans la parentalité, selon les besoins de chacun.

INDICATEURS D'ACTIVITÉ

- **Pays d'origine : Afghanistan (28,5 %)**, Venezuela (12 %) Soudan (8,5 %), Irak (7 %), Nigeria (6 %) , sur un total de 12 nationalités ;
- Nombre de personnes accueillies : 84, réparties en 49 ménages ;
- 68 % d'hommes ;
- 27 % de mineurs ;
- **38 % des ménages constitués d'un jeune isolé de 18 à 25 ans ;**
- **Pourcentage de résidents sortis avec un emploi ou une formation : 53,3 %.**



Année d'ouverture : 2018
Nombre d'ETP : 3,5
Echelle territoriale : Pau et Orthez
Nombre de places : 50 (32 à Pau Agglo et 18 à Orthez)

ELÉMENT DE PROFIL

| L'insertion professionnelle, une priorité exprimée par les résidents du CPH

Dans le cadre de leur Projet Personnalisé, 78 % des personnes accompagnées expriment le souhait de traiter leur projet professionnel en priorité, puisque celui-ci permet une reconnaissance et une considération aux yeux de la société, et possède un rôle socialisant. L'équipe du CPH se saisit de cette dynamique pour poursuivre le repérage et l'articulation des dispositifs d'insertion professionnelle locaux. Bien que la barrière de la langue reste un frein, la motivation des résidents et la mobilisation de l'équipe accroissent les orientations adaptées sur de multiples dispositifs. La convention conclue avec le Conseil Départemental, faisant de nous les référents Uniques RSA des usagers accueillis, augmente nos opportunités en ce sens.

Ainsi, en 2021, 53,3 % des personnes avaient un contrat ou une formation durable au moment de leur sortie, contre 21 % en 2020.

| Une hausse du nombre de jeunes de moins de 25 ans multi-problématiques

38 % des ménages sont constitués de jeunes isolés de moins de 25 ans, contre 18 % en 2020. Les multiples problématiques de ce jeune public persistent et les délais de prise en charge restent insuffisants. Pour nombre d'entre eux, le chemin de l'exil commence dès l'âge de 15 ou 16 ans et laisse de multiples traumatismes. L'équipe déploie un accompagnement de proximité, comprenant des apprentissages de base essentiels. En détresse psychologique, il leur est parfois impossible de se mobiliser vers l'intégration. Ces jeunes isolés ont besoin de temps pour se reconstruire, afin de pouvoir se mobiliser dans leur insertion de façon plus globale.

EVÈNEMENT MAJEURS

| La prise en compte du COVID

L'année 2021 a nécessité la poursuite de nos efforts face aux impacts du COVID. L'équipe a pu se mobiliser pour informer et permettre à chacun d'accéder à la vaccination et, de fait, de réouvrir les opportunités d'accès aux différents loisirs. Les résidents ont pu être accompagnés au mieux, dans cette période où faciliter la compréhension et veiller à la santé de tous reste indispensable.

| La poursuite du développement sur la ville d'Orthez

En 2021, de nouveaux services de l'OGFA se sont implantés à Orthez (un CADA et un service d'accompagnement de Mineurs Non Accompagnés), renforçant la dynamique locale. **Les réfugiés sont toujours plus nombreux à s'y reloger et à y trouver un emploi** (emplois « verts », contrats d'apprentissage, emplois saisonniers, CDI, etc.). Nous sommes à ce jour bien identifiés, ce qui nous permet de construire peu à peu un réseau de bénévoles favorisant davantage l'intégration des personnes dans la ville. Fin d'année 2021, des réunions de préparation du **FESTISOL 2022** ont pu démarrer avec les associations orthéziennes. Elles prévoient l'implication de nos résidents et ex-résidents, avec pour thème « *Accueillir au mieux à Orthez* ».

| Une réflexion efficiente sur la réduction des délais de prise en charge

Début 2021, les prolongations n'ont plus été accordées par l'OFII au-delà des 9 mois initiaux et d'une prolongation unique de trois mois.

Cette directive à permis a obligé l'équipe à mener une réflexion, afin d'ajuster au mieux l'accompagnement, et notre discours. Des rendez-vous beaucoup plus rythmés, ont été mis en place, certains axés uniquement sur le projet de relogement. Cela a permis d'impliquer davantage les personnes dans le recherche de solutions de sortie. **43,7 % d'entre eux ont quitté le CPH en accord avec leur projet personnalisé.** Le départ des personnes les plus fragiles est travaillé bien en amont, pour des réorientations vers des structures de type CHRS, Maison relais et Résidence accueil. Celles-ci ont représenté 17 % des sorties de ménages en 2021 (pour 50 % en logement social et 17 % logement privé).

| Focus sur l'Afghanistan

28,5 % des personnes accompagnées sont de nationalité afghane, dont une majorité de moins de 25 ans. Depuis la chute de Kaboul et la reprise du pays par les talibans, la population afghane accompagnée par notre Pôle migrants (CADA, HUDA et CPH) a exprimé une grande souffrance et beaucoup d'inquiétudes pour sa famille restée au pays. Les délais de rendez-vous pour des consultations psychologiques ne permettaient pas de répondre à l'urgence. **Les équipes du Pôle migrants ont alors proposé des temps de parole** animés par un travailleur social et, dans un deuxième temps, par une psychologue de la PASS. 34 personnes du pôle ont pu assister à une des cinq rencontres organisées, afin d'exprimer leurs angoisses, d'être entendus, d'échanger avec des compatriotes et, pour ceux qui le souhaitaient, d'enclencher une prise en charge psychologique.

L'accès aux soins psychiques reste cependant une réelle préoccupation, les thérapies proposées sont difficilement accessibles par manque de places et d'adhésion des usagers. Innover et créer de nouvelles passerelles pour permettre au public d'accéder plus facilement aux soins reste un objectif prioritaire.

CONCLUSION

2021 a nécessité davantage de mobilisation, d'innovation et d'adaptation, afin de répondre au mieux aux besoins d'un public fragile. Cela s'est fait par le biais d'accompagnements individualisés et de proximité. L'articulation autour d'eux, d'un réseau partenarial de plus en plus riche, permettra aussi la pérennisation de l'intégration en France, après le CPH.

SERVICE INSERTION ET ÉGALITÉ DES CHANCES

La dimension de l'insertion professionnelle s'invite régulièrement dans l'accompagnement des usagers de l'OGFA. Le dispositif des Ateliers d'Adaptation à la Vie Active (AAVA), historiquement adossé aux CHRS, a constitué un premier niveau de réponse à ces enjeux, en s'adressant à des personnes très éloignées de l'emploi. Reconnaisant l'intérêt de ce dispositif, la ville de Pau s'adosse à l'OGFA pour créer ses propres ateliers.

Avec la création de l'Association OGFA Insertion, porteuse d'un Atelier Chantier d'Insertion, début 2021, la redéfinition des missions du service insertion a constitué un enjeu fort.

Service Insertion Egalité des Chances

Un service permettant la mise en activité des publics de l'OGFA

MISSION DU SERVICE

Les **AAVA** s'adressent aux personnes résidant à l'OGFA ou étant accompagnées par l'un de ses services. Ce dispositif est ouvert aux personnes qui sont éloignées du monde du travail du fait de leurs vulnérabilités : handicaps, dépendances, problèmes de santé, situations administratives complexes, manque ou absence de formations et d'expériences professionnelles, notamment.

La **Mobilisation jeunes (Services JEAE et DAJ)** permet aux jeunes de participer à des activités occupationnelles à hauteur de deux journées par semaine, sous forme de stage de 15 jours. Cela leur permet de découvrir plusieurs métiers, de s'intégrer à un groupe, de s'inscrire au sein d'un collectif et d'adopter une posture professionnelle.

Des temps de suivi sont effectués avec les référents sociaux, afin d'établir un point d'ensemble sur les évolutions, difficultés ou autres points essentiels à prendre en compte dans le suivi de la personne.

INDICATEURS D'ACTIVITÉ

Nombre de personnes accueillies: **18, dont 4 femmes**

Nombre de jeunes accueillis sur le dispositif Mobilisation jeunes et DAJ : **26**

Nombre de tickets travaux réalisés : **Plus de 400**



Nombre de salariés : De Janvier à
Octobre : 4 ETP
A partir d'Octobre : 1,10 ETP
Nombre de places : 12

ELÉMENTS DE PROFIL

Peuvent participer à ces actions toutes les personnes majeures (AAVA) ou mineures (JEAE, DAJ), intégrées dans un des dispositifs de l'OGFA, sauf contre-indication médicale.
En 2021, nous avons accueilli 18 usagers, hommes et femmes entre 18 et 50 ans.

ACTIVITÉS PROPOSÉES

Toutes les interventions sont réalisées sur les différents sites de l'OGFA, à Pau, Oloron, Orthez et Mourenx.

Plusieurs activités sont proposées : Livraison de meubles, Aménagement/ Déménagement d'appartements, Restauration et création de meubles, et Entretien du Poney Club et des espaces verts des sites OGFA.

Pour une moyenne de deux jours par semaine de participation aux AAVA, un pécule de 4 euros/ heure est remis à l'utilisateur et le repas du midi lui est offert.

EVÈNEMENTS MAJEURS

En 2021, les usagers des AAVA ont été très actifs. Ils sont intervenus sur de nombreux sites de l'association et ont réalisé de nombreux chantiers : Aménagements et déménagements de mobiliers au sein des logements, Entretien des espaces verts et des extérieurs des mobil home (Ferme Saint Joseph, pré de Buros et de Guindalos), Travaux de carrelage dans le Club House du Poney Club, Clôture des deux champs route de Buros, Fabrication d'un abri pour les poneys et d'un poulailler, Installation d'une clôture pour le jardin de la Résidence Accueil d'Orthez, Peinture et rénovation du site de Billère, Réalisation de sapins de Noël en bois pour les différents services de l'OGFA, etc.

En raison de la situation sanitaire nous n'avons pas pu organiser, cette année, de temps extérieur convivial avec les usagers (randonnées en montagne, sortie plage, visite d'un site culturel, etc.). Il sera important pour nous de pouvoir à nouveau proposer ce type d'évènements, fortement créateurs de lien social.

CONCLUSION

L'année 2021 a été une année marquée par le renouvellement de l'équipe avec les départs du chef de service et d'une Encadrant Technique d'Insertion.

En 2022, une nouvelle procédure sera formalisée pour le suivi et l'accompagnement des usagers des AAVA. Il s'agit de garantir une prise en charge intégrée au projet global de la personne, en cohérence avec le suivi initié par référent social OGFA orienteur.

Dans cette logique, un premier accueil tripartite est déjà proposé. Y sont présents le référent social, le résident et le service insertion (cheffe de service/ coordinateur/ ETI), afin de présenter le service, ses activités, ses horaires, etc.

Nous projetons de contractualiser, pour des périodes de 3 mois, la participation aux AAVA, afin de coconstruire avec la personne, des objectifs de montée en compétence.





NOS SERVICES TRANSVERSAUX



Pour mener à bien ses missions d'hébergement et d'accompagnement, l'OGFA s'appuie sur un ensemble de services transversaux.

Les recrutements d'un Directeur Administratif et Financier et d'une Directrice des Ressources Humaines en 2021 contribuent à structurer et à professionnaliser les fonctions support, et à faciliter la coopération interservices.

84 | Ressources Humaines

85 | Qualité, Gestion des Risques et Formations

88 | Achats - Logements

89 | Comptabilité

90 | Informatique

92 | Cellule Innovation Sociale et
Partenariats

Le Service Ressources Humaines

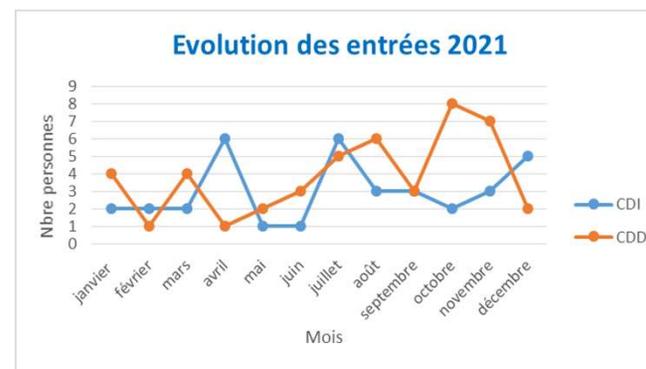
L'année 2021 fut marquée par des changements de personnel au sein du service RH. Afin de saisir tous les enjeux d'un service RH, d'une association de 250 salariés, ayant connu une forte et rapide croissance, nous avons décidé de réaliser un audit du service. Celui-ci a abouti à la conception d'un nouvel organigramme.

L'année 2021 fut marquée par :

- Une démarche d'organisation et de stabilisation de la fonction RH tant au sein du service dédié que des services gestionnaires ;
- La poursuite de l'accompagnement des services dans la gestion de la crise sanitaire, qui a notamment engendré un absentéisme important ;
- L'accompagnement dans la mise en œuvre de l'extension du service MNA à Oloron, Orthez, Mourenx et dans la création de l'association OGFA Insertion.

INDICATEURS D'ACTIVITÉ

	2020	2021	
	OGFA	OGFA	OGFA Insertion
Entrées	89	90	9
Dont CDI	30	36	4
Dont CDD /CDDI	59	54	5
Sorties	47	65	0
Dont CDI	12	20	0
Dont CDD	35	45	0
Effectif au 31.12.2021	222	243	9
Dont CDI	184	197	4
Dont CDD/CCDI	39	46	5
ETP	200	213	7
% femmes	77%	77%	22%
% hommes	33%	33%	88%
Absentéisme			
Nombre de jours d'arrêts de travail	3484	5608	0
		Soit + 61% / 2020	





La Qualité

La démarche qualité est une pratique ancienne à l'OGFA, qui a toujours souhaité mettre en place un suivi continu de ses dispositifs et en favoriser un fonctionnement optimum. La responsable « Qualité et gestion des risques » de l'OGFA a pour mission d'assurer la mise en œuvre et l'animation de l'ensemble de cette démarche. Elle met en œuvre les évaluations internes, organise les évaluations externes, structure la démarche de consultation des usagers et anime un groupe Qualité. Elle est, plus globalement, responsable de l'animation d'une démarche, permettant à chacun, de se saisir des enjeux d'amélioration de la qualité du fonctionnement des dispositifs de l'OGFA.

Avec le COVID, le calendrier des évaluations internes et externes a été reporté, ce qui nous a permis de privilégier la rédaction des projets de service et des outils d'accompagnement au quotidien.

Nombreux sont les services qui ont rédigé ou réactualisé leur projet de service : les Résidences Accueil, le service des MNA, le Un Chez soi D'abord, l'hébergement d'urgence, la Ferme Saint Joseph, la CPHU, l'HUDA, etc.

INDICATEURS D'ACTIVITÉ

- **Nombre d'équipes accompagnées autour des outils de la loi du 2 Janvier 2002 ou autour du projet de service en 2021 : 13.**

Suite à ces projets ou aux évaluations, a été mené un travail sur les outils d'accompagnement des usagers. Ainsi, ont été travaillés les outils de visite à domicile, de planification des activités, de contrats d'accompagnement et d'hébergement, de règlements de fonctionnement, etc. C'est notamment le cas pour le CPH, les Résidences accueil, la Halte Amitié, les MNA, l'HUDA, etc.

Le retour des équipes, sur le travail effectué pendant les temps de démarche qualité (évaluations, groupe PACQ et projets), est toujours très positif. Cette démarche permet des temps de pause et d'analyse du fonctionnement de nos dispositifs. Elle est aussi un moyen de prendre conscience de la qualité des accompagnements proposés et de dégager des pistes de travail.

LE CYCLE DE L'ÉVALUATION

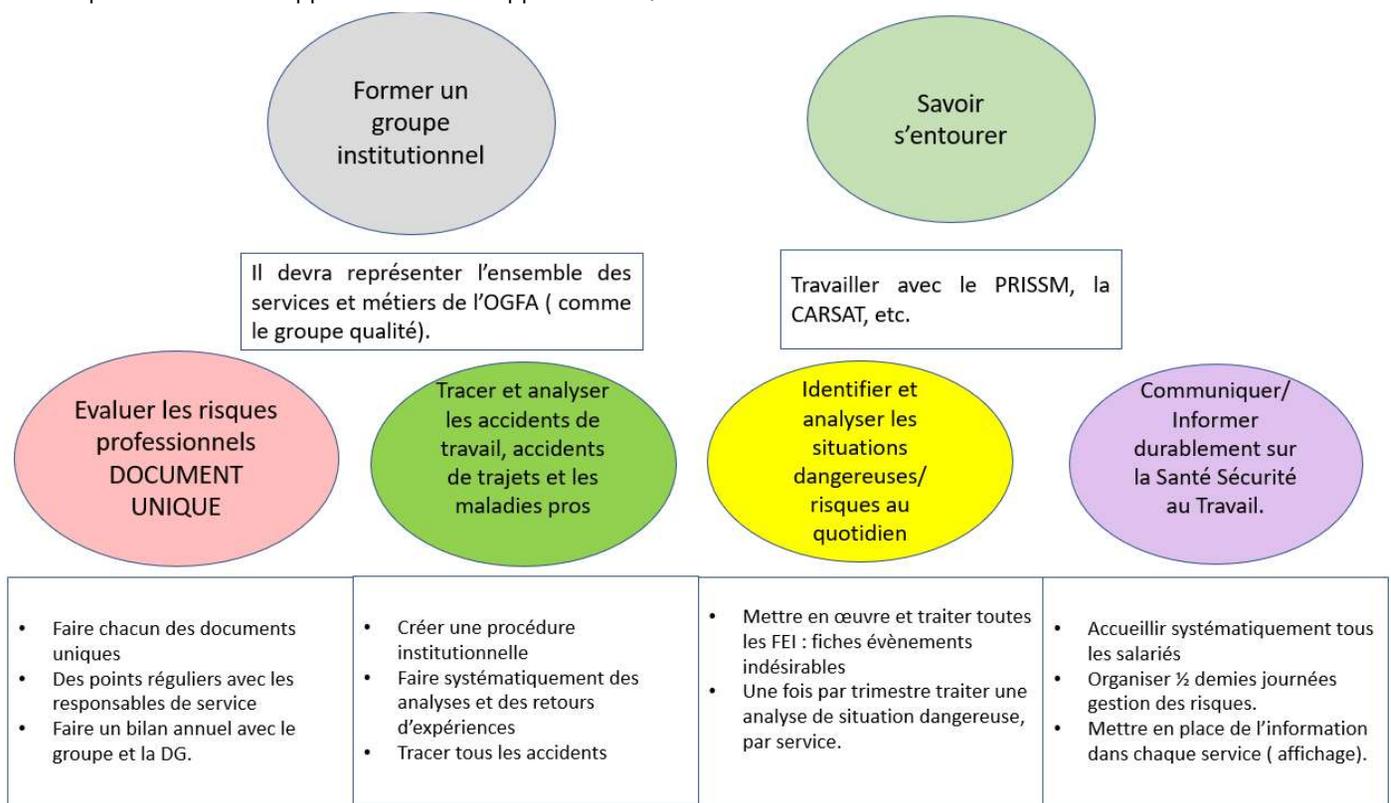
L'évaluation est un moment d'échange sur nos pratiques professionnelles. Elle permet de valoriser le travail des équipes, ainsi que de mettre en place des actions permettant d'améliorer l'accompagnement des usagers et le fonctionnement du service. La loi du 2 Janvier 2002 est venue poser un cadre légal à cette pratique déjà ancienne à l'OGFA. Cette loi impose aux ESMS de mettre en place une démarche qualité, structurée autour d'évaluations **internes** et **externes**, et un **renouvellement ou non, de l'autorisation** de fonctionnement tous **les 15 ans**. Cette autorisation est accordée par les autorités compétentes, en fonction des données des rapports d'évaluation, notamment.

À chaque fin d'évaluation, le service met en place un Plan d'Amélioration Continue de la Qualité (PACQ), qui rassemble les actions d'amélioration à mettre en place. Suite à ce PACQ, le projet de service est réévalué. Bien que certains établissements de l'association ne soient pas soumis à cette obligation, **l'OGFA a fait le choix de déployer petit à petit les outils de la loi du 2 Janvier 2002 dont l'évaluation, dans chacun de ses services.**

La Politique de Gestion des Risques

Cette année l'OGFA a décidé de mettre l'accent sur la gestion des risques. « La gestion des risques s'attache à identifier, évaluer et prioriser les risques relatifs à nos activités, quelles que soient la nature et l'origine de ces risques, pour les traiter méthodiquement, afin de réduire et de contrôler la probabilité des événements redoutés et leurs impacts éventuels ».

C'est pourquoi nous avons rédigé notre politique de gestion des risques. Celle-ci a été présentée à l'ensemble de l'équipe de cadres pour être mise en application et développée fin 2021/ 2022.



LA GESTION DES RISQUES AU QUOTIDIEN

- De nombreux exercices d'évacuation sont organisés dans les services, afin de se préparer au mieux à un incendie ;
- Des documents uniques sont créés, révisés et alimentés ;
- Des protocoles sont créés ou réactualisés ;
- Des formations sont organisées ;
- Les accidents de travail sont analysés et peuvent faire l'objet de nouvelles mesures de protection et/ ou de prévention ;
- Les établissements font l'objet de contrôles réguliers (électricité, gaz, incendie, etc.), par des organismes habilités, de type APAVE. Ces visites font l'objet d'observations qu'il faut analyser et traiter ;
- Les services font également l'objet de visites de conformité/ sécurité par les autorités de Police, les Pompiers et les Mairies. Le suivi de celles-ci fait l'objet d'un important travail : observations à traiter, reclassement à demander, etc.

FAITS MARQUANTS

| La mise en place d'audits sécurité

Suite à une proposition de la Préfecture de Pau, des audits de sécurité ont été réalisés sur certains de nos sites (Point d'eau, CADA et Castilla) . Ces audits sont menés avec un référent sécurité du Commissariat de Pau.

De manière générale, le référent sécurité a pu constater une culture « sureté » déjà intégrée par l'OGFA et matérialisée par des protocoles. Les locaux ne montrent pas de failles particulières. Pour autant des pistes d'amélioration nous ont été soumises et sont pour la majorité mises en œuvre. En 2022, d'autres sites de l'OGFA seront concernés par ces audits.

| Les impacts de la crise sanitaire

Elle a continué de mobiliser la Responsable « Qualité et gestion des risques ». En étroite collaboration avec la Direction Générale, la Responsable a soutenu les équipes, en rédigeant divers protocoles et synthèses des recommandations des autorités.

Afin d'assurer la sécurité de tous, l'OGFA avec le soutien du service qualité et du service achat a largement équipé les services en masques, blouses, gants, visières, produits désinfectants, gels hydroalcooliques, etc.

| Le dépistage COVID en interne

En novembre 2020, l'OGFA a proposé à ses salariés et à ses usagers de pouvoir se faire dépister en interne. Ce dépistage a été maintenu jusqu'au mois d'octobre 2021.

Les dépistages ont eu lieu sur le site du SAMSAH, tous les jours de 8h30 à 10h30. Cette organisation nous a permis d'être réactifs, autant pour les salariés que pour les usagers, et d'alléger les circuits classiques.

De janvier 2021 à octobre 2021, nous avons testé **282 personnes** (usagers et professionnels).

La Formation

Afin de mener à bien le Plan de Développement des Compétences de l'association, l'OGFA a une politique de formation clairement définie. Le plan s'organise autour :

- Des entretiens annuels professionnels, qui permettent aux salariés d'échanger avec leur responsable sur leurs projets de formation ;
- Des besoins de l'institution, des services et des salariés, qui remontent tout au long de l'année (via les évaluations internes, évaluations externes, projets de service, formulaires, etc.).

Cette année encore, la formation a été impactée par la COVID. Ainsi, nous n'avons pu les reprendre qu'au dernier trimestre 2021, période au cours de laquelle nous avons proposé une vingtaine de formations individuelles et collectives.

La quasi-totalité des services de l'OGFA a pu bénéficier de formations collectives (Gestion de la violence et de l'agressivité, Incendie, SST, Hygiène et entretien des locaux, Snoezelen, Itinérance ludique, etc.).

Une dizaine de formations individuelles a également pu être organisée : bilan de compétences, diplôme universitaire, contrat de professionnalisation et contrat d'apprentissage, formation en communication, formation informatique, formation en médiation animale, etc.

Les reliquats des budgets de 2020 et 2021 seront reportés sur l'année 2022, nous permettant de proposer un nombre important de formations dans notre Plan de Développement des Compétences 2022.

Le Service Achats-Logements



Le service Achats/ Logements fait partie des services support. Il remplit des missions transversales pour l'ensemble de l'Association.

Il compte aujourd'hui 16 personnes (14 ETP) et regroupe 4 métiers.

1. ACHATS

Officiellement mise en place en 2021, la Chargée d'achats assure des missions d'achat et d'approvisionnement pour tous les biens et services nécessaires au bon fonctionnement de l'OGFA. Elle recherche et sélectionne les fournisseurs et prend en charge les demandes d'achats des différents services.

La Chargée d'achats gère également la flotte automobile de l'Association, qui compte une soixantaine de véhicules à fin 2021.

FAITS MARQUANTS

- **Travail sur une politique Achats** : Dans une optique de rationalisation des achats, l'OGFA a notamment mis en place un nouveau process de validation des achats et acquis un logiciel spécifique.
- **Rédaction d'une charte d'utilisation des véhicules** : Elle a permis de redéfinir les responsabilités de chacun (utilisateurs, gestionnaire de flotte, etc.).

2. GESTION LOCATIVE

La Gestionnaire locative gère l'ensemble du parc locatif de l'OGFA (logements et bureaux). Elle assure la recherche et la mise à disposition des logements et bureaux répondant aux besoins des différents services.

L'Association loue environ 600 logements auprès d'une centaine de bailleurs privés, bailleurs sociaux ou associatifs et les met à disposition de ses usagers (1000 places d'hébergement environ).

Le travail d'assainissement du parc mené depuis 3 ans se poursuit, avec le remplacement des logements vétustes par des appartements de meilleure qualité, notamment en termes de bilan énergétique. Il s'agit d'un progrès tangible souligné tant par les équipes de maintenance que par les travailleurs sociaux.

FAITS MARQUANTS

- **Recherche de plateformes territoriales** : Tant sur Oloron que sur Orthez, le développement des services rend nécessaire l'identification de bureaux permettant d'accueillir l'ensemble des salariés. La pauvreté de l'offre locale complexifie ces recherches.
- **Captation d'appartements sur les territoires** : La difficulté à trouver des bureaux s'étend également à la recherche d'appartements. Dans ce contexte, une stratégie de développement sur ces villes nous interroge.

3. ENTRETIEN/ MÉNAGE

Les équipes d'entretien, placées sous la responsabilité de la Chef d'équipe entretien, prennent en charge le ménage dans les logements, entre deux locataires, ainsi que le nettoyage des bureaux et des parties communes des services. Il s'agit d'une activité-clé, dont le bon fonctionnement a un impact direct sur la qualité de la prestation fournie aux usagers. À l'échelle de l'OGFA, 20 personnes interviennent sur ces missions.

ENJEUX

- **Réorganiser et stabiliser les équipes d'entretien**, en proposant notamment des postes plus attractifs (CDI en lieu et place des contrats aidés, quand cela est possible).

4. TRAVAUX/ MAINTENANCE

La maintenance du parc immobilier utilisé par l'Association (logements et bureaux) est assurée par les agents OGFA, encadrés par le Chef d'équipe Maintenance. Un outil informatique dédié permet aux salariés de transmettre et de suivre leurs demandes d'intervention.

L'OGFA fait également appel à des artisans et à l'ACI Ogfa Insertion pour les travaux ne pouvant être pris en charge par les équipes internes. Leurs interventions sont pilotées par la Coordinatrice de travaux.

L'ensemble des demandes d'intervention (tous domaines confondus : entretien, maintenance, travaux, véhicules) a représenté environ 5000 tickets en 2021.

FAITS MARQUANTS

- **Rassemblement des équipes maintenance, travaux, AAVA et ACI** dans des locaux adaptés, sur un même site. Cela facilite la communication inter-équipes et fluidifie les interventions.

Le Service Comptabilité

Le budget global de l'OGFA en 2021 s'est élevé à **15 855 k€**, en augmentation de **7,75%** par rapport à 2020.

Après le déficit important de 2020, lié notamment à la crise sanitaire, l'objectif en 2021 était de retrouver l'équilibre financier.

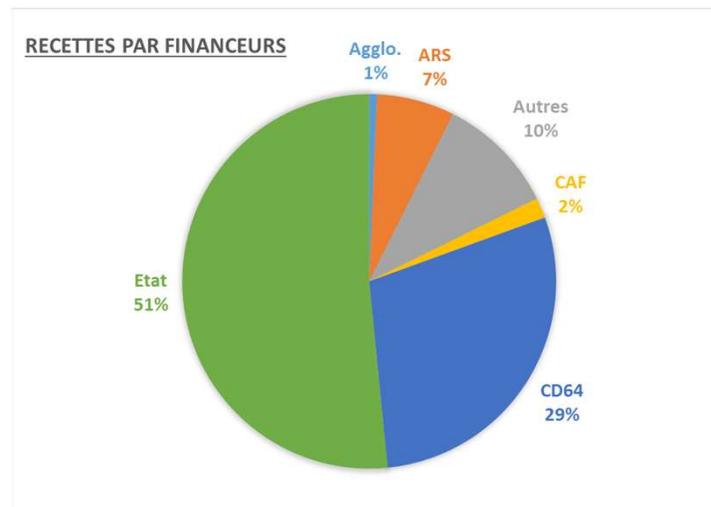
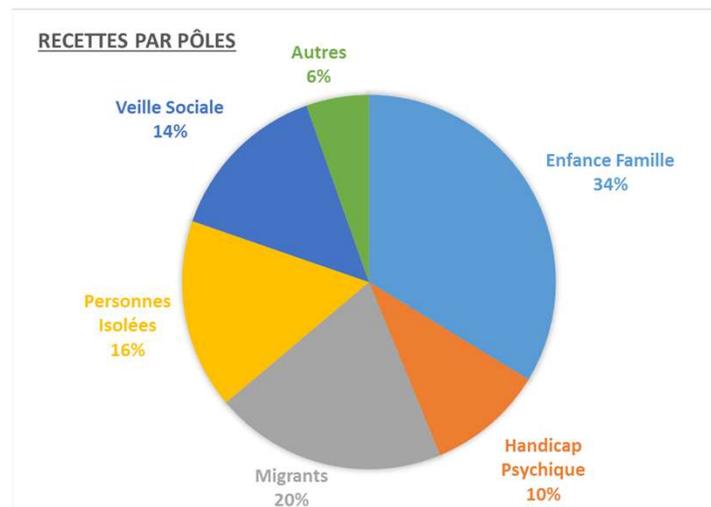
Nous avons pu clôturer l'exercice 2021 en excédent (43 K€) grâce aux efforts financiers réalisés et à une aide COVID exceptionnelle de la part de l'Etat.

Deux services font l'objet d'une préoccupation forte et d'un pilotage rapproché en 2022:

- La crèche 1,2,3,soleil dont le modèle financier, structurellement déficitaire, nécessite d'être revu. Tout au long de l'année 2021, ce service a fait l'objet de rencontres pluri partenariales (CAF, CD, Communauté d'Agglomération) dans l'objectif de trouver des solutions pérennes.
- Le Poney Club durement impacté par la crise sanitaire avec une diminution importante du nombre d'adhérents. Durant l'année, plusieurs pistes ont été exploitées: développement de la médiation animale, recherche de financements privés et publics: Fondations, Conférence des financeurs, ...

ENJEUX

- **Développer des outils comptables** permettant un véritable pilotage de l'Association.
- **Stabiliser l'équipe**, dans un contexte où la charge de travail est lourde et a nécessité le recours à un renfort plusieurs mois de l'année 2021.
- **Consolider un équilibre financier à l'échelle de chaque service.**



Le Service Informatique

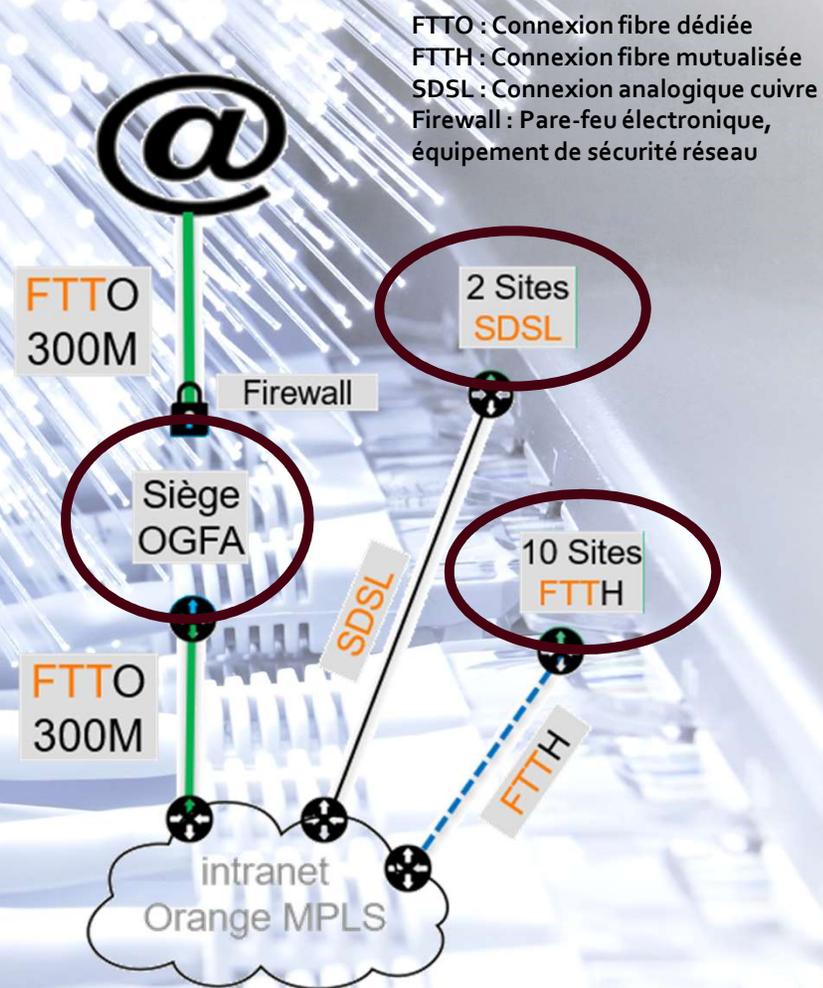
Service créé en 2020 et composé d'un informaticien et d'un étudiant en alternance
Un service soutenant sur tous les enjeux liés aux équipements informatiques

MISSIONS DU SERVICE

- Apporter un support technique et une assistance aux utilisateurs ;
- Assurer la maintenance et l'évolution du parc informatique ;
- Superviser l'infrastructure des réseaux informatiques, garantir leur fonctionnement et leur sécurité ;
- Gérer les achats de matériels informatiques et de logiciels ;
- Assurer le pilotage de la sous-traitance (téléphonie et copieurs, notamment) ;
- Exercer une veille sur les évolutions technologiques et être force de proposition.

INDICATEURS D'ACTIVITÉ

- 7 sites migrés en connexion fibre
- 1 nouveaux sites reliés au réseau OGFA (Un Chez Soi D'abord)
- 17 ordinateurs portables achetés
- 1 ordinateur fixe acheté
- 49 ordinateurs réinstallés



MODERNISATION NUMÉRIQUE DE L'OGFA

La majorité des connexions internet et des lignes téléphoniques de l'OGFA reposait sur des technologies analogiques utilisant le réseau cuivre. Cette technologie est obsolète et commencera à être démantelée à partir de 2026. De plus, les débits internet des connexions devenaient trop faibles et handicapaient les services dans leurs missions. Une réflexion a donc été menée sur les différentes options qui s'offraient à nous pour améliorer la situation.

Le choix s'est porté sur la solution proposée par Orange. En effet, celle-ci permettait de faire passer la téléphonie sur les lignes existantes, cela comportait un enjeu financier non négligeable.

D'un point de vue des fonctionnalités offertes, cette infrastructure nous permet de nous doter d'un **annuaire à l'échelle de l'OGFA** et non plus à l'échelle de chacun des services (utilisation de numéros de téléphone à quatre chiffres), elle permet **au service informatique de prendre la main** directement sur la téléphonie, sans passer par un prestataire et sans engendrer de coût spécifique. Enfin, elle permet de **mutualiser les ressources téléphoniques**, puisque la ligne et les numéros se conservent même en cas de déménagement d'un salarié. La première étape était de migrer les connexions cuivres existantes sur de la fibre optique puis, dans un second temps, de déployer le système de téléphonie sur IP Mitel.

| Migration fibre

7 sites ont été migrés en connexion fibre fin 2021. Il s'agit du CADA Messins, du PHARE, de Marianna, de la Ferme St Joseph, de Novae, de la Résidence Accueil Les Vallées et du Un Chez Soi D'abord. Pour chacun de ces sites, un premier rendez-vous a été planifié pour le tirage de la fibre et la pose du boîtier ONT. Un 2^{ème} rendez-vous avec un technicien Orange était programmé dans la foulée, pour changer la box internet et passer sur la connexion fibre, tout en gardant les interconnexions avec les autres sites OGFA.

EVÈNEMENTS MAJEURS

| Une sécurisation renforcée

Le risque de cyber attaque étant fort, la politique de sauvegarde a été revue et améliorée. Elle est maintenant conforme à la règle du 3-2-1 :

- Disposer au moins de 3 copies de données ;
- Stocker les copies sur deux supports différents ;
- Conserver une copie de la sauvegarde hors site.

Le serveur de sauvegarde et le NAS contenant les sauvegardes sont situés sur un réseau virtuel différent. Les sauvegardes sont faites sur un NAS, deux disques durs amovibles et un cloud sécurisé.

| Collecte des données téléphoniques

Cette étape est une étape essentielle de la migration : il s'agissait de référencer l'ensemble des postes téléphoniques et des numéros de téléphone des sites OGFA, afin de pouvoir faire la bascule vers le nouvel opérateur Orange. Ont ainsi été recensés :

- 5 opérateurs téléphoniques différents ;
- 63 lignes SDA (Sélection Directe à l'Arrivée), 150 lignes internes ;

Un nouvel annuaire a été conçu dans la foulée.

| Divers

- Noms de domaine pour l'ACI et le Un Chez Soi D'abord ;
- Formations Outlook, afin de vulgariser l'utilisation d'Outlook sur sa fonctionnalité agenda et réservation de salles.

CONCLUSION

La charge de travail a été particulièrement forte sur le 2^{ème} semestre avec le pilotage du déploiement des connexions fibres et la collecte des données téléphoniques. 2022 sera une année clé avec le déploiement de la téléphonie.

Partenariat, Communication et Mécénat

Un service pour renforcer les moyens des services gestionnaires

LE PARTENARIAT

Afin de travailler de manière la plus efficace possible, l'OGFA continue d'étoffer chaque année son réseau de partenaires, en fonction des besoins repérés dans chaque service par les professionnels. C'est ainsi qu'un travail avec les équipes a été amorcé en 2020 et s'est poursuivi en 2021. Il a permis d'identifier différentes thématiques sur lesquels les services étaient en demande de soutien : le sport, la gestion des animaux de compagnie, le développement de jardins, l'accès à des activités culturelles, etc. C'est notamment grâce à ces ateliers de réflexions que sont nés de nouveaux partenariats avec la Clinique Vétérinaire du Boulevard de la Paix, l'association SIEL BLEU (sport adapté), la Maison des Jardiniers de la Ville de Pau, etc.

LES ENTREPRISES

En 2021, nous avons pu formaliser le soutien de certaines entreprises qui ont décidé de s'engager à nos côtés, telles que Novéal Groupe l'Oréal, par la signature d'une convention de partenariat pluriannuelle. Avec cette convention comme support, nous allons poursuivre notre collaboration via notamment du don de produits d'hygiène et de cosmétiques, et la mise à disposition de salariés du groupe Novéal dans le cadre des Citizen Days. Nous continuons de bénéficier du soutien de Total Energies grâce au mécénat de compétences et au don ponctuel de places pour assister aux matchs de la Section Paloise. Nous ajoutons à notre réseau d'entreprises, Lindt qui nous a fait un important don de tablettes de chocolat à Noël, et le Restaurant l'Aygo, qui a confectionné à deux reprises des plateaux repas pour les mamans hébergées à l'OGFA.

LE BÉNÉVOLAT

La crise sanitaire avait mis un point d'arrêt à l'accueil de bénévoles, toutefois ceux-ci sont un soutien important dans nombre de services. Nous avons donc décidé de relancer cet accueil et de le formaliser. C'est ainsi qu'une charte du bénévolat a pu être rédigée, en concertation avec les services. Elle précise les droits et devoirs des bénévoles. En outre, les besoins de bénévoles sont désormais formalisés via la rédaction de fiches missions. Ces fiches sont par la suite déposées sur différentes plateformes de recherche de bénévoles, telles que : jeveuxaider.gouv ; bénévolat ; France bénévolat et notre site internet.

En 2021, nous avons accueilli 15 bénévoles sur la plateforme du Point d'Eau, au Pôle Migrants et à l'Hôtel Maternel. Ces personnes viennent en soutien à nos équipes, enrichissent notre cadre de travail et impulsent une dimension de solidarité dans notre Association. Nous les en remercions pour cela.

Ces partenaires sont devenus incontournables de l'action quotidienne de l'OGFA. C'est grâce à elles que nous parvenons à mettre en place un accompagnement et des solutions les meilleures possibles pour chacun de nos usagers.



LES PERSPECTIVES

Nous souhaitons pour 2022 poursuivre la tenue des ateliers thématiques (alimentation, logement, prévention santé ...) et ainsi coller au plus près aux besoins des personnes que nous accompagnons. Nous allons pour cela continuer de recruter des bénévoles, de formaliser les partenariats avec les structures qui nous soutiennent déjà (recyclerie d'Orthez, épicerie sociale de Coarraze, etc.) et donner envie aux entreprises du territoire de s'engager à nos côtés, via du mécénat de compétences et des dons matériels et financiers. De nouvelles pistes sont déjà en cours de développement, notamment avec le groupe SAFRAN.

LA COMMUNICATION

Depuis 2021, chaque semaine, nous valorisons, via LinkedIn, notre site internet et notre intranet, une ou plusieurs action(s) portée(s) par l'OGFA et ses partenaires. Notre réseau s'est agrandi, passant de 200 abonnés au début de l'année 2021 à 500 à la fin de cette même année.

Un important travail de refonte de nos outils de communication est également en cours. L'objectif est que nous puissions nous appuyer sur des supports actualisés et à notre image et que nous ayons une identité visuelle unique sur l'ensemble de ces supports.



REMERCIEMENTS

Nous tenons ici à remercier l'ensemble des partenaires qui nous accompagnent dans la réalisation de nos missions. Le partenariat est un axe historique et fondamental de l'action de l'OGFA.

Merci aux partenaires institutionnels

L'Etat et la DDETS des Pyrénées-Atlantiques, le Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques, l'ARS, les villes de Pau, de Jurançon, d'Oloron, d'Orthez et de Gelos, la Caisse d'Allocations Familiales, la Communauté d'Agglomération de Pau, et la CPAM..., notamment.

Merci aux partenaires opérationnels

Notre principal partenaire opérationnel est le Centre Hospitalier des Pyrénées, mais nous travaillons également avec les services sociaux (ASE, CCAS, SDSEI, Missions locales, etc.), les Hôpitaux de Pau, d'Orthez et d'Oloron, divers établissements (AJIR, Du Côté Des Femmes, Aides, CEID, l'Estanguet, Gaïdo Lab, etc.) et les associations caritatives (Collectif POUR, Croix-Rouge Française, Médecins du Monde, Accueil Jurançonnais, Coupfin, Banque Alimentaire, Maison des Citoyens du Monde, Cravate Solidaire, le Centre Social La Pépinière, Règles élémentaires, Association France Addiction, Bibliothèque Départementale, etc.).

Merci aux bénévoles

Enfin, nous travaillons avec des bénévoles, hommes et femmes engagés à nos côtés, dans nombre de nos structures. Par leur engagement, ils témoignent de leur humanité envers leurs semblables, moins épargnés par les aléas de la vie.

A l'heure où notre société semble se perdre dans l'individualisme, ils témoignent du non abandon de la société civile pour les plus fragiles d'entre nous. Nous les en remercions et leur assurons que leur engagement participe à la reconstruction des personnes que nous accompagnons.

Merci aux entreprises qui tout au long de l'année 2021 sont venues nous soutenir. Votre solidarité nous touche et nous oblige (Total Energies, Aygo, Novéal - Groupe l'Oréal, Cars Lasseron, Ecole Sainte Jeanne Elisabeth, International School Of Béarn...).

Ces institutions, ces associations, ces hommes et ces femmes sont devenus des partenaires incontournables de l'action quotidienne de l'OGFA. Nous les remercions vivement de leur implication à nos côtés, car c'est grâce à eux que nous parvenons à mettre en place un accompagnement et des solutions les meilleures possibles pour chacun de nos usagers.



NOTES

Toi
Pour
demain

OGFA

ORGANISME DE GESTION DES FOYERS AMITIÉ

